RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018

Communauté d'agglomération
Provence Alpes Agglomération

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente 7
1. Présentation de Provence Alpes Agglomération 8
1.1 Le territoire 8
1.2 Les compétences 10
1.3 Le fonctionnement 11
1.3.1 L'exécutif – le processus de décision 11
1.3.2 Les conseillers communautaires 13
1.3.3 Les moyens financiers 18
1.3.4 Le personnel et les services 22
Organigramme général au 31 décembre 2018 23
2. L'exercice des compétences et les actions en 2018 26
2.1. Développement économique et touristique 27
2.1.1. Economie, emploi diversification du tissu économique 27
2.1.1.2 L'offre foncière et immobilière de PAA 27
2.1.1.2 .Dispositif action cœur de ville 28
2.1.1.3 Agriculture et les circuits courts 29
2.1.1.4 Le projet « Nature Santé » du territoire de PAA 31
2.1.1.5 Aménagement numérique 35
2.1.2. Tourisme : de la délégation de la promotion à l'émergence d'une politique touristique .. 36
2.1.2.1. Organisation de la compétence tourisme 37
2.1.2.4. UNESCO Géoparc de Haute Provence et Musée Promenade 41
2.1.2.5. Gestion d'équipements touristiques et activités de pleine nature 43
2.1.2.6. Thermalisme 48
2.2. Aménagement du territoire et prospective 49
2.2.1. Développement durable, transition énergétique 50
2.2.2. Transports et mobilité 55
2.2.3. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), urbanisme, habitat 59
2.2.4. Système d'Information Géographique (SIG) 61
2.2.5. Service Ingénierie 67
2.2.6 Autres activités de 2018 74

Mise en œuvre du P.P.R.T. de l'établissement ARKEMA France, sis à Château-Arnoux-Saint-Auban 74
2.3. Gestion des déchets 77
2.3.1. Collecte et traitement des ordures ménagères 77
2.3.1.1. Modalité de la collecte sur chaque secteur 78
2.3.1.2. Les chiffres de la collecte 79
2.3.2. Déchetteries 80
2.3.3. Collecte sélective 82
2.3.4. ISDI et Plate-forme de compostage 84
2.3.5. Bilan annuel du service public d'élimination des déchets 86
2.3.6. Territoire Zéro Déchets Zéro GASPILLAGE (TZDZG) 88
Présentation générale du projet 88
Les attentes de l'ADEME 88
Synthèse des projets réalisés et en cours 89
2.4. Service Public d'assainissement Non collectif 94
2.4.1. Caractérisation technique du service 94
2.4.2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 95
2.4.3. Indicateurs de performance 96
2.4.4. Financement des investissements 97
2.5. Voirie, éclairage public et barrage de Vaulouve 98
2.5.1.La voirie 98
2.5.2.L'éclairage public 99
2.5.3.Le barrage de Vaulouve 100
2.6. Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) 101
Les modalités d'exercice de la compétence 101
Les actions gemapi en 2018 102
Instauration de la taxe gemapi 104
2.7. Vie territoriale 105
2.7.1. Equipements culturels 105
2.7.1.1.L'école des beaux-arts IDBL 105
2.7.1.2.Les médiathèques et leur réseau 109
2.7.1.3. Autres équipements structurants relevant de l'agglomération 117
2.7.2. Equipements sportifs 122
2.7.3. Enfance, petite enfance 122
2.7.3.1. Les structures petite enfance 123

2.7.3.2. Le service petite enfance 127
2.7.4. Le Service Intercommunal de Restauration 128
2.7.5. Les Maisons de Service au public 129
2.7.5.1. La maison de Service au public à Seyne les Alpes 129
2.7.5.1. Un projet de MSAP sur le Val de Durance 131
2.7.6. Politique de la ville 132
Présentation de la compétence 132
Contexte local 2018 133
Evaluation du contrat de ville 133
Programmation 2018 134
Moyens et missions 138
2.7.7. Gens du voyage 140
Rappel de la compétence 140
Aires permanentes d'accueil de Paa 141
Grands passages 143
Moyens et missions 145
2.8. Les partenaires et les aides aux organismes 147

LE MOT DE LA PRESIDENTE

L'année 2017 fut l'année de constitution de notre communauté d'agglomération. Nous avons procédé à la mise en cohérence des statuts, des personnels, à une première organisation des services, à leur déploiement dans des locaux sinon adaptés du moins opérationnels. Nous avons procédé à l'inventaire et à l'expertise des services transférés et des dossiers portés par les anciennes intercommunalités.

2018, objet du présent rapport, s'est certes située dans le prolongement des actions entreprises mais fut l'année de grands défis. Défis de nouvelles compétences :

- GEMAPI, compétence hybride mal définie porteuse de risques, tant humains que financiers. Conscients des limites de notre organisation nous nous sommes appuyés sur les syndicats spécialisés et leurs personnels. De nouvelles collaborations se sont créées qui ont permis d'accroitre l'expertise commune et d'appréhender la connaissance du territoire.
- L'exercice de la compétence transport mobilité nous a permis, là encore, d'affiner notre expertise mais aussi de cerner les insuffisances.

2018 fut l'année de confortement des analyses et de mise en œuvre de la clarification des compétences conclue par la modification statutaire effective au 1er janvier 2019.
Retour des compétences aux communes dans les domaines du sport, de la culture, de la voirie… consolidation des compétences notamment dans le domaine de la petite enfance. Achèvement de dossiers tel que le gymnase de Seyne. Conclusion du financement et procédure relative au SPA thermal. Décision de maintenir l'abattoir de Seyne, la restauration scolaire, le barrage de Vaulouve…
Chaque dossier ouvert a mobilisé les énergies, a mis en exergue les lacunes financières, techniques et humaines. Ce chassé-croisé incessant a entrainé des transferts et retours de personnels. L'accompagnement de ces transferts a mobilisé toute notre attention dans le domaine des ressources humaines et la vigilance au regard de ses conséquences financières.
Ce travail, ingrat, est fait. Il a soumis les équipes à une forte pression. Cette mobilisation sans publicité n'a pas empêché que la feuille de route de notre projet territorial se dessine.
Définition de la stratégie touristique, projet de territoire nature santé, lancement du SCOT, PCAET, Territoire Zéro déchets Zero Gaspillage…

Notre agglomération, c'est aussi des services : la collecte et le traitement des ordures ménagères, le transport scolaire et urbain, la petite enfance et enfance (crèches, accueil de loisirs), la lecture publique avec le réseau des médiathèques, les équipements culturels : Théâtre, musique, école des Beaux-Arts, la voirie, l'éclairage public….
La contrainte financière est forte et l'exercice difficile, mais je suis persuadée que c'est ensemble : communes et intercommunalité, que nous pourrons relever les défis qui nous attendent.

Je vous souhaite une bonne lecture

Patricia Granet-Brunello,
Présidente de Provence Alpes Agglomération
Maire de Digne-les-Bains

1. PRESENTATION DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

1.1 LE TERRITOIRE

Provence Alpes Agglomération est issue de la fusion de 5 communautés de communes : la Communauté de communes Asse Bléone Verdon, la Communauté de Communes du Pays de Seyne, la Communauté de Communes Duyes et Bléone, la Communauté de Communes Haute Bléone, la Communauté de Communes Moyenne Durance.

Entraient en outre dans le périmètre et les missions de Provence Alpes Agglomération : le Syndicat Mixte de l'Abattoir de Digne les Bains, le Syndicat Mixte de Ramassage et traitement des Ordures Ménagères du Pays Durance Provence (SMIRTOM), toutes structures dissoutes au 31 décembre 2016.

- La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération c'est…

- 46 communes
- 1574 km2
- 47 302 habitants (source INSEE 1er janvier 2018)

CA Provence Alpes agglomération

1.2 LES COMPETENCES

Les compétences de Provence Alpes Agglomération sont distinguées au sein de 3 catégories :

- Des compétences obligatoires
- Des compétences optionnelles
- Des compétences facultatives ou additionnelles

En 2018, les compétences de Provence Alpes Agglomération :

compétences obligatoires	compétences optionnelles	compétences facultatives
•Développement économique, dont promotion du tourisme •Aménagement de l'espace •Equilibre social de l'habitat •Politique de la ville •GEMAPI (à compter du 1er janvier 2018) •Accueil des gens du voyage •Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés	•Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie •Voirie d'intérêt communautaire •Equipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire •Création et gestion des maisons de service au public	•Eclairage public (*sur les territoires ex CCABV et CCHB*) •Gestion de chenils (sur le *territoire ex CCABV*) •Aménagement numérique du territoire •Contribution au SDIS •SPANC (*sur les territoires ex CCABV, CCPS, CCHB*) •Actions de promotions, soutien, développement de l'économie rurale et forestière •Gestion d'équipements touristiques •Environnement (biodiversité) •Politique communautaire culturelle et sportive complémentaire aux politiques communales •Etudes, création et gestion de structures concernant l'enfance, petite enfance (hors communes de Château-Arnoux-Saint-auban, Les Mées et Peyruis) •SIRES (*ex CCDB*)

Durant l'année 2018, le travail de rationalisation et de clarification des compétences de la communauté d'agglomération s'est poursuivi.
Ce travail a abouti à :

- une modification des compétences additionnelles, actée par délibération du 14/11/2018 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

Les compétences additionnelles suivantes feront l'objet d'un retour aux communes à compter du 1er janvier 2019 :

- Gestion et développement des chenils sur le territoire de l'ex CCABV.
- Les équipements touristiques suivants : Le camping des cigales à Peyruis.
- Les Accueils Collectifs de Mineurs (anciennement ALSH) de Montclar, Seyne-les Alpes, Selonnet.

- la définition de l'intérêt communautaire des compétences : Aménagement de l'espace : création des ZAC, Voirie, Equipements culturels et sportifs et Equilibre Social de L'Habitat, actée par délibérations du 14 novembre 2018 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2019.

1.3 LE FONCTIONNEMENT

1.3.1 L'EXECUTIF – LE PROCESSUS DE DECISION

- **La communauté d'agglomération est administrée par :**

Le Conseil communautaire, **organe délibérant**. Composé de 80 délégués titulaires (39 suppléants), ses principales fonctions sont le vote du budget, du compte administratif, l'impulsion et l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire.

Les conseillers communautaires ont été désignés dans le cadre des élections municipales de mars 2014 et des procédures propres à la fusion d'intercommunalité selon les modalités suivantes :

Une fois que la répartition des sièges par commune est arrêtée par le Préfet, la désignation des membres se fait comme suit :

- Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales.

- Les conseillers communautaires représentant les communes de 1 000 habitants et plus au sein des organes délibérants des EPCI existants préalablement à la fusion ont été élus au suffrage universel direct via un système de fléchage dans le cadre des élections municipales de 2014. (L'électeur désigne le même jour sur le même bulletin de vote les élus de sa commune et ceux de l'intercommunalité).

  Lors d'une fusion d'intercommunalité, la répartition des sièges peut entraîner une modification du nombre de délégués pour la commune.

  Ainsi, lorsque le nombre de conseillers communautaires dont dispose la commune est identique, les conseillers communautaires siégeant au sein du conseil d'agglomération sont les mêmes que ceux qui siégeaient dans la communauté de communes avant fusion.

Lorsque le nombre de conseillers communautaires est diminué ou augmenté, le conseil municipal procède à l'élection de nouveaux conseillers communautaires, selon des règles encadrées par le code général des collectivités territoriales.

La Présidente, **organe exécutif**. Elle exécute les décisions du Conseil et représente l'institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et prescrit les recettes, est la responsable de l'administration et nomme le personnel, préside le Bureau. La présidente est élue parmi les délégués communautaires, par le conseil communautaire.

- **Le circuit de prise de décision :**

LES COMMISSIONS

Proposent et donnent des avis

↓

LE BUREAU

Prépare les décisions à prendre par le Conseil communautaire

Donne des avis sur les projets

↓

LA CONFERENCE DES MAIRES

Est consultée sur les projets stratégiques

↓

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vote les décisions

↓

LA PRÉSIDENTE

Exécute les décisions

En collaboration avec le directeur et l'équipe de techniciens

Les commissions : à vocation consultative, 6 commissions thématiques permanentes réunissent les délégués pour discuter et débattre en amont des projets avant leur présentation en Bureau et au vote du Conseil :

- La commission finances
- La commission économie
- La commission tourisme
- La commission environnement et transition énergétique
- La commission évolution des compétences
- La commission aménagement de l'espace.

Ces commissions sont composées de 15 membres chacune outre Madame la Présidente, Présidente de droit.

Le Bureau: il se compose de la présidente, des 15 vice-présidents et de 3 conseillers délégués.

La conférence des maires: elle se compose de la présidente, des membres du bureau et des maires des communes membres. La conférence des maires étudie et se prononce sur les dossiers stratégiques susceptibles d'impacter le fonctionnement du bloc communal et le projet de territoire

de la communauté d'agglomération. Cette instance de concertation, facultative, a été créée pour favoriser les échanges et le dialogue territorial.

En 2018 :

- ✓ 12 réunions de commissions
- ✓ 21 réunions de bureau
- ✓ 7 Conférences des maires
- ✓ 6 réunions du conseil communautaire
- ✓ 199 délibérations

1.3.2 LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

- **En 2018, les délégués communautaires :**

Monsieur	ACCIAI Bruno	LA ROBINE SUR GALABRE	Titulaire
Madame	AILHAUD Régine	CHAMPTERCIER	Titulaire
Monsieur	AILLAUD Jean Pierre	ST JULIEN D'ASSE	Titulaire
Madame	AILLAUD Sylvie	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	ARENA Antoine	CHAMPTERCIER	Suppléant
Monsieur	AUBERT Serge	ARCHAIL	Titulaire
Monsieur	AUZET Eric	LA JAVIE	Titulaire
Monsieur	AUZET Guy	VERDACHES	Titulaire
Madame	AUZET Nathalie	LA JAVIE	Suppléant
Monsieur	AYMES Bernard	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	BAILLE Denis	THOARD	Titulaire
Monsieur	BALIQUE François	LE VERNET	Titulaire
Monsieur	BARBERO Christian	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	BARDIN Chantal	LE CASTELLARD MELAN	Suppléant
Monsieur	BARTOLINI Bernard	PRADS HTE BLEONE	Titulaire
Monsieur	BARTOLINI Jean Louis	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	BAUDOUI - MAUREL Marie - Anne	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	BECCARIA Lilyane	LA ROBINE SUR GALABRE	Suppléant
Monsieur	BERNARDINI Patrick	BEAUJEU	Suppléant
Monsieur	BERTRAND Philippe	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire

Monsieur	BLANC Michel	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	BLOT Michel	MONTCLAR	Titulaire
Monsieur	BOCCONI Fabien	LES HAUTES DUYES	Suppléant
Monsieur	BONDIL Marc	MOUSTIERS STE MARIE	Suppléant
Madame	BONNET Brigitte	BEAUJEU	Titulaire
Madame	BONNET Martine	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	BONZI Maryse	LES MEES	Titulaire
Madame	BOURG Brigitte	L'ESCALE	Suppléant
Monsieur	BOURJAC Jean Marie	STE CROIX DU VERDON	Titulaire
Madame	BREMOND Danièle	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Madame	BRUN Patricia	MOUSTIERS STE MARIE	Titulaire
Madame	CAMILLO Christine	BEYNES	Suppléant
Monsieur	CAREL Serge	MIRABEAU	Titulaire
Madame	CASA Chantal	LES HAUTES DUYES	Titulaire
Monsieur	CAZERES Benoit	SELONNET	Titulaire
Madame	CHABAUD Anne Marie	BRAS D'ASSE	Suppléant
Monsieur	CHARRIEAU Marc	MONTCLAR	Suppléant
Monsieur	CHATARD Gilles	MALIJAI	Titulaire
Monsieur	COMBE Gérard	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur	CORTES Guy	ST JEANNET	Suppléant
Madame	COSSERAT Sandrine	VOLONNE	Titulaire
Madame	COSSUS Christelle	MALLEMOISSON	Suppléant
Monsieur	DE VALCKENAERE Gilles	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	DEORSOLA Jean Paul	MALLEFOUGASSE	Titulaire
Madame	DEVEAUX Annie	GANAGOBIE	Suppléant
Madame	DOMENGE Eliane	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	DUBUS Laurent	LE BRUSQUET	Suppléant
Madame	DULAU Marie France	SELONNET	Suppléant
Monsieur	ESMIOL Gérard	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	EYMARD Max	LES MEES	Titulaire
Madame	FERAUD Maryline	LE CHAFFAUT	Titulaire

Monsieur	FIAERT Claude	L'ESCALE	Titulaire
Madame	FIGUIERE Delphine	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur	FLORES Sylvain	BEYNES	Titulaire
Madame	FONTAINE Sonia	MALIJAI	Titulaire
Madame	GILLY Anne Marie	LE CHAFFAUT	Suppléant
Monsieur	GIRARD BEGUIER Laurent	SAINT JURS	Suppléant
Madame	GIRAUD Eliane	VERDACHES	Suppléant
Madame	GRANET BRUNELLO Patricia	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	GRAVIERE Remy	BARRAS	Titulaire
Monsieur	GUICHARD Francis	MAJASTRES	Suppléant
Monsieur	HERMITTE Francis	SEYNE LES ALPES	Titulaire
Monsieur	ISOARD Roger	AUZET	Titulaire
Monsieur	JACQUEMIN Claude	BARLES	Suppléant
Monsieur	JUGY Daniel	AIGLUN	Suppléant
Monsieur	JULIEN Jacques	LE CASTELLARD MELAN	Titulaire
Monsieur	KARCHE Jean Pierre	CHATEAUREDON	Suppléant
Madame	LECOQ Fabienne	MEZEL	Suppléant
Monsieur	LECORRE Thibaut	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	LEDEY Olivier	PEYRUIS	Titulaire
Monsieur	LEJOSNE Patrick	ESTOUBLON	Titulaire
Monsieur	LIARDET Alain	PRADS HAUTE BLEONE	Suppléant
Madame	MAGAUD Marie José	ENTRAGES	Titulaire
Monsieur	MALDONADO Jean Paul	VOLONNE	Titulaire
Monsieur	MARTELLINI Patrick	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Madame	MARTIN Emmanuelle	MALLEMOISSON	Titulaire
Madame	MAYENC Christelle	ENTRAGES	Suppléant
Monsieur	MENS Jacques	ST JULIEN D'ASSE	Suppléant
Monsieur	MICHEL Jean Marie	LE VERNET	Suppléant
Monsieur	MUNOZ MALDONADO Julien	GANAGOBIE	Titulaire
Monsieur	NALIN Albert	MIRABEAU	Suppléant
Monsieur	NICOLOSI Philip	DIGNE LES BAINS	Titulaire

Madame	OGGERO BAKRI Céline	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	ORSINI Philippe	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur	PASCAL André	ST MARTIN LES SEYNE	Suppléant
Monsieur	PAUL Gérard	LES MEES	Titulaire
Monsieur	PAUL Gilles	BRAS D'ASSE	Titulaire
Monsieur	PAYAN Claude	BARLES	Titulaire
Monsieur	PELESTOR Michel	PUIMOISSON	Suppléant
Madame	PIERRISNARD Jacqueline	SAINT JEANNET	Titulaire
Monsieur	PIN Jean Louis	THOARD	Suppléant
Monsieur	POLY David	STE CROIX DU VERDON	Suppléant
Monsieur	POULEAU Philippe	AIGLUN	Titulaire
Madame	PRIMITERRA Geneviève	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	RANCHIN Victor	MALLEFOUGASSE	Suppléant
Monsieur	REBOUL Childeric	ST MARTIN LES SEYNE	Titulaire
Monsieur	REINAUDO Gilbert	LE BRUSQUET	Titulaire
Monsieur	REINAUDO Patrick	MARCOUX	Titulaire
Monsieur	REY Michel	SEYNE LES ALPES	Suppléant
Monsieur	ROCHAT Jacques	PEYRUIS	Titulaire
Madame	ROCHETTE Ginette	BARRAS	Suppléant
Monsieur	RONDEAU Daniel	CHATEAUREDON	Titulaire
Monsieur	SERRA Victor	DRAIX	Titulaire
Monsieur	SEVENIER Jean	MAJASTRES	Titulaire
Monsieur	SFRECOLA Alain jusqu'au 28 juin 2018 puis par MAZAL Ambroise	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	SIMON Michel	AUZET	Suppléant
Monsieur	SUAU Jean Pierre	MARCOUX	Suppléant
Monsieur	SUZOR Pierre	MEZEL	Titulaire
Monsieur	TEYSSIER Bernard	LE CHAFFAUT ST JURSON	Titulaire
Madame	THIEBLEMONT Martine	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	THONNATTE Lionel	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	TONELLI Corinne	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Madame	TOUSSAINT Carole	ESTOUBLON	Suppléant

Monsieur	TRABUC Nicolas	LES MEES	Titulaire
Madame	URQUIZAR Danielle	SAINT JURS	Titulaire
Monsieur	VILLARD René	CHÂTEAU ARNOUX ST AUBAN	Titulaire
Monsieur	VILLARON Bruno	DIGNE LES BAINS	Titulaire
Monsieur	VIVOS Patrick	PEYRUIS	Titulaire
Madame	VOLLAIRE Nadine	DIGNE LES BAINS	Titulaire

- **Les Vice-présidents**

- Monsieur **MARTELLINI Patrick** - 1er Vice Président délégué aux finances.
- Monsieur **HERMITTE Francis** - 2ème Vice Président délégué à la stratégie touristique.
- Monsieur **REINAUDO Gilbert** - 3ème Vice Président délégué aux Ressources humaines.
- Monsieur **BAILLE Denis** - 4èmeVice Président délégué aux travaux.
- Madame **BRUN Patricia**- 5ème Vice Présidente déléguée à la gestion des services d'intérêt collectif (sport et loisirs, petite enfance, etc).
- Monsieur **PAUL Gérard** - 6ème Vice Président délégué à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets.
- Monsieur **TEYSSIER Bernard** - 7ème Vice Président délégué aux espaces environnementaux et équipements de pleine nature.
- Madame **MARTIN Emmanuelle** - 8ème Vice Présidente déléguée aux transports et à la mobilité.
- Monsieur **NICOLOSI Philip** - 9ème Vice Président délégué à la stratégie économique.
- Monsieur **FIAERT Claude** - 10ème Vice Président délégué à la culture et équipements culturels, coordination des manifestations d'intérêt communautaire et communication.
- Monsieur **CAZERES Benoit** - 11ème Vice Président délégué à la mutualisation, développement et évolution des compétences, et à l'évaluation des politiques publiques.
- Monsieur **ACCIAI Bruno** - 12ème Vice Président délégué à l'attractivité du territoire.
- Monsieur **VIVOS Patrick** - 13ème Vice Président délégué au développement durable.
- Monsieur **CHATARD Gilles** - 14ème Vice Président délégué à la fabrique citoyenne et au conseil de développement.
- Monsieur **POULEAU Philippe** - 15ème Vice Président délégué au SCOT et PLUI et à l'équilibre social de l'habitat.

- **Les conseillers délégués**

- Monsieur **LE CORRE Thibaut** Délégué au numérique, usages, e-collectivités et SIG.
- Monsieur **ESMIOL Gérard** Délégué à la politique de la Ville, CLSPD, gens du voyage.
- Monsieur **SUZOR Pierre** Délégué au thermalisme.

Sous la présidence de **Patricia GRANET-BRUNELLO**, Présidente de la communauté d'agglomération et Maire de Digne les Bains.

1.3.3 LES MOYENS FINANCIERS

Le compte administratif 2018 est établi à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace les réalisations effectives en dépenses et recettes.

Pour le budget principal, les dépenses et recettes sont présentées ci-après sous forme de graphiques.

FONCTIONNEMENT

Le montant total des **recettes** de fonctionnement s'élève à **37 301 631,52 €**

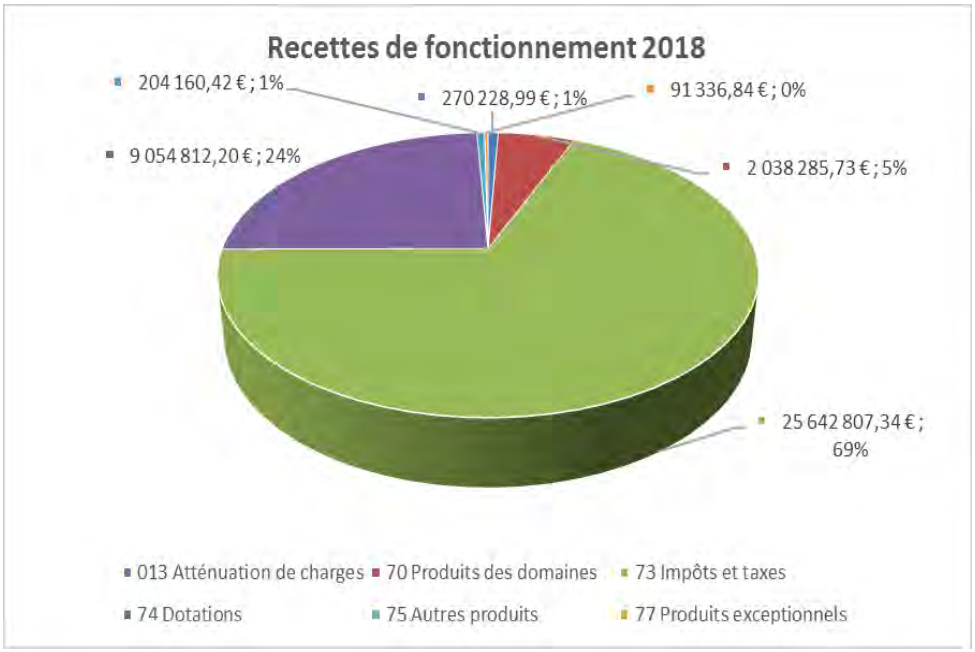

Le montant total des **dépenses** de fonctionnement s'élève à **35 474 043,89 €**

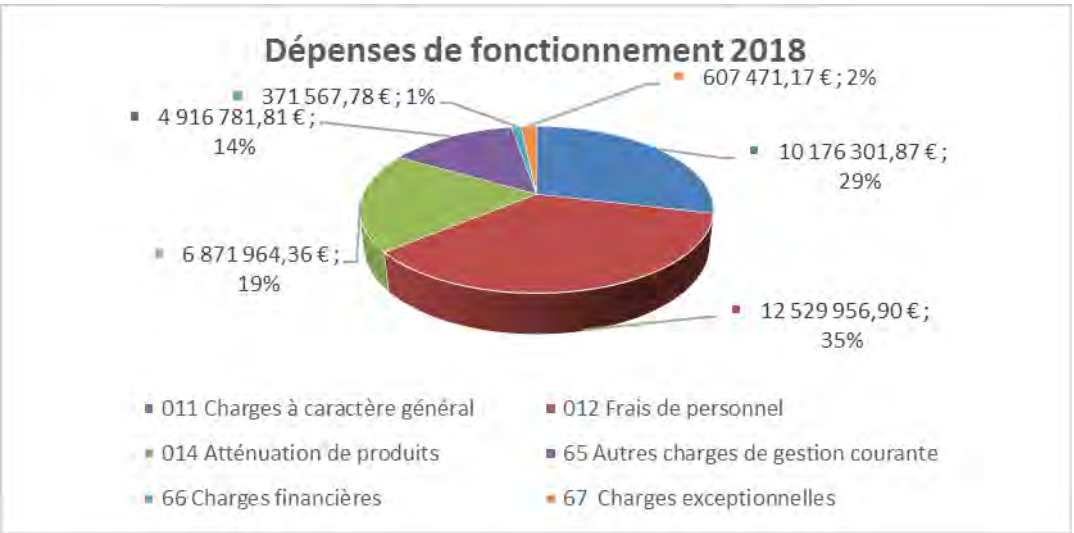

INVESTISSEMENT

Le montant total des **recettes** d'investissement s'élève à **5 032 938,33 €**

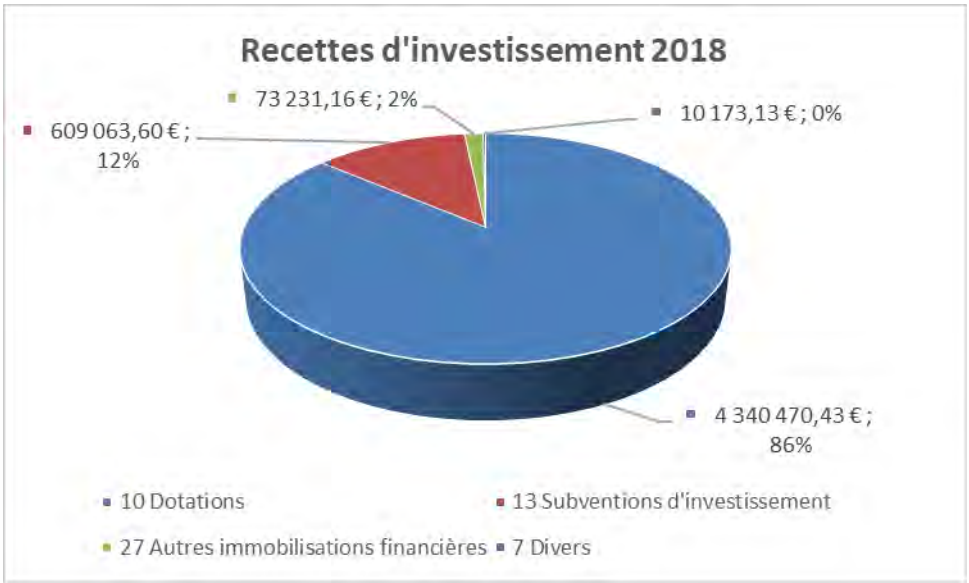

Le montant total des **dépenses** d'investissement s'élève à **3 416 677,32 €**

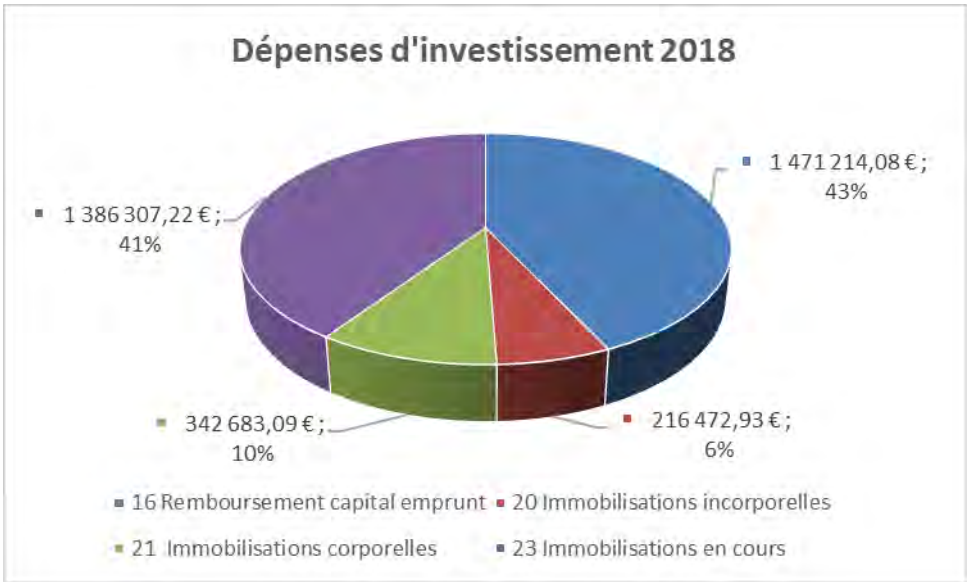

Parallèlement au budget principal, neuf budgets annexes retracent les dépenses et recettes d'activités spécifiques à savoir :

1 - Budget Annexe de l'abattoir de Digne-les-Bains :

Abattoir de Digne	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	843 016,39 €	862 721,92 €	19 705,53 €
Investissement	107 921,01 €	108 767,55 €	846,54 €
Report investissement	17 246,50 €	10 500,00 €	- 6 746,50 €
Besoin section investissement			5 899,96 €

2 - Budget Annexe de l'abattoir de Seyne :

Abattoir de Seyne	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	176 963,00 €	214 119,89 €	37 156,89 €
Investissement	56 751,36 €	29 123,57 €	- 27 627,79 €
Report investissement	207 140,00 €	215 000,00 €	7 860,00 €
Besoin section investissement			19 767,79 €

3 - Budget Annexe des SPANC :

Budget Annexe SPANC	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	62 055.83 €	103 067.72 €	40 950.89 €
Investissement	2 666.66 €	25 533,10 €	22 866.44 €
Report investissement	23 794,30 €	0,00 €	- 23 794,30 €
Besoin section investissement			927,86 €

4 - Budget Annexe des Transports Urbains Dignois :

Transports Urbains Dignois	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 226 293,94 €	1 191 186,17 €	- 35 107,77 €
Investissement		156 130,13 €	156 130,13 €
Report investissement	146 000,00 €	25 600,00 €	- 120 400,00 €
Besoin section investissement			0,00 €

5 - Budget Annexe "SIRES" (restauration scolaire) :

Budget Annexe SIRES	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	207 431,38 €	225 202,16 €	17 770,78 €
Investissement	3 125,07 €	1 551,54 €	- 1 573,53 €
Report investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin section investissement			1 573,53 €

6 - Budget Annexe "barrage de Vaulouve" :

Budget Annexe Vaulouve	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	20 816,65 €	32 998,79 €	12 182,14 €
Investissement	43 428,61 €	18 273,61 €	- 25 155,00 €
Report investissement	33 731,00 €	48 886,00 €	15 155,00 €
Besoin section investissement			10 000,00 €

7 - Budget Annexe du Parc Industriel de la "Cassine":

Budget Annexe Parc Cassine	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	301 534,54 €	507 195,43 €	205 660,89 €
Investissement	373 282,35 €	530 351,32 €	157 068,97 €
Report investissement	174 724,54 €	0,00 €	- 174 724,54 €
Besoin section investissement			17 655,57 €

8 - Budget Annexe de la Zone d'Activités "Saint-Pierre":

Budget Annexe ZA St-Pierre	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	58 856,67 €	273 267,84 €	214 411,17 €
Investissement	13 365,45 €	45 462,73 €	32 097,28 €
Report investissement	5 000,00 €	0,00 €	- 5 000.00 €
Besoin section investissement			0,00

9 - Budget Annexe "Blâche Gombert":

Ce budget, ouvert lors du conseil communautaire de septembre 2018, n'a enregistré aucune opération avant le 31 décembre.

En conséquence, le compte administratif s'établit à zéro.

1.3.4 LE PERSONNEL ET LES SERVICES

- **Les services de Provence Alpes Agglomération**

Au 31 décembre 2018, 300 agents composent la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération et mettent en œuvre les compétences et services de celle-ci.

L'organisation des services s'articule autour de 5 pôles :

- le pôle opérationnel
- le pôle vie territoriale
- le pôle planification projet
- le pôle développement territorial
- le pôle fonctionnel

sous l'autorité du Directeur Général des Services.

ORGANIGRAMME GENERAL AU 31 DECEMBRE 2018

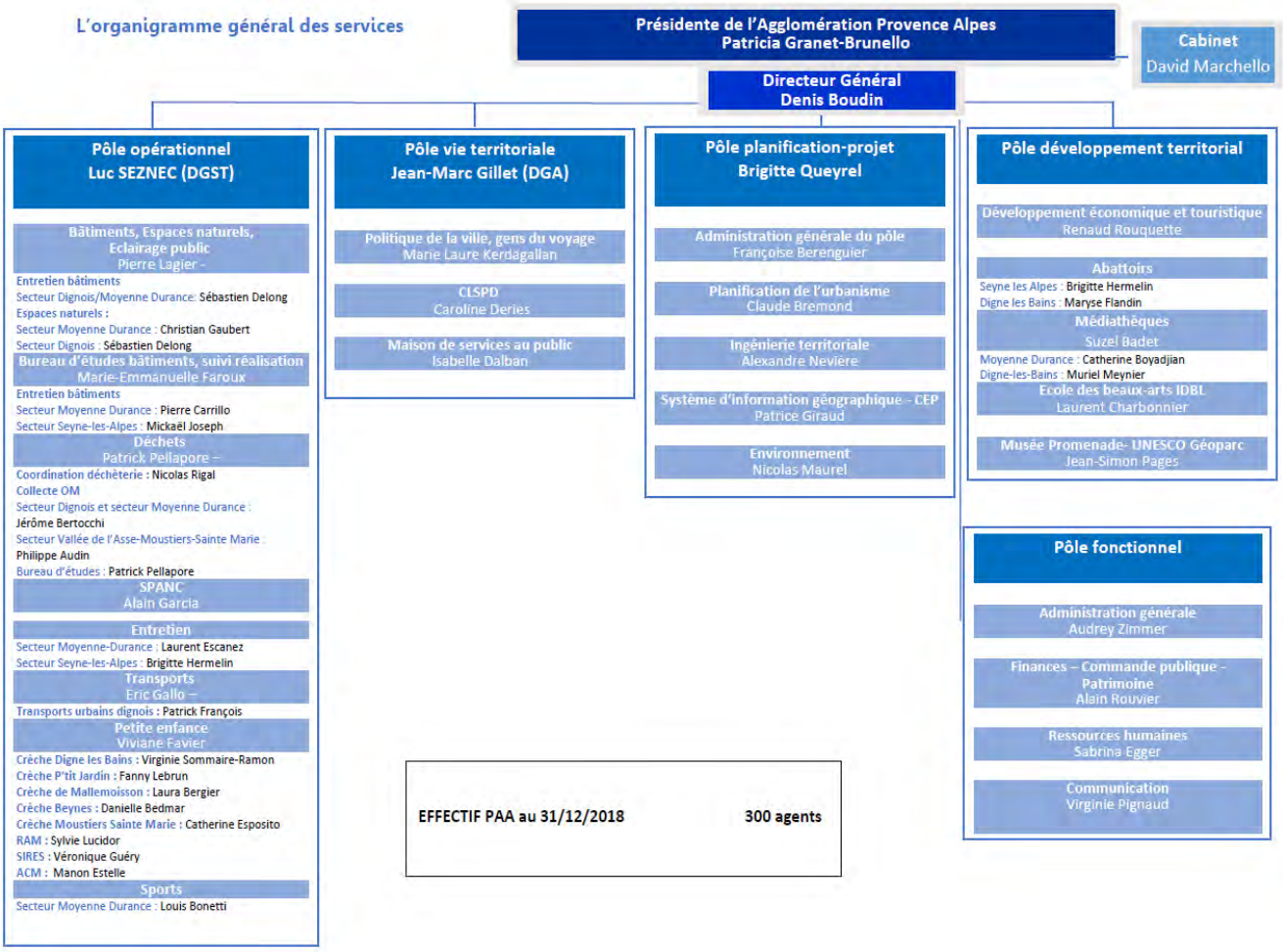

Le personnel de Provence Alpes Agglomération

Au cours de l'année 2017, la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un travail partenarial avec les communes a œuvré à la répartition des effectifs en fonction des compétences exercées. Au 1er janvier 2018, des mutations ont permis de clarifier la situation des effectifs.

- Mutation des 5 agents affectés au service manifestations logistique de PAA vers la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban et, à la même date, mise à disposition de ces personnels auprès de PAA.
- Mutation des 3 agents affectés au garage de la Moyenne Durance de PAA vers la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban et, à la même date, mise à disposition de ces personnels auprès de PAA.

Au cours de l'année 2017, Provence Alpes Agglomération s'est prononcée quant à ses compétences par délibération en date du 8 novembre 2017 en adoptant la compétence étude, création et gestion des structures petite enfance sur l'ensemble du territoire à l'exception des communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, les Mées et Peyruis. Cette compétence a impliqué la mise à disposition des

personnels communaux affectés à cette mission auprès de Provence Alpes Agglomération à compter du 1er janvier 2018.

L'organisation des services de Provence Alpes Agglomération a fait l'objet d'évolution notamment au sein du Pôle Planification-Projet, et plus particulièrement au sein du service ingénierie territoriale. Ce service était le fruit de la juxtaposition des organigrammes des anciennes structures porteuses des Pays (Durance Provence et Pays Dignois). Une réorganisation a été menée au cours de l'année 2018, aboutissant à la suppression de deux emplois du cadre d'emplois des attachés afin d'établir un organigramme opérationnel répondant aux besoins et aux financements du territoire de l'Agglomération.

Structures des effectifs au 31/12/2018 :

	Agents titulaires	Agents non titulaires
Emplois fonctionnels	2	
Filière administrative	41	13
Filière technique	134	14
Filière sociale	3	2
Filière médico-technique	12	0
Filière sportive	2	0
Filière culturelle	31	3
Filière animation	15	3
Filière police	0	0
Total	**240**	**35**
Autres emplois	Emploi d'avenir : 4 emplois d'avenir Apprenti : 4 apprentis Abattoirs : 17 agents	

Au 1er janvier de l'année 2018, sont entrées en vigueur l'ensemble des délibérations relatives au personnel qui ont fait l'objet d'un dialogue social au cours de l'année 2017. Ces délibérations relatives :

- au temps de travail,
- au compte épargne temps,
- au régime indemnitaire,
- à l'action sociale (tickets restaurants)
- à l'indemnité de mobilité

ont permis de définir un cadre commun de fonctionnement des services.

Cette définition d'un cadre commun de fonctionnement a également fait l'objet de délibérations au cours de l'année 2018 :

- autorisations spéciales absences,
- dons de jours de repos,
- ratios promus-promouvables dans le cadre des avancements de grades,
- gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur,
- action sociale (versement d'une gratification) en faveur des agents médaillés du travail,
- mise en place d'un contrat de groupe pour la protection santé, et fin de la participation employeur à la protection sociale complémentaire,
- extension du RIFSEEP aux cadres d'emplois des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires et des assistants de conservation des bibliothèques,

- instauration d'une part IFSE régie,
- convention avec le SDIS afin d'octroyer des autorisations d'absences pour formation et interventions pour les agents étant sapeurs-pompiers volontaires.

Au cours de l'année 2018, Provence Alpes Agglomération s'est dotée de personnel afin de pallier les besoins liées à l'extension des compétences à l'échelle du territoire.

- Création d'un poste animateur Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage,
- Création d'un 2ème poste de conseiller en économie partagée,
- Création d'un poste administrateur réseau et systèmes
- Renouvellement des deux postes chargés de mission espace valléen,
- Création d'un poste adulte relais

2. L'EXERCICE DES COMPETENCES ET LES ACTIONS EN 2018

2.1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

2.1.1. ECONOMIE, EMPLOI DIVERSIFICATION DU TISSU ECONOMIQUE

2.1.1.2 L'OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE DE PAA

- **La gestion des zones d'activités**

Provence Alpes agglomération gère 12 zones d'activités économiques (ZA). Elle dispose d'environ 60ha viabilisés (principalement sur la zone de la Cassine à Peyruis). Parmi ces 12 zones, 5 ont fait l'objet d'un transfert suite à la création de l'agglomération. Le transfert a été organisé durant l'année 2017 avec l'aide d'un cabinet spécialisé. En 2018, il s'est agi de travailler à l'organisation concrète de la gestion des zones :

- Rencontres avec les communes qui disposent d'une ZA pour fluidifier la gestion
- Candidature pour l'obtention du label Parc+ (ARPE/Région). Obtention de la reconnaissance PARC ENGAGE
- Réflexion autour d'une signalétique commune engagée qui se concrétisera en 2019.
- Réunions avec les entreprises des ZA pour les associer à la gouvernance de leur zone et pour évoquer les problématiques identifiées lors du diagnostic (gestion des déchets, des espaces verts…).

Le programme d'investissement sur les ZA est adossé aux attributions de compensation versées par les communes soit environ 70 000 euros par an.

- **Diniapolis**

L'espace entreprise Diniapolis a été créé par l'ex communauté de communes Asse Bléone Verdon avec l'ambition d'insuffler une dynamique entrepreneuriale nouvelle en favorisant l'installation et le développement d'activités porteuses. Pour mémoire, ce lieu situé dans le centre-ville de Digne-les-Bains est constitué d'une petite pépinière composée de 5 bureaux loués à des tarifs très attractifs, d'un espace de travail partagé (coworking) et d'une salle de réunion destinée à tous les usagers du bâtiment. Initiative Alpes de Haute Provence occupe un espace composé de 3 bureaux depuis l'ouverture du bâtiment. Cap Emploi occupe également le lieu pour l'accueil de son public 3 jours par semaine. En début d'année 2017, un animateur a été recruté pour assurer l'accueil du bâtiment et la gestion de l'espace de coworking. Suite à son départ non remplacé, un projet de création d'une fabrique à entreprendre a émergé en lien avec la plateforme initiative Alpes de Haute Provence.

La fabrique à entreprendre est une marque de la caisse des dépôts et consignations destinée à renforcer l'intervention coordonnée des acteurs, la lisibilité et la visibilité des réseaux de la création d'entreprises au bénéfice des territoires prioritaires de la politique de la ville. L'enjeu de la fabrique est ainsi de développer l'initiative entrepreneuriale dans les QPV[1], dans un double objectif de création d'emplois et de développement économique. Le projet est co-porté par PAA et par la plateforme Initiative Alpes de Haute Provence qui sera en charge de sa mise en œuvre opérationnelle dans les locaux de Diniapolis. La candidature du territoire a été déposée et acceptée fin 2018 pour une mise en œuvre courant 2019.

2.1.1.2 .DISPOSITIF ACTION CŒUR DE VILLE

Dans la continuité de l'étude de centralité réalisée en 2017 par la Ville de Digne-les-Bains et du travail engagé par Provence Alpes Agglomération (PAA) et la CCI[2] sur le volet économique et commercial, le plan national action cœur de ville est une belle opportunité pour concrétiser ce projet global de développement. PAA, au titre de sa compétence développement économique, a déposé la candidature de la ville qui a été sélectionnée parmi 222 villes moyennes qui sont accompagnées dans des projets ambitieux d'aménagement et de restructuration de leur cœur de ville.

Les actions de revitalisation s'inscrivent dans une convention cadre pluriannuelle (5 ans à compter de sa signature) qui engage la commune, l'intercommunalité et les partenaires publics et privés du plan autour de 5 axes thématiques:

- Réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- Développement économique et commercial équilibré ;
- Accessibilité, mobilité et connexions ;
- Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- Accès aux équipements et aux services publics.

L'année 2018 a donc été marquée par le lancement du dispositif avec la mise en place d'une gouvernance de projet :

- Un comité de projet (4 réunions entre mai et octobre 2018)
- Un comité de suivi (6 réunions entre mai et décembre)
- 3 groupes de travail thématiques (6 réunions au total entre mai et décembre).

La convention a été signée fin septembre 2018 par l'ensemble des partenaires du dispositif et les partenaires locaux de la collectivité. La convention présente le projet ainsi qu'un plan d'actions qui peut évoluer par voie d'avenants.

[1] quartiers prioritaires de la ville ; [1] Chambre de commerce et d'industrie ;

Dans le cadre de ce projet, **L'Epareca** a été saisi de manière officielle courant 2018. Sur la base d'un dossier de présentation du centre-ville, le conseil d'administration a validé en novembre la demande de mise en étude du cœur de ville situé en quartier politique de la ville. Les études seront lancées en 2019. Elles porteront sur les habitudes de consommation des résidents et touristes (dans l'idée de mesurer le potentiel de développement commercial), sur une analyse juridique et foncière des immeubles situés dans la rue de l'Hubac et sur une étude technique sur un ou des immeubles sur lesquels une action publique est prioritaire. Suite à ces études, EPARECA proposera une démarche de travail et se positionnera sur la suite à donner à savoir un portage éventuel d'une vaste opération de restructuration de l'appareil commercial du centre ancien. Ces études sont cofinancées par la banque des territoires, PAA (qui a obtenu une subvention au titre du contrat de ville en 2018) et Epareca.

2.1.1.3 AGRICULTURE ET LES CIRCUITS COURTS

De manière générale, la politique agricole menée par PAA doit impulser une dynamique d'excellence des produits d'un point de vue qualité et approche agri environnementale. Pour mener à bien ses exigences, l'agglomération s'appuie notamment sur les compétences et l'expertise de la chambre d'agriculture. Ces ambitions constituent la base du partenariat formalisé au sein de la convention cadre établie en 2017.

Pour mémoire, PAA assure la gestion de l'abattoir de Digne-les-Bains et sa salle de découpe ainsi que l'abattoir de Seyne les Alpes. Elle est également propriétaire de la Maison de produits de Pays située à Mallemoisson dont la gestion est confiée à une SARL.

- **Le bilan d'activité des abattoirs**

Abattoir de Digne-les-Bains :

Les Tonnages :

Poids	2015	2016	2017	2018
Abattage	385 751	431 039	435 249	446 506
Découpe	178 355	223 714	245 632	230 223
Haché	4 262.50	6 198.00	8 250.60	8 389.50
Saucisserie	6 663.70	10 496.20	12 720.60	13 326.40

Pour mémoire, le coût annuel pour PAA est de 57 000 €. Dans la continuité des investissements réalisés en 2017 (portant essentiellement sur le bien-être animal), un dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services de la Région au titre du FEADER pour un montant global de 300 000 euros d'investissements qui seront réalisés sur 2018 et 2019. 40% de subvention ont été obtenus. (pour le renouvellement d'une partie du matériel d'abattage et de découpe).

Sur le plan humain, 2018 a été marqué par plusieurs changements. Départ de 6 agents dont un licenciement pour faute grave. On peut constater une baisse du tonnage de découpe due en partie à ce grand mouvement sur la masse salariale, (maladies, démissions, abandons de poste) et ce sur une période particulièrement chargée, de mai à juillet. Cette baisse est aussi due à la concentration sur cette période de l'afflux de la clientèle qui provoque un engorgement du planning des 2 ateliers

obligeant à repousser voire même refuser certains rendez-vous. En contrepartie, on note une hausse continue du tonnage abattage (de + de 11 Tonnes).
Sur cette même période, pour satisfaire au mieux la clientèle, a été mise en place pour les éleveurs ovins la récupération des chutes d'agneaux, morceaux non présentables à la vente, mais néanmoins consommables. (Geste très apprécié de ceux-ci, meilleure rentabilité de leur produit)

On compte environ 3 Tonnes qui ont été refusées toutes espèces confondues sur des périodes trop chargées de mai à juillet, en abattage et découpe.
On dénombre en 2018 : **52 nouveaux** clients toutes espèces confondues pour **22 652 T, et 62 absents** sur 2018 qui ont fait un tonnage total en 2017 de **21 585 T**.

Abattoir de Seyne-les-Alpes :

Evolution du Tonnage : 2017 : 132 tonnes - 2018 : 133 tonnes.

On note un maintien du volume d'activité mais un outil fragilisé par les investissements à réaliser pour la mise aux normes : 250 551 euros HT et par les difficultés en matière de ressources humaines (départ du responsable technique courant 2018).

L'Abattoir de Seyne est une structure de petite taille mais un outil de proximité indispensable pour l'ensemble des éleveurs du territoire de Seyne et certains du territoire voisin (Ubaye-Serre-Ponçon et la Vallée de l'Ubaye, Var). Il produit des carcasses bovines, ovines et caprines.
L'Abattoir accueille des animaux essentiellement des éleveurs du Pays de Seyne, de la Vallée de l'Ubaye et quelques-uns du Var. Il a l'agrément BIO.

Les Tonnages :

Espèces	Nombre de carcasses	Pois chaud En kg	Poids froid En kg
Bovin	297	104 778.20	102 682.70
Veau	132	18 267.50	17 902.50
Ovins	1182	19 958.60	19 561
Caprins	22	193.40	189.70
TOTAL	1 633	143197.70	140 335.90

90% des carcasses produites passent par les circuits courts (salles de découpe, boucherie), seulement 10% restent pour l'abattage familial.

Suite au dernier rapport de la DDCSSP[3], les travaux de modernisation ont été engagés, ceux-ci ont commencé à l'automne 2018 et devront impérativement s'achever avant le 31 Juillet 2019. Ils concernent principalement la création d'une chaîne ovine ce qui permettra de répondre aux nouvelles règles en matière de bien-être animal et d'améliorer les conditions de travail des opérateurs.

- **Le projet Alimentaire territorial**

Pour aller plus loin que la gestion des équipements structurants que sont les abattoirs tout en s'appuyant sur leur existence, PAA a souhaité se lancer dans une démarche ambitieuse en fédérant

[3] Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

l'ensemble des acteurs concernés autour d'un Projet alimentaire territorial. Les enjeux pour la collectivité sont les suivants :

- Faciliter l'accès à une alimentation de qualité (local, frais et de saison)
- Eduquer les plus jeunes à l'alimentation santé
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Maîtriser le foncier agricole
- Favoriser la création et le maintien de l'emploi agricole et agroalimentaire
- Positionner les équipements abattoirs (qui nécessitent d'importants investissements chaque année) et maison de pays dans un cadre stratégique offrant des perspectives de développement

La première étape de cette démarche nécessite la réalisation d'un diagnostic, point de départ de l'émergence du PAT sur notre territoire. Les dépenses prévisionnelles portent ainsi sur la réalisation de cet état des lieux. Le coût global de l'opération s'élève à 106 250 euros sur deux ans. Une intervention financière dans le cadre de l'appel à projets « Projets Alimentaire Territoriaux » a été sollicitée auprès du Conseil Régional via un appel à projet. Une aide sera également sollicitée auprès de la DRAAF. Le dossier a été monté et déposé fin 2018 et sera instruit courant 2019. Si la candidature est refusée, un dossier sera déposé au titre du programme leader.

2.1.1.4 Le projet « Nature Sante » du territoire de PAA

En complémentarité de la stratégie de développement touristique élaborée en 2018, Provence Alpes Agglomération a réalisé un travail de positionnement stratégique pour accompagner la diversification de l'activité de l'établissement thermal et poursuivre la réflexion autour de la Silver économie initiée en 2014 par l'ex CCABV. Ce travail sur la silver économie se veut être une déclinaison de la stratégie de développement économique régionale établie dans le SRDEII qui consacre 8 secteurs stratégiques prioritaires dont la silver économie fait partie. PAA a été accompagné durant 3 mois par l'ARII et le Cabinet EY dans le cadre de l'OIR Silver économie pour valider un positionnement stratégique sur la thématique de la pleine santé pour Digne-les-Bains et son agglomération. Cette étude estimée à 80 000 € a été financé à 100 % par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce positionnement capitalise sur les atouts du territoire (qualité de vie, qualité environnementale, espaces naturels exceptionnels, etc…) mais a également permis de transformer certaines faiblesses structurelles (enclavement routier notamment) en atouts. La « pleine santé » permet de travailler sur l'imaginaire du cocon préservé de toutes les agressions quotidiennes que nous vivons dans notre société moderne. Elle symbolise ce lieu préservé où tout est pensé pour prendre soin de soi, se remettre en forme et apprendre à bien vieillir en s'appropriant les fondamentaux de la prévention santé.

L'étude a permis de définir une feuille de route opérationnelle listant les projets structurants, leur degré de maturité et les efforts à déployer pour donner du corps à une destination touristique orientée sur la « pleine santé ».

Deux équipements incarnent ce positionnement stratégique : l'établissement thermal et la maison de santé de Digne-les-Bains.

Le premier va être doté d'un SPA thermal (6 millions d'euros d'investissements) permettant de diversifier son offre et de proposer de véritables séjours de remise en forme.

La maison de santé sera prochainement équipée d'un living lab spécialisé sur la prévention santé et la perte d'autonomie avec pour objectif affiché de faire monter en compétence le territoire sur ces deux thématiques. Véritable lieu d'innovation en milieu ouvert, le living lab a pour vocation de créer de nouveaux produits et services utiles au territoire dans sa stratégie de spécialisation sur la « pleine santé ».

C'est un lieu qui permettra d'accompagner les seniors dans l'évolution de leur domicile pour un maintien à domicile le plus longtemps possible, qui développera une nouvelle offre de service dans le domaine de la prévention santé et qui proposera des formations aux aidants naturels et professionnels pour mieux accompagner la perte d'autonomie des seniors.

Pour apporter du contenu à ces projets, Provence Alpes Agglomération s'est positionné sur 2 Plans Intégrés Thématiques (PITEM) du Programme européen transfrontalier ALCOTRA.

- **Le PITEM PROSOL**

Le Plan Intégré Thématique (PITEM) « PRO-SOL, Proximité Solidaire: jeunes, femmes, sénior actifs et en bonne santé dans les territoires alpins » dispose d'un budget global de 7.751.059 €. Avec une approche par cible (senior, jeunes et femmes), l'objectif du PITEM PRO-SOL est d'expérimenter de nouveaux modèles de prise en charge des personnes fragiles sur les territoires ruraux et de montagne. Le projet finance des expérimentations permettant de formaliser des modèles d'organisation (public/privé) favorisant le décloisonnement des structures sanitaires et sociales et de santé avec une approche centrée sur le patient et ses besoins. Ce PITEM est une réelle opportunité pour le territoire, car il pourrait permettre une montée en puissance de l'activité de prévention-santé sur les trois prochaines années.

Le PITEM PRO-SOL comprend 10 partenaires :

Chef de file global : Région piémont (chef de file du projet simple coordination communication et du projet simple proximité)

Partenaires :

- Région Val d'Aoste
- Région Ligurie
- Métropole Nice Côte d'Azur (chef de file du projet simple Femme)
- Conseil départemental 04
- Provence Alpes Agglomération (chef de file du projet simple Senior)
- Comité Régional ADMR PACA Corse
- Agence Sanitaire locale Cuneo 1 (ouest de la province de cuneo) (chef de file du projet simple jeune)
- Agence sanitaire locale TORINO 3 (sud-ouest de la province de Turin)
- Confcooperative piemonte (regroupement d'entreprises italiennes)

Le PITEM PRO-SOL (7.751.059 €) est composé de 5 projets simples :

- Le projet Coordination Communication (obligatoire dans tous les Pitem) (465 063 €)
- Le projet simple Senior (2 000 000 €)
- Le projet simple Jeunes (1 819 323 €)
- Le projet simple Femmes (1 537 124 €)
- Le projet simple Proximité (1 929 549 €)

Provence Alpes agglomération est chef de file du projet simple Senior et partenaires des Projets PCC, Femmes et Jeunes.

La synthèse financière concernant Provence Alpes Agglomération est la suivante :

Projets Simples	Projet de Coordination et Communication	Projet Senior	Projet Femmes	Projet jeune	TOTAL PAA
Montant attribué à PAA pour chaque Projet	40 000 €	433 839.48 €	285 000 €	214 000 €	**972 839.48 €**
Montant FEDER 85 %	34 000 €	368 763.56 €	242 250 €	181 900 €	**826 913.56 €**
Autofinancement 15 %	6 000 €	65 075.92 €	42 750 €	32 100 €	**145 925.92 €**

Le projet doit démarrer le 1er Novembre 2018 et se terminer le 31 octobre 2021.

- **Le PITEM CLIP**

Le PITEM « CLIP » dispose d'un budget de 6 734 117 €. Il vise à développer les conditions nécessaires à l'innovation technologique dans les territoires ruraux.

Le PITEM « CLIP » comprend 10 partenaires :

Chef de file global : Région Ligurie (chef de file du projet simple coordination communication et du projet simple Circuito)

Partenaires :

- Région Val d'Aoste
- Région Piémont (chef de file du projet simple E-transport)
- Région Ligurie
- Métropole Nice Côte d'Azur (chef de file du projet simple E-santé/Silver Economy)
- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur
- Provence Alpes Agglomération
- Sictiam (Chef de file du projet simple Interopérabilité)
- Université de Gênes
- Université de Turin
- CCI Auvergne Rhône Alpes

Le PITEM « CLIP » (6 734 117 €) est composé de 5 projets simples :

- Le projet Coordination Communication Clip (obligatoire dans tous les Pitem) (404 116,99 €)
- Le projet simple Circuito (1 780 000 €)
- Le projet simple Interoperabilité (2 120 000 €)
- Le projet simple E-santé/Silver Economy (1 250 000 €)
- Le projet simple E-transport (1 180 000 €)

Provence Alpes Agglomération est partenaire du projet E-santé/Silver economy. Ce projet vise à trouver des solutions adaptées pour répondre à la problématique du vieillissement généralisé dans les territoires ruraux et de montagne. En réunissant les acteurs transfrontaliers de l'économie, de la santé et les utilisateurs, le projet a pour vocation de tester des outils technologiques innovants permettant de détecter la perte d'autonomie des seniors et de favoriser leur maintien à domicile en bonne santé.

L'objectif du projet est donc de tester et valider en conditions réelles les solutions technologiques pour le dépistage et la prévention de la fragilité en zones rurales et de montagne. Les tests seront réalisés avec les seniors en maison de retraite ou en hôpital, qui bénéficieront des technologies simplifiées pour une utilisation autonome ou avec une aide extérieure modeste et non nécessairement spécialisée (soignants ou infirmières). Le projet est organisé en plusieurs phases :

(1) Identification des acteurs de la silver economy (seniors, aidants naturels, entreprises, universités, centres de recherche) et des technologies développées sur le territoire.

(2) Les acteurs participent à des focus groupes afin de comprendre quels sont leurs besoins et quelles technologies ils apprécient le plus et sont le plus efficaces.

(3) Les technologies les plus demandées sont testées en livinglab avec les séniors et simplifiées si nécessaire afin de permettre leur utilisation sur le terrain.

(4) Les technologies simplifiées sont testées dans 8 zones pilotes rurales/de montagne dans des espaces collectifs (maisons de retraites/hôpitaux) et validées.

La synthèse financière concernant Provence Alpes Agglomération est la suivante :

Projets Simples	**Projet E-santé/Silver economy**	**TOTAL PAA**
Montant attribué à PAA pour chaque Projet	215 000 €	**215 000 €**
Montant FEDER 85 %	182 750 €	**182 750 €**
Autofinancement 15 %	32 250 €	**32 250 €**

L'octroi de ces financements européens va permettre à PAA de recruter un chef de projet sur toute la durée des programmes, qui aura pour missions principales :

- D'animer et coordonner les actions prévues dans les PITEM PROSOL et CLIP,
- De promouvoir, accompagner et soutenir le développement de projets territoriaux répondant à la stratégie territoire de « pleine santé ».
- D'organiser le développement de l'espace physique du « living lab ».

Pour compléter ce travail ciblée Silver économie, le service développement économique de Provence Alpes Agglomération travaille en parallèle sur la recherche d'investisseurs dans le domaine de l'hébergement touristique, prérequis indispensable pour faire monter en puissance la destination d'un point de vue touristique. Une réflexion sur la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial est à l'étude pour structurer et organiser les filières agricoles et alimentaires sur le territoire (Cf plus haut).

2.1.1.5 AMENAGEMENT NUMERIQUE

Provence Alpes Agglomération exerce sur son territoire la compétence « aménagement numérique », définie ainsi qu'il suit :
« Téléphonie mobile et Très Haut Débit : Action favorisant la couverture du territoire intercommunal Infrastructures : - le développement de la boucle locale numérique qui relie les équipements communautaires ou qui relie les équipements communautaires et d'autres équipements structurants ou des administrations

- le développement du wifi territorial dans les équipements communautaires et dans le périmètre de leurs espaces publics. »

Les usages liés à cette compétence relèvent tant du développement économique que de l'aménagement et de l'attractivité.

Plusieurs acteurs œuvrent dans ce champ de compétence.
Le Département des Alpes de Haute Provence a établi un schéma directeur territorial d'aménagement numérique. La Région SUD, a créé en 2012, le syndicat mixte ouvert Provence Alpes Côte-d'Azur Très Haut Débit (SMO PACA THD devenu SUD THD) en charge de la maîtrise d'ouvrage pour la construction des réseaux.

En 2018, le Gouvernement a invité les collectivités à engager une consultation dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), nouveau dispositif qui vise à faire davantage appel au secteur privé pour financer le déploiement de la fibre dans les zones « reculées » et qui doit permettre une accélération des déploiements et une économie de ressources publiques.
Une consultation AMEL a été lancée par SUD THD en avril 2018. En décembre 2018, la décision a été prise de ternir l'opérateur SFR pour prendre en charge, sur ses seuls fonds propres, le déploiement d'un réseau FttH (fibre optique jusqu'à l'abonné) pour l'ensemble de la zone d'initiative publique des Alpes de haute Provence, des Hautes Alpes et des Bouches du Rhône.
Ces choix locaux doivent être validés par l'Etat p Par promulgation d'un arrêté ministériel.

Provence Alpes Agglomération reste attentive quant au déploiement du numérique sur son territoire et a demandé un travail concerté auprès du Département afin d'offrir à ses concitoyens et aux acteurs économiques une vision claire des perspectives.
Une réunion de travail devrait ainsi être organisée en 2019.

:

2.1.2. TOURISME : DE LA DELEGATION DE LA PROMOTION A L'EMERGENCE D'UNE POLITIQUE TOURISTIQUE

2.1.2.1. ORGANISATION DE LA COMPETENCE TOURISME

La Loi NOTRe a renforcé le rôle des EPCI en matière de développement économique, notamment en matière de tourisme, en faisant de la « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » une nouvelle compétence obligatoire des intercommunalités.

Au travers d'une convention d'objectifs pluriannuelle, Provence Alpes Agglomération finance l'office de tourisme Communautaire « Provence Alpes – Digne les Bains ». 763 123 € lui ont été alloués en 2018 pour mener à bien les missions précisées dans la convention d'objectifs (accueil, information, promotion, lien avec les socioprofessionnels du territoire, commercialisation, observation).

De forme associative, l'office de tourisme est organisé autour d'un siège situé à Digne les Bains et de plusieurs bureaux d'information répartis sur le territoire (BIT de la Blanche Serre Ponçon, BIT du Val de Durance, BIT de Sainte Croix du Verdon). Les élus communautaires participent à sa gouvernance au côté de socio professionnels qui sont majoritaires au sein du Conseil d'administration. La commune de Moustiers-Sainte-Marie a obtenu quant à elle une dérogation lui permettant de conserver un office de tourisme communal.

Au-delà de la promotion du tourisme, Provence Alpes Agglomération porte également différents projets et assure la gestion d'équipements touristiques identifiés parmi ses compétences additionnelles : l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, les Thermes et le projet de spa, la via ferrata de Digne les Bains, l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR et le développement de la randonnée sous toutes ses formes, le domaine nordique du Fanget, les équipements du col de Fontbelle, l'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale, les structures d'accueil de la plateforme vélivole de Saint-Auban, les campings des Cigales à Peyruis, le gîte d'étape des Sièyes et ceux du projet Retrouvance, la maison de produits de pays de Mallemoisson et les Bistrots de Pays de Marcoux et la Robine-sur-Galabre.

La Commission Tourisme s'est réunie à deux reprises en 2018, le 3 mars et le 12 juillet.

2.1.2.2. DEFINITION D'UNE STRATEGIE TOURISTIQUE

Après une année 2017 consacrée à la mise en place de la compétence « Promotion du tourisme » et à l'organisation de sa mise en œuvre au travers du nouvel office de tourisme communautaire, 2018 a été une année charnière que Provence Alpes Agglomération a décidé de consacrer à l'écriture de sa stratégie de développement touristique, ainsi qu'au lancement des premiers investissements structurants de portée communautaire qui viendront matérialiser cette dernière.

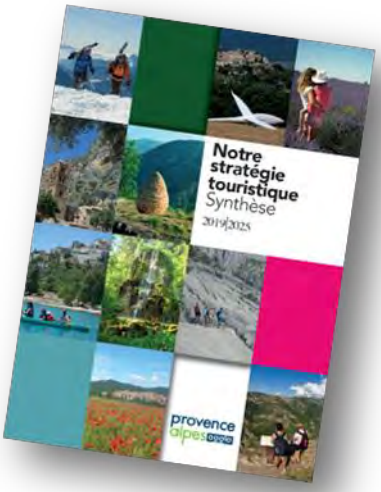

Cette stratégie a été élaborée avec l'appui de deux bureaux d'étude, l'un pour l'élaboration du cadre stratégique général, l'autre pour sa déclinaison marketing. Cette réflexion a été menée en partenariat avec l'Office de Tourisme Provence - Alpes - Digne-les-Bains, l'Office de tourisme de Moustiers Sainte-Marie, l'Agence de développement touristique et le département des Alpes de Haute Provence, le Comité régional du tourisme et la Région Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi que les acteurs économiques du tourisme local.

L'office de tourisme communautaire Provence Alpes – Digne-les-Bains est le principal partenaire de Provence Alpes Agglomération pour la définition de cette stratégie et sa mise en œuvre opérationnelle pour ce qui concerne les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la convention d'objectif -accueil, information, promotion, lien avec les socioprofessionnels du territoire, commercialisation, observation). L'élaboration de la stratégie touristique de Provence Alpes agglomération a bénéficié du soutien financier de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

La stratégie touristique a été présentée aux élus en conférence des maires ainsi que lors de deux réunions publiques territorialisées qui ont eu lieu en décembre 2018 à Digne-les-Bains et à Seyne-les-Alpes. Un livret de synthèse a également été adressé à tous les socio professionnels du territoire et à l'ensemble des partenaires de Provence Alpes Agglomération.

Le positionnement du territoire

La destination de Provence Alpes Agglomération est à la confluence de trois grands référents géographiques : les Alpes, la Provence et le Verdon. La richesse du territoire et la diversité de la destination sont des atouts à faire valoir mais constituent aussi un véritable enjeu pour formuler un positionnement touristique lisible et efficient. Le choix stratégique a été fait de partager le territoire de Provence Alpes Agglomération en 3 espaces touristiquement cohérents, avec l'UNESCO Géoparc de Haute Provence comme fil conducteur et la signature « terre d'émotions pures » comme promesse client commune.

C'est ainsi qu'en lien avec l'office de tourisme communautaire, Provence Alpes Agglomération va poursuivre la structuration des destinations internes à Provence Alpes Agglomération autour de trois marques territoriales : Digne-les-Bains – Val de Durance / Haute Provence, Moustiers – Sainte Croix / Verdon, Blanche -Serre Ponçon / Pure Alpes. Elle mettra également en perspective et en cohérence ces destinations infra avec les smarts destinations régionales d'une part, avec les destinations Monde « Provence » et « Alps French South » d'autre part, et développera pour ce faire des logiques de coopération avec les territoires voisins.

L'UNESCO Geoparc de Haute Provence est un atout considérable. En lui donnant la notoriété, l'image et la popularité interne qui lui font encore en partie défaut, en le mettant en marché sans le dénaturer, il peut jouer une place déterminante dans le positionnement touristique de Provence Alpes Agglomération. Ainsi, en consolidant, en favorisant l'appropriation et en mettant en tourisme L'UNESCO Geoparc de Haute Provence, Provence Alpes Agglomération souhaite progressivement construire un positionnement commun au territoire autour de ce facteur différenciant et vecteur de notoriété.

Point de repère

DIGNE LES BAINS
VAL DE DURANCE
haute provence
TERRE D'ÉMOTIONS PURES

BLANCHE
SERRE PONÇON
purealpes
TERRE D'ÉMOTIONS PURES

MOUSTIERS
SAINTE CROIX
verdon
TERRE D'ÉMOTIONS PURES

Signature commune

Grand référent

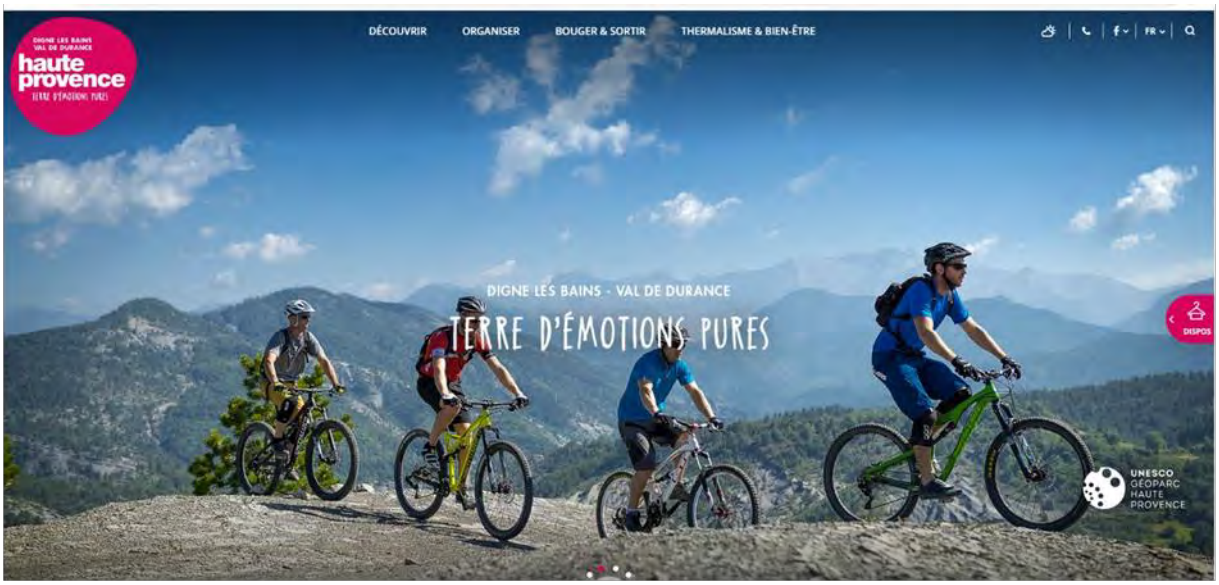
haute provence
DÉCOUVRIR
ORGANISER
BOUGER & SORTIR
THERMALISME & BIEN-ÊTRE
DIGNE LES BAINS - VAL DE DURANCE
TERRE D'ÉMOTIONS PURES
UNESCO GEOPARC HAUTE PROVENCE

purealpes
UNESCO GEOPARC HAUTE PROVENCE

verdon
UNESCO GEOPARC HAUTE PROVENCE

Le projet de développement touristique

La stratégie touristique se décline de façon opérationnelle au travers d'un plan d'actions défini à l'horizon 2025. Ce plan d'action s'articule autour de trois grands axes et de quatre filières prioritaires.

Axe A : « Viser ensemble l'excellence » - Organisation, animation, mise en réseau, professionnalisation, qualification…

Cet axe veut optimiser l'organisation touristique autour des services de l'agglomération, de ses partenaires institutionnels et des acteurs du tourisme. Il prévoit un programme de qualification et de labellisation de l'offre touristique, le renforcement des systèmes d'observation, etc.

Axe B : « Faire vivre les destinations et les contenus de l'offre du territoire » - Communication et marketing.

Cet axe se propose d'agir sur la communication interne et la communication externe. La communication interne, parce que toutes les actions du plan d'actions pluriannuel de la stratégie touristique nécessitent de l'information, de l'argumentation, des explications… La communication externe, parce qu'il faut, très vite, agir sur plusieurs fronts. Celui de la production et de la diffusion de contenus de haut niveau (photos, vidéos, textes) pour créer des prétextes de séjours ou de visites sur le territoire. Celui des outils de communication de l'UNESCO Géoparc, qui doivent monter en gamme, etc.

Axe C : « Structurer et mettre en place une offre d'exception » - Développement, aménagement, équipements…

Cet axe envisage le développement de 4 filières d'excellence. Il prévoit aussi de soutenir le développement et la qualification des hébergements, ainsi qu'une politique d'aménagement, de gestion et de valorisation des sites et équipements majeurs du territoire.

Les 4 filières d'excellence de la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération :
- Montagne, sports et activités de pleine nature.
- Tourisme de "pleine santé", incluant le thermalisme, la remise en forme, le bien-être et le bien vieillir.
- Écotourisme, dont géotourisme.
- Art et culture.

2.1.2.3. LA TAXE DE SEJOUR

Afin d'assurer une partie du financement de la compétence et plus généralement des actions en matière de développement touristique, PAA a décidé par délibération en date du 29 juin 2017 d'instituer une taxe de séjour communautaire pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2018. La taxe de séjour s'applique au régime du réel selon un barème harmonisé sur l'ensemble du territoire intercommunal. Elle s'ajoute au prix du séjour dans un établissement (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, campings, etc.)

Tous les hébergeurs sur le territoire de Provence Alpes Agglomération doivent collecter la taxe de séjour auprès des touristes qui séjournent chez eux. Celle-ci est essentielle pour contribuer au financement des actions menées par la collectivité et les offices de tourisme en faveur du développement touristique et n'a pas d'incidence sur la fiscalité locale des habitants.

En 2018, sur l'ensemble du périmètre intercommunal, 706 264 nuitées ont été déclarées pour un montant total de taxe de séjour de 389 578,30 € (données au 15/04/2019).

2.1.2.4. UNESCO GEOPARC DE HAUTE PROVENCE ET MUSEE PROMENADE

UNESCO Géoparc de Haute Provence

L'UNESCO Géoparc de Haute Provence (UGHP) est composé de 60 communes. Provence Alpes Agglomération en assure la gestion directe depuis le premier janvier 2018, en lieu et place du Syndicat Mixte des Monges. Une démarche a été engagée officiellement auprès de l'UNESCO pour étendre le périmètre du Géoparc afin d'inclure 6 nouvelles communes de PAA (Malijai, L'Escale, Volonne, Château Arnoux – Saint Auban, Les Mées, Peyruis) et une nouvelle commune de la CCSB (Bellafaire). Cette demande devrait aboutir en 2019.

La consolidation du portage juridique, administratif et financier et la mise en place d'une gouvernance a fait l'objet de nombreux travaux en 2018, matérialisés notamment par la signature le 26 octobre 2018 d'une convention d'Entente Intercommunale avec la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB). La gouvernance de cette Entente s'appuie sur une Conférence regroupant des élus des deux territoires. Cette dernière s'est réunie à deux reprises en 2018.

Signature de l'Entente Intercommunale avec la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, le 26 octobre 2018

Plusieurs réunions de travail ont également eu lieu avec la Réserve Naturelle Nationale géologique de Haute Provence afin d'améliorer la coordination entre les deux structures et dans l'optique de redéfinir une convention de partenariat pour la période 2019-2022 dans le prolongement de celle précédemment établie entre le Conseil départemental, la CCABV et le syndicat mixte des Monges. Dans le cadre du projet de coopération ALCOTRA L'@venture géologique France-Italie, dont le Conseil départemental est chef de file, l'UGHP a été associé en tant que partenaire du programme à plusieurs projets (aménagement des sites de la Dalle aux Ammonites, de l'Ichtyosaure de la Robine et du Vieil Esclangon, définition des outils et contenus de médiation).

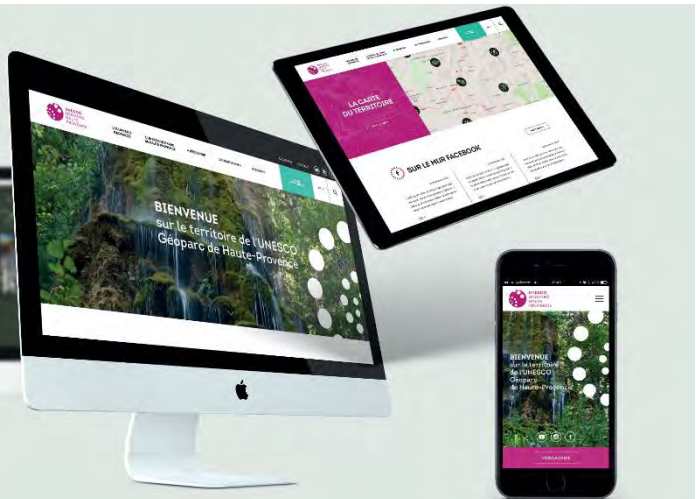

En cohérence avec l'ambition accordée au Géoparc dans le cadre de la stratégie touristique, un certain nombre de chantiers ont été engagés en 2018 en matière de communication et de visibilité. L'identité visuelle a ainsi été rajeunie avec la définition d'une nouvelle charte graphique et d'un nouveau logo. Une agence de communication a également été missionnée en vue de la refonte totale des sites Internet devenus obsolètes et

peu valorisants. Le nouveau site doit être mis en ligne courant 2019.

La mise en œuvre de partenariats associant des acteurs locaux à l'UGHP est un élément essentiel de l'action menée pour rendre le Géoparc visible sur son territoire. Les partenaires sont principalement des musées ou assimilés, des hébergeurs, des restaurateurs, des artisans, des producteurs agricoles et des professionnels des activités de pleine nature. Ce réseau compte plus de 110 membres. En 2018, des formations ont été proposées à Mirabeau, Le Caire et Beaujeu et une réflexion plus globale a été engagée pour optimiser le fonctionnement et la lisibilité de ces partenariats.

L'équipe de l'UGHP a été présente lors de plusieurs manifestations sur son territoire (fête paysanne de La Robine, le festival Inventerre, fête des Monges, Randonnées des trois vallées et des Hautes terres de Provence…) et a notamment animé deux stands durant la Foire de la lavande pour présenter son territoire et pour accueillir et promouvoir ses partenaires qui se sont relayés pendant la durée de la foire pour proposer leurs produits. Le Géoparc a été partenaire du 7e Trail de Dormillouse qui est ainsi devenu le 1er trail de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence.

De nombreuses actions de l'UGHP sont liées à l'appartenance au réseau mondial des Géoparcs. Il s'agit de la participation aux réunions du réseau européen et du réseau mondial, d'actions de coopération entre Géoparcs, de l'accueil de délégations étrangères. Les responsables de l'UGHP Haute-Provence ont ainsi participé aux réunions annuelles des réseaux français, européen et mondial. Une délégation de l'UGGp de Cao Bang (Viêt Nam) a été reçue et des échanges ont été menés avec des partenaires de la République tchèque, de la Fédération de Russie et de la République d'Iran. L'UGHP a aussi participé à l'International Day for Disaster Risk Reduction ainsi qu'au 2e Congrès international sur les oiseaux organisé par le UGGp d'Arouca (Portugal). Enfin, le programme Erasmus + (France, Espagne, Portugal et Grèce) entamé en 2016 a été clôturé en 2018 avec un bilan présenté par les élèves et les enseignants en juin au lycée Alexandra David-Néel.

Au niveau national, l'UGHP a participé à l'assemblée générale du réseau des Géoparcs français qui s'est tenue le 22 novembre 2018 au siège de l'UNESCO à Paris et a été reçu par le Géopark des Monts d'Ardèche pour engager un travail de coopération autour de la mise en tourisme de l'art dans la nature.

Musée Promenade

La première vocation du Musée-Promenade réside dans l'accueil du public. Le Musée-Promenade est ouvert du 1er avril au 30 novembre, tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 avec une ouverture continue de 9 h à 19 h aux mois de juillet et d'août.

En 2018, le Musée-Promenade a reçu 15 454 visiteurs soit 131 de moins qu'en 2017. Le chiffre d'affaire global est en léger recul à 100 082 € contre 102 250 € en 2017 en dépit d'une progression de la boutique. L'origine géographique des visiteurs est sensiblement la même qu'en 2016, soit 12% de visiteurs de langue étrangère provenant majoritairement d'Europe du nord. Plus de la moitié des visiteurs sont originaires de la région.

Deux programmes importants pour l'avenir du Musée-Promenade ont faits l'objet de réalisations en 2018 : un ensemble de travaux financés dans le cadre du programme Espace valléen *Aqua-Terra*, d'une part et une étude-diagnostic en vue d'une restructuration financée dans le cadre du programme Alcotra *L'@venture géologique,* d'autre part. Les deux programmes sont complémentaires car le premier permettra de maintenir un niveau de qualité pour l'accueil du public à court terme et le second engage la réflexion sur l'avenir à moyen/long terme de la structure.

Au cours de l'année 2018 et en particulier pendant la coupure hivernale, plusieurs améliorations ont ainsi été apportées au delà de l'entretien courant du bâtiment et du parc:

- Aquariums : modification des luminaires avec le passage en éclairage Led pour réaliser des économies d'énergie et permettre un éclairage plus adapté à la faune présente dans chaque aquarium (variateur d'intensité).
- Billetterie : le système de climatisation de la billetterie a été remplacé. La vidéo-protection installée à l'entrée du parc a été étendue à la billetterie pour assurer la sécurité du personnel d'accueil.
- Jardin des papillons : fabrication et pose d'un nouveau portail
- Expositions : pour valoriser la biodiversité du territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence, une version allégée et révisée de l'exposition Serpents sympas d'ici a été installée au rez-de-chaussée de la Maison des Remparts.
- Une borne interactive a été ajoutée à la salle des risques naturels.

Le financement Espace Valléen a également permis de réaliser dans le courant du second semestre de l'année 2018 une étude paysagère en vue de la requalification des sentiers du parc. Les travaux préconisés par cette étude seront mis en œuvre en 2020 (phase II du projet Espace Valléen).

Les résultats de l'étude de restructuration ont quant à eux été rendus en octobre 2018. Un retro-planning a été établi permettant de phaser les études complémentaires à réaliser d'ici 2021 pour définir et dimensionner le projet d'investissement à réaliser à terme pour la requalification du site : élaboration du programme scientifique et culturel, étude économique, programmation architecturale et muséographique.

Les activités pédagogiques classiques ont été renouvelées. En 2018, plus de 1700 scolaires ont été accueillis au Musée-promenade, en légère hausse par rapport à 2017. Une équipe de 3 volontaires en service civique a été recrutée pour participer à l'encadrement des publics d'avril à octobre.

2.1.2.5. GESTION D'EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion d'équipements touristiques, plusieurs actions ont été menées en 2018.

Entretien et gestion du réseau de sentiers inscrits au PDIPR

Le réseau de chemins inscrits au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) dont Provence Alpes Agglomération assure la gestion représente un linéaire total d'environ 1.700 km. Provence Alpes Agglomération définit chaque année un programme de travaux qui bénéficie du soutien technique et financier du Conseil Départemental. Elle assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur l'ensemble de ces sentiers, excepté certains ouvrages spécifiques de mise en sécurité comme les passerelles qui sont pris en charge par le Département.

En 2018, les travaux confiés à des entreprises se sont élevés à 14.161 € H.T., auxquels se sont ajoutés les travaux réalisés en régie par les équipes du pôle opérationnel (petit entretien, balisage et pose de signalétique directionnelle). Enfin, la réfection de trois passerelles a fait l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental (participation de Provence Alpes Agglomération à hauteur de 20.000 €.). Parallèlement à ces travaux d'entretien du réseau existant, d'autres actions peuvent être menées pour valoriser et développer la randonnée sous toutes ses formes (pédestre, équestre, à VTT, en itinérance…). L'objectif est d'améliorer l'offre et la qualité du service rendu aux pratiquants, habitants et visiteurs.

Il est à noter qu'un Comité de pilotage « Randonnée » a été mis en place en 2018. Il est composé de 8 élus référents représentant chaque secteur géographique du territoire, issus de la Commission Tourisme, et de plusieurs partenaires (Conseil Départemental, ONF, Comité départemental de la randonnée, Offices de tourisme, Parc Naturel Régional du Verdon). Ce comité de pilotage s'est réuni une première le 7 novembre 2018 afin de faire l'inventaire des besoins de travaux recueillis auprès des communes et des partenaires, de définir le programme de travaux qui sera réalisé en 2019 et de faire le point sur un certain nombre de projets à l'ordre du jour (La Routo, Fête de la Randonnée, Gorges de Trévans, pôle montagne de Seyne les Alpes, structuration de l'offre VTT, …).

Structuration de l'offre VTT

Divers travaux d'amélioration et d'entretien du réseau ont été réalisés en régie par les équipes du service Espaces Naturels. Par ailleurs, un groupe de travail spécifique au VTT a été mis en place en 2018 avec pour but de structurer le maillage des itinéraires du territoire de Provence Alpes Agglomération qui comporte une offre très riche avec 3 sites labellisés autour du Val de Durance, du Pays Dignois et de la Blanche, des Grandes Traversées, mais aussi des sites de descente en station et sur l'Evo Bike Park. Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises en 2018, le 7 juin et le 26 novembre, et s'est penché plus spécifiquement sur le site dit des « Terres Noires » (Archail, Digne-les-Bains, Draix, Marcoux) dont la forte notoriété occasionne des problématiques de gestion, de responsabilité et de sécurité. Des solutions ont été trouvées pour mieux structurer et régulariser les aménagements sur ce site.

Fête de la randonnée

La 15ème fête de la randonnée s'est déroulée les 6 et 7 octobre 2018 au départ du collège Maria Borelly. 51 randonnées ont été proposées sur le weekend en partenariat avec le CDRP 04 et le festival Inventerre. 18 associations se sont mobilisées pour accompagner l'ensemble de ces randonnées. Au total une cinquantaine de bénévoles associatifs ont participé à l'organisation de cette manifestation qui a réuni 570 randonneurs. Malheureusement les conditions météo n'ont pas été favorables et seules deux randonnées ont pu être maintenues le dimanche.

Via Ferrata de Digne les Bains

Suite à l'incendie de 2017, le sentier d'accès a été remis en état, la signalétique renouvelée et la via ferrata réouverte en 2018.

Parallèlement, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études Géolithe pour la définition du projet d'extension de la via ferrata en sa partie centrale. Un Avant-Projet Sommaire a été établi et validé au mois d'octobre pour un montant de travaux de 175 000 € H.T. Le projet permettra de rétablir la continuité de l'itinéraire en falaise et de déboucher en zone sommitale. Il renforcera l'attrait de l'équipement pour les pratiquants, sportifs et non initiés, en proposant plus d'agrès ludiques et des supports d'interprétation du patrimoine naturel.

Inscrite dans le plan d'actions de l'Espace Valléen Aqua Terra, cette opération a fait l'objet en 2018 de plusieurs dépôts demandes de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département. La livraison de l'équipement est prévue pour la saison touristique 2020.

Aménagement éco-touristique de la retenue de l'Escale

Située sur la Durance en amont de la confluence avec la Bléone, la retenue de l'Escale est une zone humide artificielle qui a engendré un formidable réservoir de biodiversité. Elle constitue une entité paysagère remarquable à l'entrée ouest du vaste territoire de Provence Alpes Agglomération qui s'étend des vallées alpines de La Blanche au Nord, au lac de Sainte Croix du Verdon au Sud, avec Digne les Bains et le Val de Durance en partie centrale.

Dans la continuité de ce qui avait été impulsé par l'ex Communauté de Communes de la Moyenne Durance, Provence Alpes Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage du projet de valorisation éco-

touristique de ce site. La réalisation d'aménagements de qualité destinés à favoriser l'accueil du public sur les sites naturels emblématiques du territoire est un des objectifs de la stratégie touristique définie en 2018, tout comme le développement des filières basées sur le tourisme de nature et l'écotourisme.
Reconnue d'intérêt communautaire et action prioritaire du dispositif Espace Valléen Durance-Provence, cette opération permettra de compléter les aménagements déjà réalisés autour du lac et de poursuivre les orientations du projet global de développement économique et touristique engagé sur le secteur de la Moyenne Durance.

Les objectifs sont de valoriser le territoire sur le plan touristique, économique, environnemental et éducatif :

- Dynamiser et diversifier l'économie locale par une offre écotouristique
- Renforcer les mobilités actives et les déplacements doux, en lien avec les tendances sociétales et le PCAET en cours d'élaboration
- Sensibiliser le grand public aux enjeux de la biodiversité et des patrimoines naturels : scolaires, habitants et touristes
- Préserver et valoriser un site naturel sensible
- Créer un potentiel pour l'accueil de groupes dans une optique d'éducation à l'environnement et au développement durable

En 2018 le projet d'aménagement éco-touristique de la retenue de l'Escale est passé en phase pré opérationnelle, ce qui a permis d'affiner le montage technique et financier de l'opération. Un comité de pilotage a été mis en place et s'est réuni à deux reprises en octobre et en novembre 2018. Y sont associés les communes de Château Arnoux – Saint Auban, L'Escale et Volonne, les services de l'Etat, du Département et de la Région, EDF, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, la L.P.O. et les associations naturalistes locales.

En juillet 2018, Provence Alpes Agglomération a recruté une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire présentant des compétences tant en matière d'aménagement de sites naturels, d'expertise naturaliste et environnementale, que de conception et de dimensionnement d'ouvrage d'art s'agissant plus spécifiquement de la passerelle suspendue.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend une phase d'Etude Préalable (EP) qui a été validée par le maître d'ouvrage en date du 30 novembre 2018. Cette phase a permis de définir le plan d'ensemble des aménagements projetés, de dimensionner la passerelle suspendue et de préciser le coût d'investissement de l'opération dont le commencement des travaux est prévu à l'automne 2019.

L'opération se décompose comme suit :
- Travaux :
    - Traitement des viabilités et cheminements autour du lac
    - Passerelle suspendue piétonnière et cycliste
    - Aménagement d'aires de découverte
    - Mise en place d'équipements naturalistes
    - Signalétique et mobilier d'accueil et d'information
- Maîtrise d'œuvre, études et prestations connexes (dossiers réglementaires, B.C., C.S.P.S., acquisitions, levé topo, écriture des contenus).

Le coût prévisionnel de l'opération travaux, maîtrise d'œuvre, études et prestations connexes compris s'élève à 1.284.750 € H.T.

Simulation de l'intégration paysagère de la passerelle

Le projet s'inscrivant dans le cadre du dispositif Espace Valléen Durance – Provence, portant sur un Espace Naturel Sensible et comportant une infrastructure éligible au titre de la D.E.T.R., cinq dossiers de demandes de subvention ont été déposés en 2018 auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département afin de consolider le plan de financement de l'opération.

Site du Fanget

La gestion de l'activité nordique et de l'accueil du public sur le site est confiée à l'Union Sportive de La Blanche dans le cadre d'une convention passée avec Provence Alpes Agglomération prévoyant le versement à l'association d'une redevance annuelle de 10.500 €.

La saison hivernale 2018 a été marquée par un fort enneigement qui a favorisé la fréquentation du site, bien qu'ayant rendues difficiles ses conditions d'accès. 297 forfaits ont été vendus pour un montant total de 3 290 €, auquel s'ajoutent les recettes liées à location de matériel pour 5 142 €.

Afin d'améliorer l'accueil du public sur le site et au-delà de divers travaux d'entretien courant qui ont été effectués, plusieurs petits investissements ont pu être réalisés en 2018, en accord avec la copropriété : réalisation d'aires de pique-nique, signalétique d'accueil, fontaine, pour un montant total de 15.762 €.

Par ailleurs, plusieurs réunions ont eu lieu en 2018 afin de faire le bilan de la saison 2017-2018, de préparer la saison 2018-2019, mais aussi d'avancer avec les communes d'Auzet et de Seyne-les Alpes, en lien avec l'association, dans la réflexion autour des perspectives de gestion et de développement du site, en périodes hivernale et estivale.

2.1.2.6. THERMALISME

Provence Alpes Agglomération gère l'Etablissement Thermal de Digne les Bains sous forme de régie autonome avec personnalité morale, avec l'ambition de redynamiser l'ensemble de la filière tourisme nature - santé à l'échelle de son territoire, sur le concept de « station thermale de pleine santé », modèle créé par la station thermale de Châtel-Guyon en Auvergne.

Les Thermes de Digne les Bains ont un impact économique fort sur le territoire : plusieurs centaines d'emplois induits et plus de 60 sur le site même.
En 2018, le chiffre d'affaire global de l'établissement s'est porté à 3 969 869 €, soit une progression de + 4,09 % par rapport à 2017. La fréquentation des assurés sociaux est également en hausse (6 515 soit + 3,59 %) ainsi que celle des cures médicales libres et des séjours santé (204 clients en 2017, 128 en 2017). En revanche les accès détente et remise en forme sont toujours en baisse avec 2877 tickets unitaires vendus en 2018 contre 3 717 tickets en 2017 et 4 135 en 2016.

En 2018, poursuivant le projet du SPA thermal des Thermes de Digne Les Bains, Provence Alpes Agglomération a obtenu le permis de construire modificatif, valider le nouvel Avant Projet Définitif entrant dans l'enveloppe financière fixée, et lancé en juillet la consultation des entreprises.
Fin septembre, les offres ont été remises et s'en sont suivies l'analyse et les négociations permettant de mener en 2019 à la signature des marchés.

Le coût d'objectif de l'opération s'élève à 6 305 987 euros TTC. Ce projet bénéficie du soutien de :
- l'Etat à hauteur de 1.26 millions d'euros au titre du FNADT
- du Conseil régional à hauteur de 785 000 euros au titre du CRET et du contrat de solidarité
- du Conseil départemental à hauteur de 410 000 euros

Le projet consiste en la création d'un espace de remise en forme ouvert à un public large et complémentaire des curistes. Il se matérialisera sous la forme d'une extension au traitement architectural singulier, en proue du bâtiment existant, en liaison avec l'établissement actuel mais avec des accès différenciés. L'ensemble réunira un espace aqualudique intérieur / extérieur avec solarium, hammams, saunas et bain à remous, et des espaces plus polyvalents (salles fitness, réunion, accueil, boutique).

2.2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PROSPECTIVE

L'installation d'une partie des agents du Pôle Planification Projet Ingénierie, dont relève en grande partie l'«aménagement du territoire et prospective », dans le bâtiment situé 42 avenue François CUZIN à DIGNE-LES BAINS s'est achevée au 1er Trimestre 2018. Le service SIG/CEP est resté basé, quant à lui, sur la commune de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Le Pôle s'est vu adjoindre un service en provenance du Pôle Développement territorial, à savoir le service Environnement, et le service Planification de l'urbanisme s'est vu confier comme mission supplémentaire le lancement du Programme Local de l'Habitat (PLH). Le Pôle est ainsi passé de trois à quatre services avec un apport de 20% d'un agent mis à disposition de PAA par la ville de DIGNE-LES-BAINS pour l'élaboration du PLH.

Plusieurs changements dans le personnel ont émaillé l'année 2018 et ont touché trois services du Pôle, dont essentiellement l'ingénierie et la planification de l'urbanisme (huit départs et quatre arrivées) et ont entrainé une restructuration dans la direction du service ingénierie.

La connaissance des différentes composantes du territoire et son observation sont essentielles à son développement futur.

Aussi, et ce malgré les restructurations, les vacances de postes définitives ou temporaires et les difficultés qui en ont découlé, les programmes, les engagements de la collectivité, les contrats et documents structurants ont été maintenus, se sont poursuivis ou ont été initiés avec une recherche constante de cohérence et de transversalité, tant interne qu'externe, pour garantir une cohésion entre le projet de territoire alors naissant et les politiques publiques Européennes, Nationales, Régionales et Départementales pour certaines en cours de définition.

Les élaborations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET document prescriptif pour le SCoT, le PCAET, les PLU), et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), ont été suivies sous la même forme que celle exposée dans le rapport d'activité 2017. PAA a émis un avis, en décembre 2018 en tant que Personne Publique Associée, sur l'arrêt de projet de SRADDET par la Région. La Région devrait adopter son schéma en 2019. Le PRPGD, sur lequel PAA a émis un avis en sa qualité d'autorité organisatrice en matière de collecte et de traitement des déchets en juin 2018, fera partie intégrante de ce « Schéma des schémas de la Région ». Le SRADDET en tant que schéma « intégrateur » intègrera en outre le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le document de Planification Régionale des Infrastructures de Transports (PRIT) et le document de Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI). C'est pourquoi les évolutions de ces plans et schémas a également été suivie, selon les moyens des services, avec plus ou moins d'acuité et de précision.

Une bonne connaissance et appropriation de ces documents devraient permettre une adaptation et une sécurisation pour l'élaboration des trois documents que sont le PCAET, le SCoT et le PLH que PAA a décidé d'engager de front. Ces trois documents prospectifs sont essentiels à moyen et long termes pour le territoire, leurs élaborations concomitantes se nourriront mutuellement.

Le projet territorial de la communauté d'agglomération, acté et concrétisé au travers de ces documents, permettra de cibler et d'activer les dispositifs de conventionnement et de contractualisation ainsi que les Appels à Projet et Appels à manifestation d'intérêts offerts à PAA pour réaliser ses projets structurants à l'échelle de son territoire.

2.2.1. DEVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ENERGETIQUE

La commission environnement s'est réunie le 22 février et le 17 décembre 2018. Les dossiers suivants ont été présentés :

- Elaboration du PCAET (Plan Climat Energie Territorial)
- Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat : bilan de l'étude de préfiguration et perspectives
- Avancement du projet de méthanisation
- Traitement des déchets : extension des consignes de tri et tarification incitative
- Organisation du festival de la biodiversité Inventerre
- Examen de la fiche CRET : protection des zones humides de la vallée de la Blanche
- Présentation de la journée ARPE-PAA « Nature en ville » du 13 mars

Certains points sont développés ci-après ; d'autres font l'objet d'un développement dans d'autres parties du présent rapport.

L'élaboration du Plan Climat Energie Territorial

Le recrutement d'un bureau d'étude dans l'accompagnement à l'élaboration du PCAET est intervenu au mois de février pour une durée de 18 mois. Le cabinet AD3E, retenu, a démarré sa mission au mois de mars 2018.

La phase de diagnostic a été présentée en comité de pilotage le 22 juin, puis lors d'un forum public de restitution le 18 septembre ; cela a marqué le début de la phase de stratégie et de concertation.

Quinze élus de PAA se sont réunis le 17 octobre pour formuler des orientations stratégiques.
Cinq ateliers de concertation participatifs et thématiques, auxquels ont participé une centaine de personnes au total, ont été organisés à Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Les Mées, Mallemoisson et Seyne, entre le 26 novembre et le 6 décembre 2018.

En termes de gouvernance, le comité technique s'est réuni sept fois et le comité de pilotage deux fois.

Biodiversité

- Le festival de la biodiversité Inventerre

Le festival de la biodiversité Inventerre a eu lieu du 2 au 7 octobre 2018 sur le thème « l'Eau, cœur de nos vies », à Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban, et sur le reste du territoire de PAA, dans le cadre des sorties découvertes organisées en partenariat avec la fête de la randonnée.

Le comité de pilotage, présidé était composé d'acteurs de l'environnement, de la science, de la culture, afin de constituer une équipe pluridisciplinaire. La coordination générale a été assurée par le responsable du service environnement de PAA. Une vingtaine de membres en moyenne a participé à sept réunions du comité de pilotage à partir du mois d'octobre 2017.

Une quarantaine de rendez-vous a été programmée, parmi lesquels : 14 conférences, 10 balades découvertes, 5 projections filmiques, 5 expositions, 3 ateliers, 1 pièce de théâtre. Une cinquantaine

d'intervenants invités (conférenciers, exposants, réalisateurs, animateurs…) ont participé à l'évènement parmi lesquels trois têtes d'affiche : Cyril Dion, Hubert Reeves et Yves Paccalet.

Une trentaine de partenaires se sont engagés dans cette 7ème édition, parmi lesquels : le Parc Régional du Verdon, le Conservatoire des Espaces naturels de PACA, l'ONF, la LPO, les Syndicats mixte d'aménagement de la Bléone et de l'Asse, le SDIS 04…

Au total, plus de 2 200 personnes ont participé aux différents rendez-vous proposés sur les deux pôles culturels de PAA, à Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban.

Financé dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable), le festival Inventerre disposait d'un budget de 60 000 €, budget subventionné à 80 %. Un montant de 45 376 € a été effectivement dépensé.

- Une journée « ville-nature »

En co-organisation avec l'ARPE PACA, une journée « ville-nature » a eu lieu le 13 mars 2018 à Digne-les-Bains, à l'attention des élus, techniciens et acteurs du territoire. On a compté 80 participants sur la journée.

L'Observatoire national photographique du Paysage

PAA a décidé en novembre 2018 de poursuivre cette action portée depuis 1996 par la Communauté de communes des Duyes et Bléone et financée par la DREAL. A ce jour, le territoire régional compte deux observatoires de ce type : celui de l'Arbois et celui des Duyes et Bléone ; le territoire national en compte vingt.
Le secteur Duyes et Bléone a été retenu par l'Etat, en tant qu'observatoire représentatif du milieu de moyenne montagne, avec pour enjeux « la déprise agricole et la fermeture des milieux naturels ».
Un tel observatoire permet de révéler les enjeux locaux sur l'évolution des espaces qui entourent les acteurs locaux et les habitants (urbanisation, déprise agricole, conquête d'espaces naturels, changement climatique…). PAA dispose donc d'une collection de six séries de quarante-quatre photos prises sur 20 ans, de 1996 à 2015.
Cet observatoire présente un intérêt notamment pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, du Mode d'Occupation des Sols et du Plan Climat Air Energie Territorial.

D'autres vocations pourraient être envisagées à terme, à l'instar d'autres observatoires nationaux (promotion au niveau régional, fonction pédagogique, extension de l'observatoire à la totalité du périmètre de PAA…)
Une session photographique se déroulera au printemps et à l'automne 2019. Un agent du service SIG accompagnera le photographe pour établir un relevé GPS précis des points de prise de vue du parcours et s'approprier la méthode.

Le projet de méthanisation

Pour rappel, l' étude de faisabilité d'unités de Méthanisation en Val de Durance initiée par la Communauté de Communes Moyenne Durance dans une démarche partenariale avec plusieurs intercommunalités voisines avait été mise en attente en 2017 en raison des restructurations des EPCI et du désengagement de la Communauté d'agglomération DLVA qui favorise un autre projet avec une vision stratégique différente de celle de PAA. Le projet s'est donc recentré sur les territoires initiaux puisque l'étude de faisabilité concluait à sa faisabilité mais nécessitait d'affiner la quantité d'intrants disponibles localement (Déchets verts –Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères : FFOM). Un dossier de demande d'aide financière, pour l'étude de la collecte sélective des déchets verts et de la FFOM sur les EPCI, a donc été déposé par PAA en septembre 2017 auprès de la Région et de l'ADEME. Il n'a pas été retenu en la forme (notification en décembre).
Début 2018, la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a fait savoir qu'en l'état actuel du dossier, elle ne pouvait s'engager plus avant malgré son intérêt pour le projet. La commune de Sisteron étant quant à elle toujours intéressée.
L'activité de PAA durant l'année 2018 a consisté essentiellement en la rencontre de partenaires financiers potentiels et de facilitateurs, à nouer ou à renouer des partenariats territoriaux et à procéder à des visites de plateformes de méthanisation sur d'autres territoires pour appréhender le dossier sur la base d'expériences récentes.

C'est ainsi que le 14 juin 2018 une visite programmée a eu lieu à Balesta en Lauragais afin de rencontrer la société CLER ENR, en partenariat avec le GERES. L'unité territoriale visitée est implantée sur une plateforme multi-filière de gestion et valorisation de la matière organique. Il s'agit de la seule plateforme en France à réunir sur un même lieu une plateforme de recyclage de bois, une plateforme de compostage et la méthanisation. Etaient présents à cette visite deux élus et un technicien de PAA, un élu et une technicienne du SYDEVOM 04. Etaient également présents des représentants de la CDC Pays d'Apt Lubéron et des représentants d'entreprises : SARL Recytec, GAEC Ferme Flaud, SOTRECO, PRODEVAL SOLAGRO et GERES.

Le 20 juin 2018 une rencontre s'est tenue avec l'Agence Régionale d'Innovation et de l'Internationalisation des entreprises (ARII devenue depuis Rising SUD) . En effet, la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé en 2016 un nouveau dispositif « Opérations d'Intérêt Régional » (OIR) pour répondre à une politique de concentration et de spécialisation portée par une stratégie de développement d'excellence. La thématique de la méthanisation s'inscrit dans le cadre de ce dispositif sur lequel L'ARII a été mandatée par la Région pour faire converger les efforts autour d'ambitions communes et mobiliser les investissements sur les projets structurants. L'ARII peut accompagner la filière méthanisation sur le volet économique : « Maîtriser les projets de méthanisation en vue de faciliter le financement des unités de production sur le territoire régional ».
Le principe de poursuivre la démarche du projet de PAA avec un concepteur a été évoqué et il a été envisagé un tour de table des financeurs lors d'une prochaine session (sachant qu'il n'y a que deux sessions par an).
Les 23 et 24 octobre 2018 PAA a participé à une visite, organisée par le SYDEVOM 04, de l'unité du VALTOM (syndicat pour la valorisation et le traitement des dechets ménagers et assimilés du Puy de

Dôme et de Haute Loire) qui comprend neuf collectivités ayant la responsabilité de la collecte des déchets et la gestion des déchèteries. Le site gère aussi 10 centres de transfert pour mailler l'ensemble du territoire.

Plusieurs réunions ont par ailleurs eu lieu en avril, juillet et septembre 2018 avec plusieurs services de la Région SUD (Aménagement-Environnement-Transition énergétique) concernés par ce type de dossier afin de reconsidérer le dossier de PAA, le requalibrer en vue du dépôt d'un dossier d'étude de la collecte des FFOM (délibération N°20 du 27 juin 2018) et de conception de l'unité de méthanisation pour posséder une bonne vision des gisements.

Des rencontres ont eu lieu avec le SYDEVOM 04 qui étudie des solutions alternatives pour les déchets verts.

GRDF devait fournir fin 2018 le rendu de l'étude d'instrumentation qui ne sera en définitive remise que début 2019.

Des rendez vous ont été prévus pour janvier 2019 entre PAA et la Directrice de l'ADEME sur le projet de PAA.

Cette démarche qui croise des enjeux énergétiques, économiques, climatiques et agricoles et d'acceptabilité par les riverains est compliquée et de longue haleine.

Les projets distincts mais très proches géographiquement de PAA et de la DLVA complexifient le projet puisqu'ils devront avoir des zones de chalandise différentes.

L'objectif de réalisation d'une unité de méthanisation a été intégré à la candidature CRET 2ème génération ainsi qu'à l'élaboration du projet de PCAET de l'agglomération.

Le Conseiller en Énergie Partagé (CEP) :

Pour rappel, l'ex-CCMD[4] a constitué en 2015 un service mutualisé avec ses communes membres sur la base préférentielle d'un suivi de factures des divers flux. Cette pratique s'est poursuivie lors de la constitution de PAA durant toute l'année 2017, avec une prise en charge des établissements de l'ex-CCMD transférés à la Communauté d'Agglomération.

En 2018, le CEP a continué ses missions pour renforcer la maîtrise et la gestion de l'énergie. Les objectifs principaux confiés à ce conseiller consistent en la réduction des consommations et au développement de projets à aspect énergétique.

Pour renforcer les missions du CEP, au sein de l'agglomération et élargir le périmètre d'actions à l'ensemble des communes volontaires, le conseil d'agglomération a décidé le 14 février 2018 de solliciter une aide financière auprès de l'ADEME dans une perspective de création d'un deuxième poste de CEP. Le 27 juin 2018, la décision de créer le poste a été prise par l'agglomération, sous réserve de l'obtention de l'aide de l'ADEME.
Le 6 novembre 2018, une aide de 84 300€ a été accordée par l'ADEME à PAA conformément au montant attendu. Le recrutement d'un deuxième CEP devrait être organisé début 2019.

À titre d'exemples, durant l'année 2018, les actions engagéespar le CEP en poste ont pris les formes suivantes :

[4] Communauté de Communes de la Moyenne Durance

Action sur l'Éclairage Public :

En partenariat avec le service SIG[5], est mis en place un outil en ligne facilitant les interventions des prestataires sur l'éclairage public dans les zones d'activité dont la gestion est communautaire. Les informations, mises à jour pour chaque intervention, permettront d'avoir un suivi et une gestion optimisés. Cet outil sera proposé à l'ensemble des communes volontaires gérant l'éclairage public en direct.
À la demande de la commune de l'Escale, une amélioration de l'éclairage public communal a été réalisé : changement de technologie, réduction des consommations, réduction de la facture, plan réseau Eclairage Public fiable.

Optimisation des flux

Les marchés concernant les flux gaz, électricité et téléphone ont été renouvelés pour six des huit communes du bassin de la Moyenne Durance. Pour le gaz, cela a également été étendu à deux autres communes (Mallemoisson et Le Chaffaut-Saint-Jurson). Ainsi, le changement de fournisseur et l'optimisation des tarifs d'abonnement a été effectif en juillet 2018 pour le gaz, et le sera en janvier 2019 pour l'électricité. Il est important de noter que l'ensemble des communes qui ont intégré ce nouveau marché a choisi une formule « 100 % électricité verte ».

Le lancement du marché « DATA » a pris du retard. Ce marché concerne plusieurs lots regroupant les téléphones fixes, les mobiles, internet et la fibre. À ce jour, seuls les mobiles profitent des nouveaux tarifs. Les nouveaux contrats fixes et internet devraient être mis en place courant 2019. Ce marché permettrait de faire entre 12 et 80% d'économie financière en fonction du contrat.

Optimisation des bâtiments

La réalisation d'un pré-diagnostic du bâtiment, situé 42 avenue François Cuzin à Digne-les-Bains (accueillant des services du Pôle Planification Projet Ingénierie et du Pôle Développement Territorial) a permis de faire un premier point sur les actions et travaux à réaliser pour rendre ce bâtiment, pris à bail par PAA, performant. Cette mission a nécessité l'utilisation de plusieurs équipements de mesure et d'analyse, tels que : enregistreurs de température/lumière/humidité, caméra thermique, mesureur d'épaisseur de vitres …Quelques travaux mineurs ont été faits.

À la demande des communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Volonne, Malijai et Peyruis, des enregistrements équivalents ont été réalisés sur certains bâtiments publics (généralement mairie et/ou école), dans le but de mettre en relief des éléments de diagnostics initiaux. Ces enregistrements ont quelquefois permis un réaménagement pour améliorer le confort des usagers.

La commune de Peyruis a lancé la rénovation de plusieurs bâtiments communaux (école primaire, école maternelle, mairie, et deux bâtiments communaux), à travers l'isolation en toiture. Le coût de ces travaux a été amorti par l'obtention de Certificat d'Économie d'Energie (CEE). Le recrutement du deuxiéme CEP devrait permettre de viser la généralisation de ces subventions sur l'ensemble des bâtiments de l'agglomération (voire des bâtiments des communes qui le souhaiteraient), par la mise en place d'une convention en 2019 entre un « obligé », ou un délégataire, et la collectivité.
Une répartition des actions des deux CEP mutualisés, entre PAA et les communes volontaires,a été étudiée, ainsi que des modalités de financement.Des propositions seront faites en 2019.

[5] Système d'Information Géographique

2.2.2. TRANSPORTS ET MOBILITE

Depuis sa création, au 1er janvier 2017, Provence Alpes Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), au titre de ses compétences obligatoires. Cela signifie qu'elle a reçu pour mission de définir à la fois la politique de desserte et la politique tarifaire du transport de voyageurs sur son territoire.

Elle organise ainsi, sur son périmètre, des services de transports publics urbains (les Transports Urbains Dignois) et interurbains (les lignes régulières), mais également les transports scolaires.

En parallèle, elle a pour rôle de développer des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur.

2.2.2.1 LA COMPETENCE ET L'ORGANISATION DU SERVICE TRANSPORTS

- **Le Transport Urbains Dignois (TUD)**

Le 1er janvier 2017, les Transports Urbains Dignois ont été transférés de la Ville de Digne-les-Bains à Provence Alpes Agglomération (exploitation en régie).

Ce réseau desservant la Ville de Digne-les-Bains est composé de 5 lignes urbaines (dont une ligne est doublée pour les scolaires) fonctionnant du lundi au samedi.

Le réseau dispose de plus de 82% d'arrêts répondant aux normes d'accessibilité et un parc d'autobus 100% accessible.

Le TUD est géré en régie directe par Provence Alpes Agglomération :

Outre l'organisation des circuits, de l'équipe des chauffeurs, de l'entretien des bus, PAA est chargée de l'enregistrement des inscriptions, de l'édition et de la distribution des cartes de transport.

Les tickets ou passeports sont en vente dans des points de distribution tels que les tabacs, librairies et l'Office de Tourisme.

La tarification

La tarification appliquée par PAA est identique à celle pratiquée par la ville de Digne-les-Bains avant le 1er janvier 2017.

Tarifs des tickets :

- 1 = 1.00 €
- Carnet de 10 = 5.50 €
- CCAS : carte Lavande (actifs non imposables) et Azur (retraités non imposable) : carnet de 10 tickets = 3.00 €
- Passeports mensuels jeune (11.00 €/mois) et adultes (22.00 €/mois)
- Carte curiste = 20.00 € pour 3 semaines.

DONNEES CHIFFREES DES TRANSPORTS URBAINS DIGNOIS EN 2018

Nombre d'abonnements :

Curistes : 50
Adultes : 200
Jeunes : 3 490

Nombre de tickets vendus :

Plein tarif : 32 500
Carnet de 10 : 6 700
(Soit 67 000 tickets)

Carnet de 10 tickets réduits : 1100
(Soit 11 000 tickets)

350 000 voyageurs / an

Nombre de kilomètres parcourus :
240 000km

Nombre de bus :

10 et 1 navette PMR

Budget : 1 208 000€

Le FlexiTUD

Ce minibus aménagé, destiné au transport des personnes à mobilité réduite bénéficient de 7 places. Le service compte une soixantaine d'inscrits dont une douzaine utilise le service régulièrement. Chaque semaine, les utilisateurs contactent le service afin de faire part de leurs besoins. Un planning hebdomadaire est établi en fonction. Un véhicule, ainsi qu'un chauffeur sont attitrés.
Le service est gratuit pour l'usager.

Le transport scolaire et les lignes régulières

Depuis le 1er septembre 2017, l'agglomération a repris les lignes régulières et les lignes de transports scolaires internes au ressort territorial après transfert du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence via la Région PACA.

Certaines lignes de transports scolaires (sortant du ressort territorial) ne sont pas gérées par PAA mais par la Région PACA.

DONNEES CHIFFREES DES TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2018-19

1592 élèves transportés quotidiennement sur les lignes spécialisées scolaires et les lignes régulières (1001 élèves en 2017/18)

Budget **1 700 000** € contre 972 474 € l'année précédente (passage à la semaine de 4,5 jours)

Les lignes de transports et le mode de gestion

Les lignes de transports scolaires sur le territoire sont les suivantes :

- Secteur Digne : 000.002 / Le Chaffaut-Digne ; 113.001 / Marcoux-Digne ; 252.004 / Barles-Digne ; 255.001 / Digne- Carmejane ; 263.001 / Beaujeu-Digne / 036.001 Le Brusquet
- Secteur Thoard : 021.001 / Barras-Mirabeau ; 217.001 / Thoard-Les Ecarts
- Secteur Seyne : 126.001 / Montclar-Les Ecarts ; 205.002 et 252.005 / Seyne-Les Ecarts; 205.003 et 252.006 / Pompiéry-Seyne ; 205.004 et 252.007 / Saint Antoine-Seyne ; 252.001 / Montclar-Seyne ; 252.002 / Auzet-Seyne (primaire) ; 252.003 Auzet-Seyne (collège)
- Secteur de l'Asse : 084.001 / Estoublon-Bras d'Asse

Certaines lignes de transports scolaires (sortant du ressort territorial) sont de compétence régionale et sont gérées par le SITE (Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves) Bléone-Durance pour le compte de la Région SUD ou par la Région SUD :

- Secteur carrefour Bléone Durance (SITE) : 248.001, 248.002, 248.010 et 248.011 / Collège Camille Reymond Château-Arnoux.
- S1 / Sisteron-Digne et D2 Riez-Digne (Région SUD)

Les lignes régulières sur le territoire sont les suivantes :
D1 La Javie /Digne-Les-Bains, D3 Champtercier/ Digne-Les-Bains, D4 La Robine/ Digne-Les-Bains, D5 Thoard/ Digne-Les-Bains.

Les contractualisations avec les opérateurs privés, réalisées par le Département avant le transfert de la compétence, ont été transférées à la PAA.
Les lignes scolaires sont gérées en prestation de service (marchés publics avec les transporteurs) et les lignes régulières sont gérées en Délégation de Service Public, l'inscription est faite auprès de PAA mais le règlement et la récupération de la carte se fait auprès du transporteur.

Les AO2

Pour garantir un service de proximité à l'ensemble de la population du territoire de l'agglo, certaines communes, que l'on appelle AO2 (Autorité Organisatrice Secondaire) se chargent elles-mêmes de distribuer les cartes de transports établies par PAA et de facturer la prestation aux familles avant reversement à la communauté d'agglomération.

En 2018, étaient concernées les Mairies de Barras, Bras d'Asse, Estoublon, Marcoux, Montclar, Thoard, le SITE[6] et le LEGTA Carmejane.

Certaines communes (AO2) fonctionnent actuellement en régies : Champtercier, Le Brusquet, Peyruis, Selonnet et Seyne les Alpes.

Des conventions sont signées entre la communauté d'agglomération et les AO2, précisant les modalités afin de fixer certaines prérogatives en matière d'organisation, de financement, de fonctionnement et de sécurité du ou des services réguliers routiers.

La tarification et les aides aux familles

En 2018, l'abonnement annuel à une ligne de transport scolaire n'excède pas 150 € par an. Les tarifs sont identiques à ceux fixés antérieurement par le Conseil départemental.

Les Communes peuvent si elles le décident prendre à leur charge tout ou partie de la redevance des familles.
Pour les familles ne bénéficiant pas d'une ligne de transports et habitant entre 3 et 40 km de l'établissement fréquenté pour les demi-pensionnaires et à 10 km de l'établissement pour les internes, Provence Alpes Agglomération a mis en place une aide aux familles (délibération du 14/02/2017).

- 106 aides aux familles demi- pensionnaire et externes pour l'année 2018 (127 en 2017-18) et 10 pour les internes (7 en 2017/18). Le montant total des aides s'élève à 45 993€.

Les inscriptions pour la rentrée 2018

Afin de pouvoir procéder aux inscriptions des élèves pour la rentrée 2018-2019, la campagne d'inscription a été lancée en mai. Les démarches devaient être faites avant le 13 juillet 2018 pour permettre l'édition de la carte avant la rentrée 2018/2019.
Les inscriptions et le suivi des dossiers sont gérées à partir du logiciel PEGASE dont PAA a fait l'acquisition en 2017. **50 %** des inscriptions se sont faites de manière dématérialisée, soit 33 % de plus qu'en 2017.

[6] Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves

- **Le service transport**

Afin d'organiser le transport, Provence Alpes Agglomération dispose d'un service composé de 3 agents administratifs (2.2 ETP), 1 chef d'équipe, 14 chauffeurs de bus (affectés au TUD), sous la responsabilité d'un chef de service.
Le service administratif des transports est basé au siège 4 rue Klein à Digne-les-Bains. Il est chargé de la mise en œuvre du transport, des relations avec les usagers, les AO2 ainsi que les transporteurs.
Le service technique des transports basé à Z.I Saint Christophe à Digne-les-Bains permet le remisage des bus du TUD.

- **L'instauration du versement transport**

Le versement transport (VT) est la taxe destinée à financer le transport public de voyageurs. Le VT est instauré par la délibération du 21 septembre 2017 pour effet au 1er janvier 2018 au taux de 0.15% de la masse salariale. Ce taux devra être harmonisé avec celui de la ville de Digne les Bains à 0.55% d'ici 12 ans.
Cette taxe est due par les employeurs des secteurs public et privé qui emploient 11 salariés et plus. Cette contribution est recouvrée par les Urssaf qui sont chargées de la reverser aux autorités organisatrices de la mobilité.

2 2 2 1 LA MOBILITE

Développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur :

Deux projets phares ont été travaillés en 2018 :

- La mise en place d'un service de mobilité partagée en milieu rural :

Afin de répondre à la demande de mobilité non satisfaite sur le territoire rural et enclavé de notre agglomération, PAA, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, a décidé d'engager une expérimentation pour apporter une réponse opérationnelle à la problématique des déplacements de proximité en milieu rural. Le projet de création d'un nouveau service de mobilité innovant basé sur un usage partagé de la voiture a été présenté en conseil d'agglomération le 27 juin 2018 qui a décidé de solliciter les subventions nécessaires.
Il consiste à expérimenter sur deux ans la mise en place d'une plateforme basée sur un usage partagé de la voiture individuelle afin d'effectuer des déplacements de proximité (en général inférieurs à 30km). Ce projet cible principalement les personnes non motorisées - personnes âgées, en insertion ou encore les jeunes - et devrait permettre aux bénéficiaires de ce service d'être moins isolées et moins dépendantes d'un cercle restreint (famille, voisins, connaissances). Relativement proche du système de covoiturage, il s'en distingue néanmoins par le procédé : c'est le passager qui demande un trajet et le conducteur qui propose son service en réponse à la demande, et non l'inverse. Le projet sera donc un service hybride entre le transport à la demande et le covoiturage. Déposé fin 2018 au titre de la stratégie Leader portée par les deux GALs, puisqu'il concerne 35 communes de l'agglomération, ce projet sera mis en œuvre à partir du deuxième semestre 2019 uniquement s'il obtient les fonds européens demandés.

- Le Projet de véloroute voie verte Bléone – Durance

Inscrit au titre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2015-2018 et présenté en délibération en septembre 2017, le projet de Véloroute Voie Verte Bléone-Durance a vu sa première phase démarrer fin 2018. En effet, un marché pour l'étude de faisabilité portant sur la réalisation de cette infrastructure cyclable a été lancé le 20 décembre 2018 (et s'est clôturé le 25 janvier 2019). L'étude vise à évaluer la capacité technique, foncière et financière de l'agglomération à réaliser un tel aménagement. Les résultats de la tranche ferme de ce marché seront présentés au deuxième semestre 2019 et donneront lieu, ou non, à la prolongation des études pour détailler le type d'aménagement cyclable qui pourrait être mis en œuvre. Une ligne financière est d'ores et déjà proposée sur la candidature CRET deuxième génération et pourrait être mobilisée si les investissements devaient être engagés. Des négociations avec la SNCF Réseau, propriétaire de l'emprise sur laquelle s'inscrit une grande partie du tracé de la voie verte, ont été menées conjointement aux réflexions sur l'étude de faisabilité. Elles visent à assurer la réversibilité d'un tel projet et à en négocier les conditions dans le cadre d'une mise à disposition temporaire de la ligne de chemin de fer, neutralisée depuis mai 1991.

L'intermodalité

L'extension du parking de covoiturage à Peyruis a été étudiée pour répondre à la saturation de l'actuel parking se situant sur un site structurant de l'intermodalité.

Celui de l'aménagement de la Gare routière de Digne-Les -Bains a été posé. Il s'agit d'un secteur à enjeux où différentes problématiques se cumulent et freinent l'émergence d'un projet alors que c'est la seule gare routière de PAA et qu'il s'agit d'une véritable porte d'entrée du territoire.
Suite au départ de la chargée de mission mobilité, l'adjointe au responsable du service ingénierie, nouvellement recrutée, a pris en charge transitoirement ces dossiers. Provence Alpes Agglomération est à la recherche d'un nouveau chargé de mission pour suivre ces dossiers parmi les autres thématiques Mobilité à traiter.

2.2.3. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT), URBANISME, HABITAT

- **Le SCOT**

La préparation de l'élaboration du SCOT de Provence Alpes Agglomération s'est déroulée durant toute l'année 2018. Après s'être rendus sur les sites des 46 communes en 2017, les services ont élaboré les 46 fiches communales et ont élaboré le pré diagnostic, utile pour la rédaction du cahier des charges du SCoT. Ce pré diagnostic a été présenté en conférence des Maires.
Le 22 février 2018, lors de la réunion de la commission Aménagement de l'Espace, la méthode et le contenu de la concertation de l'élaboration du SCoT ont été arrêtés.
La délibération prescrivant le SCoT, comportant les objectifs à poursuivre et déterminant les modalités de la concertation, a été votée le 5 avril 2018. Le soutien financier de l'Etat et de la Région a également été sollicité sur un montant prévisionnel de dépenses de 500 000 €.
La subvention obtenue de la Région courant 2018 s'élève à 75 000 €.
L'aide de l'Etat, obtenue fin 2018 au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) s'élève à 42 700 €.

Après élaboration et rédaction du cahier des charges en vue de la désignation du Bureau d'étude chargé d'élaborer le SCoT, publicité légale (du 9 juillet au 28 septembre 2018) de l'appel d'offres et analyse des offres ; la CAO du 14 novembre 2018 a retenu CITADIA Conseil.

La notification du marché de prestations intellectuelles pour élaboration du SCOT et son évaluation environnementale a été faite pour un montant de 193 375 € HT.

- **Les documents d'urbanisme**

Comme en 2017, Provence Alpes Agglomération a suivi tout au long de l'année, au titre de Personne Publique Associée, l'évolution et la création de documents d'urbanisme sur son territoire, ainsi que sur les collectivités voisines ou sur d'autres structures telles que le PNR du Verdon.

- **SRADDET**

Rappelons que PAA a été associée par la Région à l'élaboration du SRADDET, document stratégique régional de planification à moyen et long terme, composé d'un rapport d'objectifs et d'un fascicule de règles qui concernent onze domaines (aménagement des territoires, transports, déchets, habitat, énergie, biodiversité…). Une fois le SRADDET approuvé, ses objectifs et ses règles s'imposeront aux documents de planification comme le SCoT et le PCAET, les PLU…
Par délibération du 12 décembre 2018, le conseil Communautaire a émis un avis favorable sur le SRADDET avec cependant plusieurs remarques à prendre en considération.
La Région prévoit d'approuver le SRADDET en juin 2019.

- **Habitat**

  - Le PLH

Le PLH constitue un document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat à l'échelle intercommunale. Il a pour finalité d'orienter la réflexion et l'action de PAA et des communes et de leurs partenaires.
Par délibération du 5 avril 2018, PAA a demandé le soutien financier à la Région au titre du CRET 2015-2018 pour réaliser les investigations préalables à la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat : PLH. Pour information, la subvention n'a pas été votée en 2018 par le Conseil Régional.
Ce programme devra définir pour six ans la politique de l'habitat sur le territoire de la communauté d'agglomération. Il s'agira de définir les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes, entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.
Le document complètera l'élaboration du SCoT, notamment le diagnostic et alimentera le volet habitat du SCoT.
Au cours de l'année 2018, les services de PAA ont visité la quasi-totalité des communes de PAA pour réaliser un pré diagnostic PLH. Ces rencontres, sur site, ont permis de mieux appréhender le contexte territorial et les enjeux divers du territoire, de sensibiliser les communes et de préparer le cahier des charges en vue de la consultation des prestataires pour l'élaboration du PLH.
Le démarrage de l'élaboration du PLH est prévu pour le deuxième semestre 2019.

  - La définition de l'intérêt communautaire de l'Equilbre Social de l'Habitat

Par délibération du 14 novembre 2018, le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de la compétence « équilibre social de l'habitat » dont le PLH fait partie. Ces définitions sont

susceptibles d'évoluer au regard d'éléments qui ressortiraient durant la phase de l'élaboration du PLH et qui justifieraient cette évolution.
La faible structuration en ressources humaines (0.2 équivalent temps plein, à partir de mars 2018) dans ce volet de compétence est un frein à l'expertise et à l'accompagnement.

2.2.4. SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Rappelons qu'un SIG a été mis en place à l'échelle de PAA au 1er janvier 2017, en mutualisation avec les 46 communes et que le service fonctionne sous forme d'entente avec la DLVA. L'équipe, constituée de deux géomaticiens et d'un agent de relève des réseaux d'AEP, d'EU et de l'ANC, n'a été complétée par l'arrivée de deux nouveaux agents qu'en janvier et février 2018. Ils ont été formés pendant environ un mois.

Une réorganisation des missions du service de PAA avait été décidée, par une délibération de l'intercommunalité en date du 21 septembre 2017, portant sur les autorisations d'Application du Droit des Sols (ADS), les Plans Locaux d'Urbanisme, l'Adduction d'Eau Potable, les Eaux Usées et l'Assainissement Non Collectif, l'Eclairage Public et l'Adressage. Une délibération complémentaire a été prise le 26 septembre 2018 pour préciser la démarche à effectuer sur le site « Réseaux et Canalisations », le logiciel DT/DICT et ATU, le logiciel cimetière de compétence communale et la base de données voirie communale.

A titre d'exemples, les actions engagées par le service SIG ont pris les formes suivantes durant l'année 2018:

Formation et assistance pour l'utilisation de l'extranet

Des sessions de formations ont été organisées régulièrement en direction des élus et/ou des agents, ayant accès à l'extranet et à ses données cartographiques. Les communes de Bras d'Asse, Château-Arnoux-Saint-Auban, L'Escale, La Javie, et Seyne ont notamment été concernées.
Une consultation dématérialisée des services, dans le cadre de l'instruction ADS a été mise en place de avec le Canal de Provence, le Canal de Manosque, la Régie de l'eau. D'autres actions sont à poursuivre en 2019 généralisation.

Les collectivités ont été accompagnées pour les procédures de numérisation initiale des documents d'urbanisme, de révision générale, de modification, de modification simplifiée et de révision simplifiée des PLU ; le PLU de Seyne a été numérisé.

Harmonisation des modèles de documents par le logiciel Cart@DS

Un groupe de travail, composé essentiellement des instructeurs sur le territoire de PAA, s'est réuni à cinq reprises sur une journée pour instaurer cette harmonisation. Cela a permis d'harmoniser tous les la totalité des documents (tels que les courriers, notifications, arrêtés…) concernant les Permis de Construire, les Déclarations Préalables et Certificats d'Urbanisme pour rendre le logiciel instruction de l'ADS plus performant.
Il reste à finaliser les Permis d'Aménager et les Permis de Démolir.

Mise en place du SIG sur le territoire de l'Escale

La commune de l'Escale a reçu des formations sur Intragéo et Cart@DS

Mise en place d'accompagnement des projets « adressage » : nommer et numéroter ses voies.

Les projets d'adressage sur certaines communes, initiés par l'ex-Pays Dignois, ont été finalisés par un accompagnement des communes de Champtercier, Le Brusquet et La Robine sur Galabre, afin d'assurer à l'ensemble des administrés un service identique et des conditions de sécurité identiques par des adresses normées.
L'adressage a été mis en place sur la commune de Mallefougasse.

Cartographie de l'activité économique

Pour une meilleure connaissance de l'activité économique sur le territoire de l'agglomération et en partenariat avec la CCI 04 et la Région SUD, une cartographie a été dressée en regard de la convention cadre de partenariat conclue entre PAA et la CCI 04.
Une stagiaire de l'IUT d'Aix Marseille site de Digne les Bains, en licence professionnelle 3ème année en « aménagement du territoire spécialité géomatique et environnement » est intervenue cinq mois au service SIG pour effectuer ce travail spécifique nécessitant une disponibilité que les agents du service ne pouvaient dégager.
Une cartographie des zones économiques gérées par PAA a été réalisée, en géolocalisant à la parcelle les informations fournies par la CCI 04. Un travail sur le terrain a été effectué avec un GPS décimétrique.
Le travail de la stagiaire a été étendu aux dix communes les plus peuplées (+1 000 hab.), puis à l'ensemble du territoire. Il reste à finaliser sur quelques-unes des communes les moins peuplées et à transposer la base de données suivant les nouveaux souhaits de la Région SUD.
Le tout doit être déposé sur le serveur du CRIGE.

Le résultat de ces travaux a été présenté à la commission économique de l'agglomération au mois de novembre 2018. Il sera ensuite déployé au service économique de PAA et à l'AD 04. Cet outil permettra une valorisation économique du foncier disponible. Il bénéficiera à l'élaboration du SCoT.

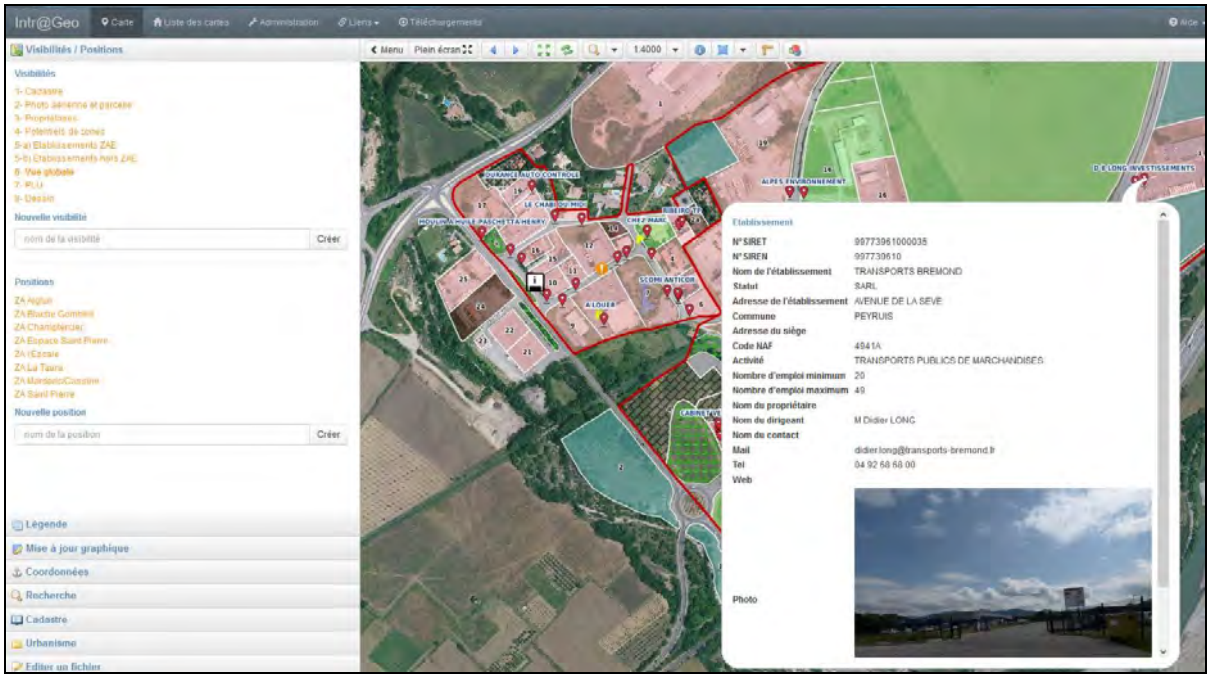

Un Groupe de Travail, sur la mutualisation des données des Espaces d'Activités Economiques (GT EAE) du CRIGE PACA pour le modèle de données régional, s'est réuni à Château-Arnoux-Saint-Auban le 7 novembre 2018. Le service SIG a participé et a présenté les travaux réalisés sur ses zones économiques au titre des initiatives locales.
La mise en ligne d'un Observatoire Régional du Foncier Économique est prévue.

Le Mode d'Occupation des Sols (MOS) pour le SCOT

Par délibération en date du 5 avril 2018, l'agglomération a délibéré sur la prescription du Schéma de Cohérence Territorial avec définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation. Lors de cette même séance il a été décidé de solliciter une aide de la Région SUD pour la réalisation d'une base de données à grande échelle (Mode d'Occupation des Sols).

Concrètement, il s'agit d'une photographie analytique et synthétique de l'occupation du sol et d'une partie de ses usages à un instant T. Le MOS simplifie la lecture de l'ensemble des types d'espaces (naturels ou anthropiques) présents sur un territoire donné et permet une analyse fine des évolutions et des dynamiques internes dans des pas de temps précis.

L'outil est réalisé à grande échelle ce qui permet de disposer d'une grande précision dans l'image restituée du territoire sur l'organisation des entités paysagères et des spécificités géographiques locales d'un territoire, observables à partir d'une photographie aérienne, à une période donnée. Il faut réaliser au moins deux cartographies, à deux dates différentes pour avoir une mesure des évolutions sur un territoire.

Le coût estimé du MOS est de 120 000 € ; l'aide sollicitée auprès de la Région est de 56 000 €. La Région SUD, le 14 décembre 2018, a voté cette aide.

Poursuite de la relève des réseaux d'AEP, EU et de l'ANC

Il est rappelé qu'en 2017 la relève des réseaux a été effectuée sur l'ex-CCMD, sauf sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban, où seul un contrôle intermédiaire de la prestation effectuée par un bureau extérieur a été réalisé par le service.
Avec l'aide de l'Agence de l'Eau, dans le cadre de l'appel à projet « gérer les compétences AEP/EU au bon niveau », la nouvelle échelle d'intervention a été étendue à la totalité des communes du territoire de PAA. L'arrivée en janvier et février 2018, de deux agents de levé, a permis le déploiement sur tout le territoire de cette action.

Les cartes ci-après donnent un état des lieux de l'avancement fin 2018.

Eau potable (AEP)

- Pas de besoin
- En attente (attente de plans ou travaux prévus)
- Donnée dispo
- En cours
- Relevé
- Intégré
- A faire

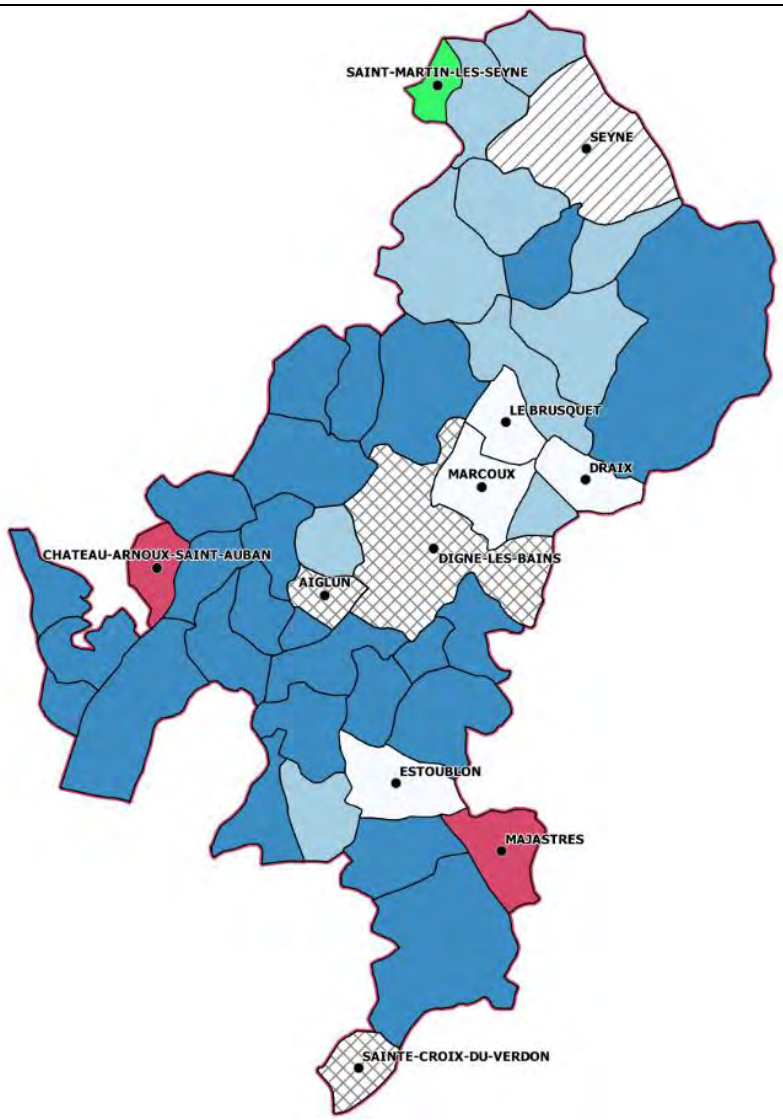

Eaux usées (EU)

- Pas de besoin
- En attente (attente de plans ou travaux prévus)
- Donnée dispo
- En cours
- Relevé
- Intégré
- A faire

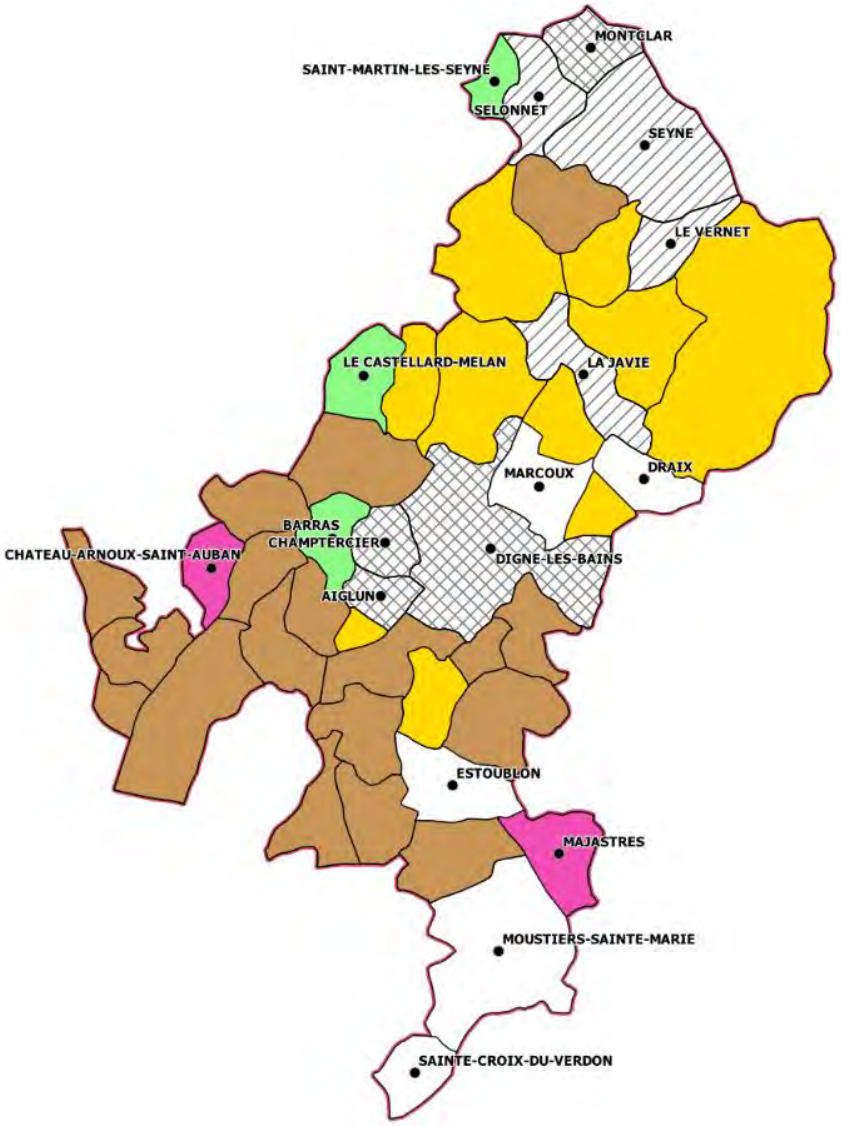

Assainissement non collectif (ANC)

Déjà disponible
Réalisé
A faire

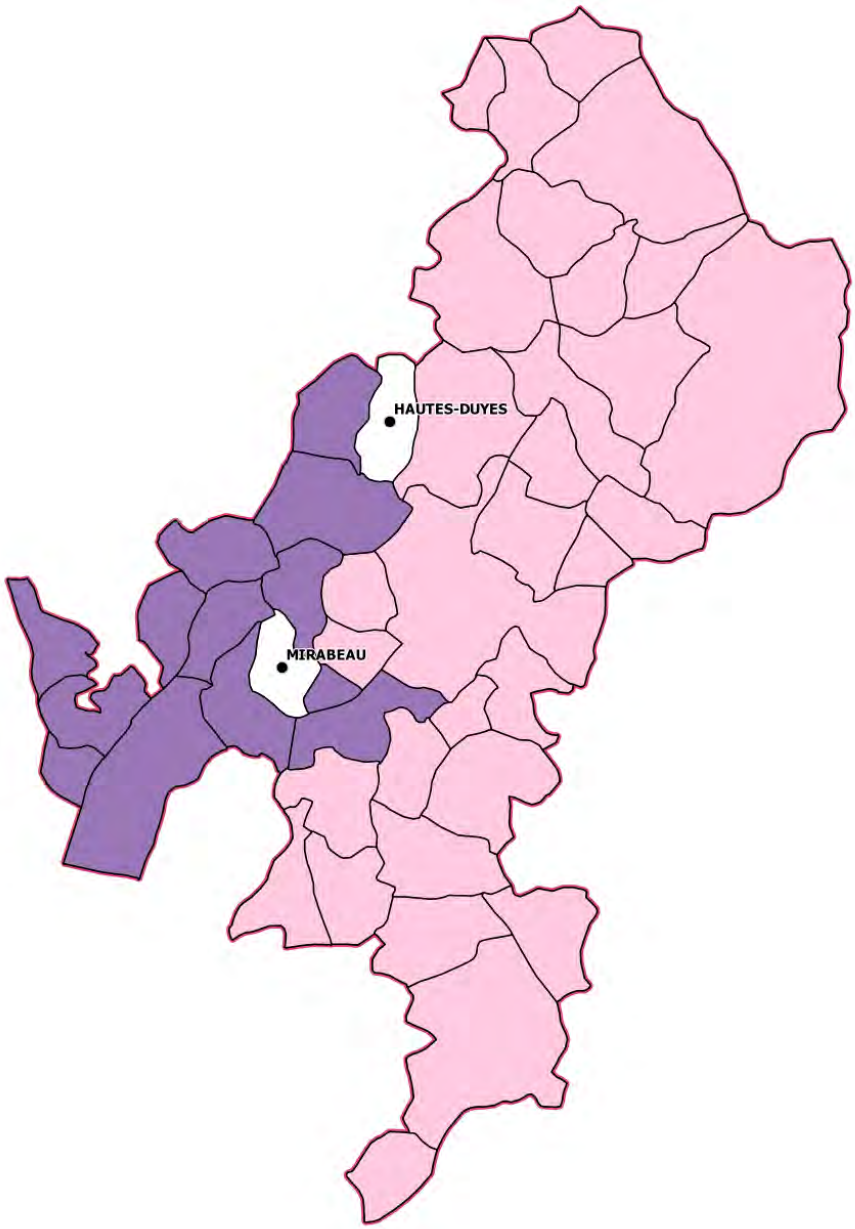

Les compléments seront poursuivis au 1er trimestre 2019.

Relève de travaux en tranchées ouvertes sur les réseaux

Comme en 2017, lors de la réalisation de travaux sur les communes ayant informé le service SIG ; des tranchées ouvertes ont été relevées en 2018 par le service, en conformité avec la réglementation applicable.

Localisation Assainissement Non Collectif (ANC)

Cette localisation est réalisée en utilisant le cadastre et la photo aérienne à l'aide de listings ou en faisant appel à la connaissance des agents gestionnaires, avec un contrôle du gestionnaire.
PAA ne détenant que pour partie la compétence gestion des ANC une base de données relationnelles a été mise en place pour ce service. La cartographie et le « logiciel métier » devraient être étendus à l'ensemble des communes de PAA courant 2019.

Groupe de travail Equip-co :

En collaboration avec le CRIGE PACA et les géomaticiens de la région, le service a contribué à l'élaboration du modèle de données et de la nomenclature. Le projet, désormais porté par le CRIGE, doit être opérationnel en 2019.

Open Data

Pour rappel, le Pays Dignois avait déposé en avril 2016 un dossier pour le « développement de nouveaux services liés au Système d'Information Géographique mutualisé en Pays Dignois pour une plus grande diffusion de l'information » sur le programme FEDER 2C « développer les services numériques au service des territoires et des citoyens ».
Par délibération du 5 avril 2018, modifiée le 14 novembre suivant, PAA a engagé la diffusion de la donnée ouverte et intelligente pour elle-même et ses communes volontaires, par la signature d'une convention de partenariat avec la Région en date du 23 novembre 2018.
Par décision du 5 avril également l'agglomération a réorienté le projet initial du Pays Dignois, pour l'étendre à l'ensemble du territoire et a sollicité une aide européenne. L'aide, obtenue le 12 Mai 2018 et notifiée par la Région le 20 Août 2018, s'élève à 150 500 €, soit à 50% du montant de la dépense.

2.2.5. SERVICE INGENIERIE

Le service ingénierie de l'agglomération est issu en grande partie de la reprise des contrats et programmes gérés par les Pays (Dignois et Durance-Provence) avant la création de Provence Alpes Agglomération. En 2018 une restructuration du service a eu lieu avec les départs successifs des deux anciennes directrices des Pays.

La mission du service ingénierie consiste pour l'essentiel à contractualiser avec les financeurs (Europe, Etat et Conseil régional) des dispositifs et programmes permettant le financement des projets du territoire porté par Provence Alpes Agglomération, les communes, des regroupements de collectivités voire des acteurs privés (associations, entreprises…)

Contractualisation avec l'Etat

Provence Alpes Agglomération est signataire depuis juin 2017 d'un **Contrat de ruralité,** via un accord cadre passé avec l'Etat, avec comme cosignataires le Conseil Départemental et la Caisse des Dépots et Consignations (CDC). Ce contrat a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre de la politique territoriale à l'échelle de l'agglomération. Il porte sur la période 2017-2020. Le contrat précise que l'Etat intervient en cohérence avec les interventions des autres collectivités territoriales et des autres

acteurs dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), au Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) , au Fond National d'Aménagement et de Développement des territoires (FNADT), …

Le contrat couvre six axes dans lesquels les projets de l'agglomération et des communes peuvent s'inscrire : accès aux services publics et marchands et aux soins, revitalisation des bourgs-centres, attractivité du territoire, mobilités locales et accessibilité au territoire, transition écologique et énergétique et cohésion sociale.

Chaque année, ce contrat doit être complété d'une convention financière annuelle présentant les opérations ayant obtenu un soutien financier de l'Etat. Celle de 2017 a été signée le 15 décembre 2017 et celle de 2018 sera signée en 2019. Dans la pratique, le manque de coordination et de moyens a jusqu'à présent fait du Contrat de ruralité plus un outil de suivi des financements de l'Etat qu'un réel outil de coordination et structuration des aides publiques sur le territoire. L'amélioration de la gouvernance de ce contrat devrait rendre à ce document sa vocation originelle.

Contractualisation avec la Région

Provence Alpes Agglomération est signataire d'un CRET 1ère génération qui s'est clôturé administrativement le 31 décembre 2018 (même si la réalisation de certaines opérations peut être effectuée jusqu'en 2023). Il aura permis le financement d'une vingtaine d'opérations de divers types:

- Investissements matériels : notamment à destination du service SIG et de l'abattoir de Digne-les-Bains ;
- projets d'aménagement urbains : requalification du centre-ancien de Digne-les-Bains et création de l'écoquartier de Volonne ;
- opérations de restructuration ou de création de lieux de services à la population, aux associations ou aux entreprises : restructuration du Palais des congrès de Digne-les-Bains, aménagement de deux maisons de santé et de l'espace entreprises Diniapolis.

En 2018, les derniers dossiers de demande de subvention prévus au contrat ont été déposés tels que l'étude de faisabilité d'une véloroute voie-verte entre Digne-les-Bains et le val de Durance, les études SCOT et PLH, et les travaux de rénovation du Centre culturel Simone Signoret sur le plateau des Lauzières.

En mars 2018, le Conseil régional a pris une délibération donnant naissance à une nouvelle génération de CRET basée sur le SRADDET et le plan climat régional, qui a ensuite été présentée en Bureau à PAA. Par la suite, le premier COPIL du CRET deuxième génération s'est tenu en avril, donnant lieu à plusieurs semaines de réflexion et de travail autour de la stratégie portée par PAA. La candidature de l'agglomération a été transmise début mai au Conseil Régional, puis présentée en conférence des Maires. Elle sert de socle à la définition d'un plan d'action porté par PAA pour les trois années de conventionnement à venir. Celui-ci a pour objectif de regrouper plus d'une dizaine d'actions structurantes pour notre territoire et est bâti autour de la déclinaison opérationnelle des axes du Plan climat régional « *Une COP d'avance* », adopté fin 2017 :

- Cap sur l'écomobilité
- Une région neutre en carbone
- Un moteur de croissance

- Un patrimoine naturel préservé
- Bien vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fin 2018, le plan d'action est encore en construction et sera soumis au Conseil Régional en avril 2019, permettant la validation officielle de la candidature de PAA en Juin 2019.

Contractualisation avec le Département

Le Conseil départemental est venu présenter en conférence des maires, à Aiglun le 7 décembre 2018, sa nouvelle politique de contractualisation avec les territoires. Un premier travail de recensement des projets communaux et intercommunaux a eu lieu. L'agglomération a demandé à ce que son rôle dans ce contrat soit précisé. En effet, il n'est pas dans la volonté de l'agglomération d'intervenir dans la priorisation des dossiers communaux notamment lorsque ceux-ci concernent des compétences relevant des communes. La contractualisation devra se concrétiser en 2019.

Les programmes LEADER

L'Europe investit dans les zones rurales

LEADER est un programme européen de développement rural. Il permet d'accompagner les projets publics et privés du territoire en mobilisant des financements nationaux (de la Région et du Département notamment) et européens. Ces derniers sont attribués par un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'acteurs publics et privés du territoire. Provence Alpes agglomération porte deux GAL (Dignois et Durance Provence) qui mettent chacun en œuvre une stratégie territoriale particulière. Le GAL dignois est composé de 35

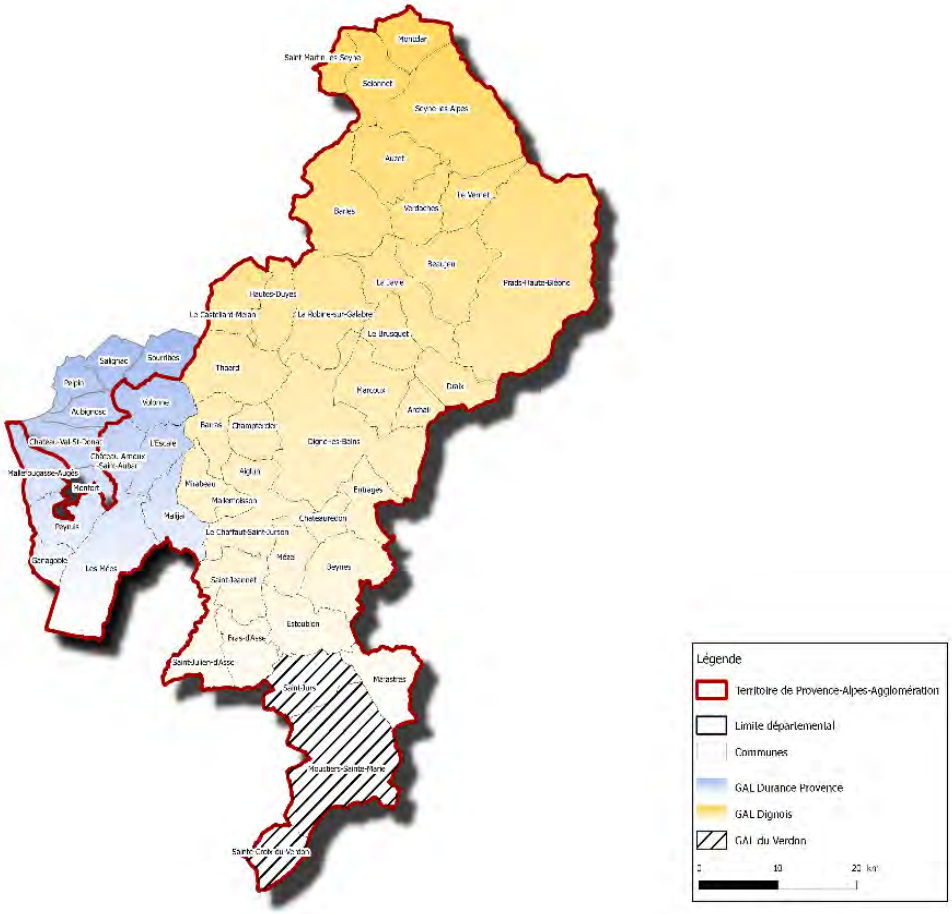

communes réparties autour de Digne-les-Bains. Le GAL Durance Provence est composé de 14 communes situées sur le carrefour Bléone-Durance (dont 6 qui ne font pas partie de l'agglomération). Les deux GAL disposent chacun d'une enveloppe financière totale d'environ 3.3 millions d'euros, dont 2 millions d'euros de fonds européens gérés directement par le territoire. La sélection des opérations passe par des Appels à projets, lancés régulièrement au cours de la période de programmation 2014-2020.

Programme LEADER Dignois

Le programme LEADER dignois finance des projets sur sept thématiques : circuits-courts, rénovation énergétique, tourisme, mobilité, économie, jeunesse et silver-économie.

Chiffres-clés 2018 :

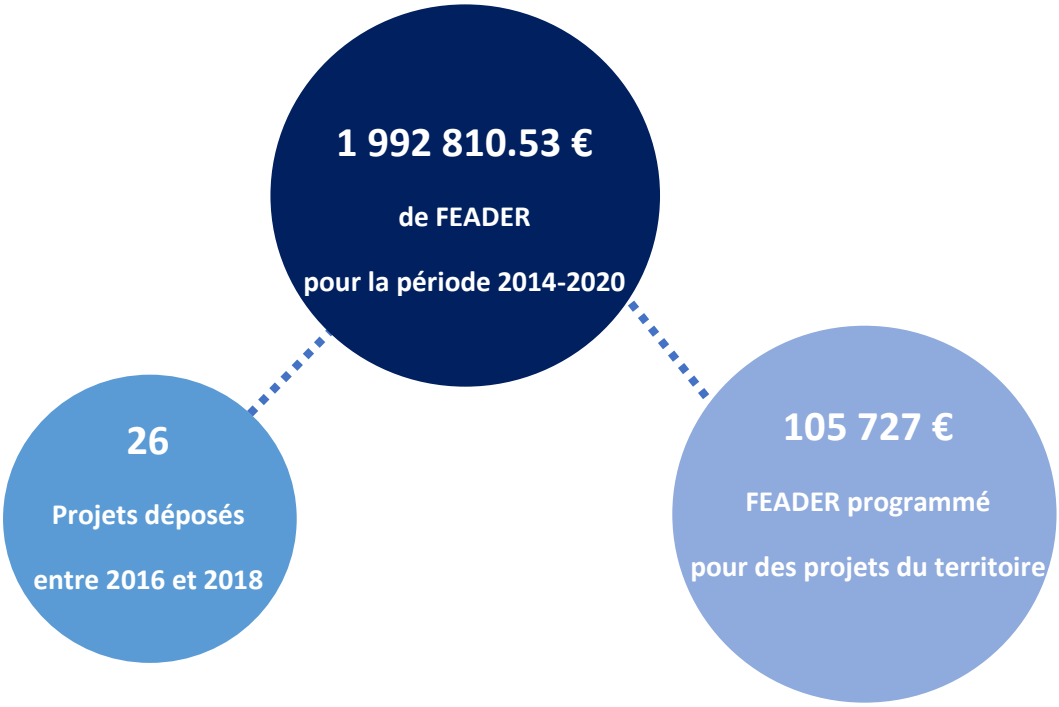

Un Appel à projets 2018 fructueux

Un Appel à projets a été lancé en mai et s'est clôturé en juillet 2018 avec la réception de 28 fiches projet. Parmi ces nouveaux projets, 25 ont reçu un avis du Comité de Programmation favorable ou favorable sous réserve. Entre octobre et décembre 2018, l'équipe LEADER a mis en place un accompagnement des porteurs qui a abouti au dépôt de 17 dossiers de demande d'aide.

Une stabilisation de l'équipe technique

En 2018, le programme LEADER Dignois a été confronté à un nouveau changement dans l'équipe, avec le départ en juin 2018 de son animateur. Ce poste a été remplacé au mois d'août et depuis l'équipe est stable.

En dépit de ce changement, l'équipe du GAL a réussi à rattraper en partie le retard pris dans l'instruction des neufs dossiers qui restaient à instruire de l'Appel à projets n°1.

Programme LEADER Durance-Provence

Le programme LEADER Durance Provence repose sur trois grandes thématiques : l'environnement et le développement économique durable, le développement d'un tourisme culture-nature, et enfin, l'amélioration des services et de la cohésion sociale.

Chiffres-clés 2018 :

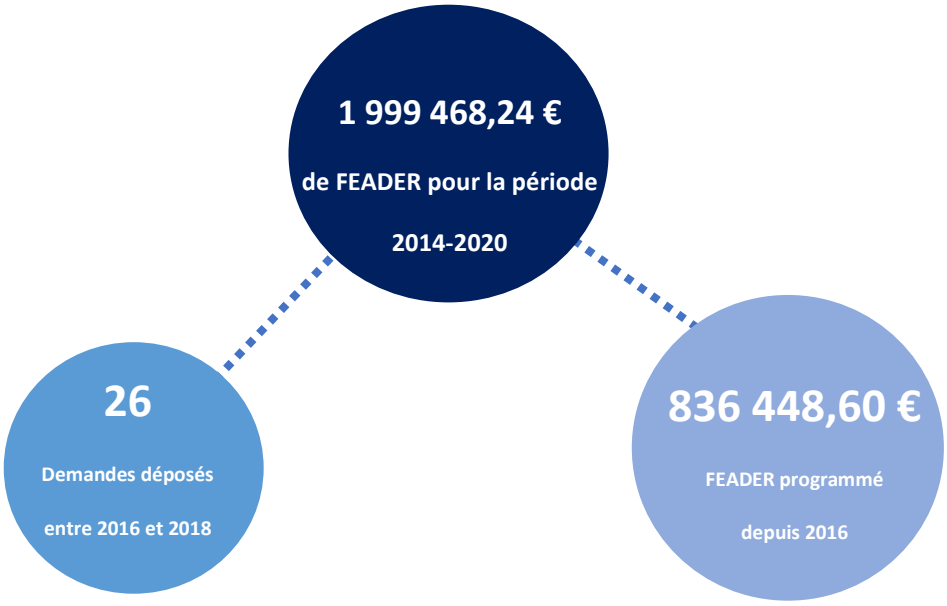

Deux vagues d'Appels à Projets en 2018

De nouveaux Appels à Projets ont été lancés en 2018 ; une première vague d'appels en mars sur l'ensemble des thématiques du programme et une seconde vague en septembre 2018 limitée aux projets d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. Le montant total de l'enveloppe LEADER pour ces deux vagues d'appels s'élevait à 979 483,59 € (fonds européens + contreparties nationales). Elles ont permis de recueillir 15 fiches-projets. Parmi ces nouveaux projets, 14 ont reçu un avis favorable ou favorable sous réserve de la part du Comité de Programmation. Ce sont finalement 10 porteurs de projets qui ont déposé un dossier de demande de subvention après accompagnement de l'équipe technique.

Les premiers résultats concrets du programme

Après une longue période de mise en place du programme, l'année 2018 marque la première année de réalisations concrètes avec les signatures des premières conventions et l'exécution de travaux. Ainsi, une première visite d'aménagements financés par le programme Leader a eu lieu dans les locaux de la crèche Les Canaillous à Volonne en octobre 2018 en clôture d'un Comité de programmation du GAL.

Les programmes Espaces valléens

Le programme Espace Valléen (2015-2020) finance la mise en œuvre de projets de développement touristiques basés sur la valorisation et la protection des ressources naturelles et culturelles du territoire. Ces projets peuvent être réalisés par tout type de structure agissant dans le domaine du tourisme, de l'aménagement de l'espace ou de l'environnement : agglomération, commune, office de tourisme, association, ONF…

Ce programme s'inscrit dans le cadre des politiques européennes nationales et régionales, pour le développement du massif des Alpes.

Provence Alpes Agglomération gère sur son territoire deux Espaces Valléens :

- Aqua-Terra autour de Digne-les-Bains et Seyne-les-Alpes
- Durance Provence autour du carrefour Bléone-Durance

Les objectifs stratégiques de nos Espaces Valléens sont les suivants :

- Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel ;
- Mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du massif par territoire ;
- Construire une identité touristique sur les éco-innovations, partagée par tous ;
- Faire vivre aux visiteurs des vacances engagées et originales ;
- Expérimenter les éco-innovations.

L'année 2018 a vu le dépôt de huit nouveaux projets et l'achèvement de neuf autres.

Parmi les opérations phares de ce programme on peut citer :

- les travaux de rénovation des musées Promenade et Maison Alexandra David-Néel ;
- le projet de création d'un site éco-touristique autour de la retenue de l'Escale ;
- le soutien au développement de l'hébergement touristique (ouverture d'un gîte à Mirabeau et projet de construction du refuge d'altitude de Seyne-les-Alpes) ;
- L'étude d'extension de la via ferrata de Digne-les-Bains ;

- Diverses opérations d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (Classes Durance, formations ornithologiques de la LPO, festival InvenTerre).

En 2018, un travail d'évaluation à mi-parcours du programme Espace valléen AquaTerra a été mené et fera l'objet d'une restitution en 2019.

Avec le soutien financier de l'Europe et de la Région, les opérations Espace valléen ont donné lieu à la réalisation d'une vidéo de promotion du territoire et du programme européen visible entre autres sur le site internet de l'agglomération.

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Retenu dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », le territoire a signé avec le Ministère trois conventions financières pour un montant global de 2 500 000 euros :

- Une convention signée le 12 octobre 2015 par l'ex Pays Durance Provence pour un appui financier d'un montant de 500 000 euros ;
- Une convention signée le 19 mai 2016, puis une deuxième signée le 15 décembre 2016 par l'ex Pays Dignois pour un appui financier total de 2 000 000 euros.

Ces conventions ont une durée de validité de 3 ans et chacune des actions devaient obligatoirement débuter au cours de l'année 2017.

Ce programme vise à encourager les actions concrètes de réduction des besoins d'énergie, de développement des énergies renouvelables mais aussi de préservation de la biodiversité. Ainsi, au travers de ces trois conventions, une trentaine d'actions ont pu être financées, toutes en faveur de la réduction des besoins en énergie du territoire et de la préservation de la biodiversité. Ces actions sont majoritairement mises en œuvre par les communes constituant l'agglomération, ou l'agglomération elle-même.

Les grandes thématiques abordées sur le territoire sont :

- La réduction des dépenses énergétiques des collectivités : rénovation de bâtiments existants, rénovation du parc d'éclairage public, étude au développement de réseaux électriques intelligents ;
- Le développement et la promotion de la mobilité douce : acquisition de véhicules électriques, déploiement de bornes de recharge, actions de sensibilisation ;

- La préservation de la biodiversité : actions de sensibilisation et aménagements divers.

L'action phare portée par PAA au cours de l'année 2018 a été la réalisation de la 7e édition du festival de la biodiversité INVENTERRE.

Au niveau administratif, l'ensemble des pièces nécessaires à la clôture de la convention signée sur le territoire de l'ex Pays Durance Provence, convention arrivée à échéance en octobre 2018, ont été adressées à la Préfecture de région.

2.2.6 AUTRES ACTIVITES DE 2018

MISE EN ŒUVRE DU P.P.R.T. DE L'ETABLISSEMENT ARKEMA FRANCE, SIS A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

Pour rappel général, les PPRT sont des outils réglementaires qui ont pour objectif de définir une stratégie locale de maîtrise foncière des terrains, bâtiments et activités exposées à des risques technologiques majeurs sur des sites comportant des installations classées AS (Seveso seuil haut). Un PPRT permet d'une part d'agir avec des mesures foncières sur l'urbanisation existante à proximité des établissements industriels à l'origine des risques, et d'autre part, d'interdire ou limiter l'urbanisation nouvelle. Des mesures constructives de protection de la population par renforcement des logements existants ou futurs, peuvent également être prescrites.

Le PPRT autour de l'établissement ARKEMA qui a été approuvé par arrêté préfectoral N° 2017-074-003 le 15 mars 2017 concerne le territoire de trois communes de la Communauté d'Agglomération : Château-Arnoux-Saint-Auban, L'Escale et Les Mées. Il impacte principalement Château-Arnoux-Saint-Auban et l'Escale.

PAA est également impactée au titre de la planification de l'urbanisme puisqu'en effet, le PPRT constitue une servitude d'utilité publique.

PAA percevant une partie de la Contribution Economique Territoriale versée par l'établissement ARKEMA se doit de participer au financement des mesures foncières prescrites par le PPRT et au financement des diagnostics et travaux de protection prescrits par le P.P.R.T. aux personnes physiques propriétaires de logements.

Le site n'est pas touché par la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation.

C'est dans ce contexte que l'agglomération a participé, aux côtés des services de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'exploitant à l'origine des risques, à l'élaboration des conventions de financement prévues par le code de l'environnement et à la mise en œuvre de la convention dite de mesure foncière.

Financement de la Mesure foncière prescrite par le PPRT (acquisition-Mise en sécurité)

Durant l'année 2018, la « Convention de financement de la mesure foncière prévue par le PPRT autour de l'établissement ARKEMA… » en date du 05 juin 2018 (signée en vertu d'une décision du conseil communautaire n°15 du 12 décembre 2017) a été mise en œuvre pour le délaissement de l'unique logement concerné et situé sur la commune de l'Escale (en zone rouge : r2 du PPRT). Cette application a été déclenchée par la mise en demeure effectuée par les propriétaires, à la commune de l'Escale, d'acquérir le bien concerné et l'exercice du Droit de Préemption Urbain par la commune. Le versement des contributions des financeurs [un tiers Etat, un tiers Collectivités financeurs (PAA - CD04 - Région et un tiers exploitant] à la commune de l'Escale s'est concrétisé en 2018 pour le volet

acquisition de la mesure foncière. PAA a contribué pour un montant de 60 840 €. Le volet démolition/mise en sécurité reste à réaliser par la commune. Dès réalisation, les contributeurs (dont PAA), verseront leur contribution.

PAA est membre du comité de suivi de l'exécution de la convention.

La convention devrait s'achever durant le deuxième semestre 2019.

Financement et Gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT et mission d'accompagnement

Dix autres logements, environ, implantés également sur la commune de l'Escale et exposés à des risques toxiques, sont soumis à l'obligation de réaliser des travaux de confinement. L'exploitant et les collectivités financeurs doivent participer au financement des diagnostics préalables aux travaux ainsi qu'au financement des travaux pour l'ensemble des logements concernés. L'Etat participe quant à lui au financement des travaux sous la forme indirecte de crédits d'impôt.

Durant l'année 2018 plusieurs CoTECH et un CoPIL se sont tenus afin de définir le contenu de la « Convention de financement et Gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT ». Le conseil communautaire a approuvé le 14 Novembre 2018 (délibération N°18) les termes de la convention proposée par le CoPIL réuni, à la Préfecture, le 05 septembre 2018 sous la présidence de Madame la Sous-Préfète Myriam Garcia. Cette convention prendra effet à compter de la date de signature par toutes les parties ; à savoir les collectivités (PAA, CD04, Région), l'Exploitant et l'Etat.

Cette convention financière détermine les contributions de chacune des parties prenantes au financement (Etat 40% en CI - Exploitant 30% - Collectivités au prorata de la CET 30%), les modalités de gestion des financements et les modalités d'attribution des financements aux bénéficiaires. La contribution estimative de PAA s'élève à 12 776 €. Les mesures de renforcement du bâti étant un point délicat à mettre en œuvre ; elle prévoit qu'un prestataire sera chargé de la mission d'accompagnement par PAA. Elle définit comme instances de pilotage du dispositif un CoPIL (sous l'autorité des services de l'Etat) et un CoTECH (sous l'autorité de PAA).

PAA est donc un acteur essentiel dans le dispositif.

Le conseil communautaire a également, par délibération N°18 du 14 Novembre 2018, approuvé les termes de la « Convention de financement de la prestation d'accompagnement à la réalisation des travaux de protection des bâtiments à usage d'habitation des riverains du PPRT… ». Cette convention est totalement liée à la précédente, elle est conclue entre PAA et l'Etat. Elle définit les modalités de mise en œuvre de la mission d'accompagnement et les modalités de financement. L'Etat accordera à PAA pour assurer la mission d'accompagnement une contribution par voie de subvention (montant maximum 15 000€ TTC). PAA rémunèrera l'opérateur retenu pour assurer sa mission d'accompagnement. Cette convention prendra fin à la fin de la mission d'accompagnement.

De par ses engagements conventionnels et en tant que maître d'ouvrage de la mesure d'accompagnement des propriétaires de logement à la réalisation des travaux de confinement, PAA devra assurer la mise en œuvre de ses obligations durant les prochaines années.

Cela nécessitera l'implication, évaluée à environ 25%, d'un agent sur plusieurs années.

Le lancement de la mission d'accompagnement qui a la forme d'une mission de suivi animation (sur le plan administratif, technique et financier à destination des propriétaires de logements) est prévu pour 2019 et se déroulera sur trois années.

2.3. GESTION DES DECHETS

2.3.1. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Cette compétence figure au rang des compétences obligatoires de la communauté d'agglomération. Le service s'est organisé sur la base des structures des 5 communautés de communes fusionnées et par redéploiement des équipes de l'ex SMIRTOM[7].

La collecte des ordures ménagères se fait en régie directe. La collecte concerne le territoire des 46 communes de Provence Alpes Agglomération et est organisée en 4 secteurs de tournées.

Le secteur de Digne les Bains concerne les 20 communes suivantes :

Aiglun, Archail, Barras, Beaujeu, Champtercier, Digne les Bains, Draix, Entrages, La Javie, La Robine sur Galabre, Le Brusquet, Le Castellard-Mélan, Le Chaffaut Saint Jurson, Les Hautes Duyes, Mallemoisson, Marcoux, Mézel, Mirabeau, Prads Haute Bléone, Thoard.

Le secteur de Château Arnoux Saint Auban concerne les 8 communes suivantes :

Château Arnoux- Saint Auban, Ganagobie, L'Escale, Les Mées, Malijai, Mallefougasse Auges, Peyruis, Volonne

Le secteur de Seyne concerne les 8 communes suivantes :

Auzet, Barles, Le Vernet, Montclar, St Martin lès Seynes, Selonnet, Seyne, Verdaches

Le secteur de Bras d'Asse concerne les 10 communes suivantes :

Beynes, Bras d'Asse, Châteauredon, Estoublon, Majastres, Moustiers Sainte Marie, Sainte Croix du Verdon, Saint Jeannet, Saint Julien d'Asse, Saint Jurs

[7] SMIRTOM : Syndicat Mixte de Ramassage et Traitement des ordures Ménagères du Pays Durance Provence

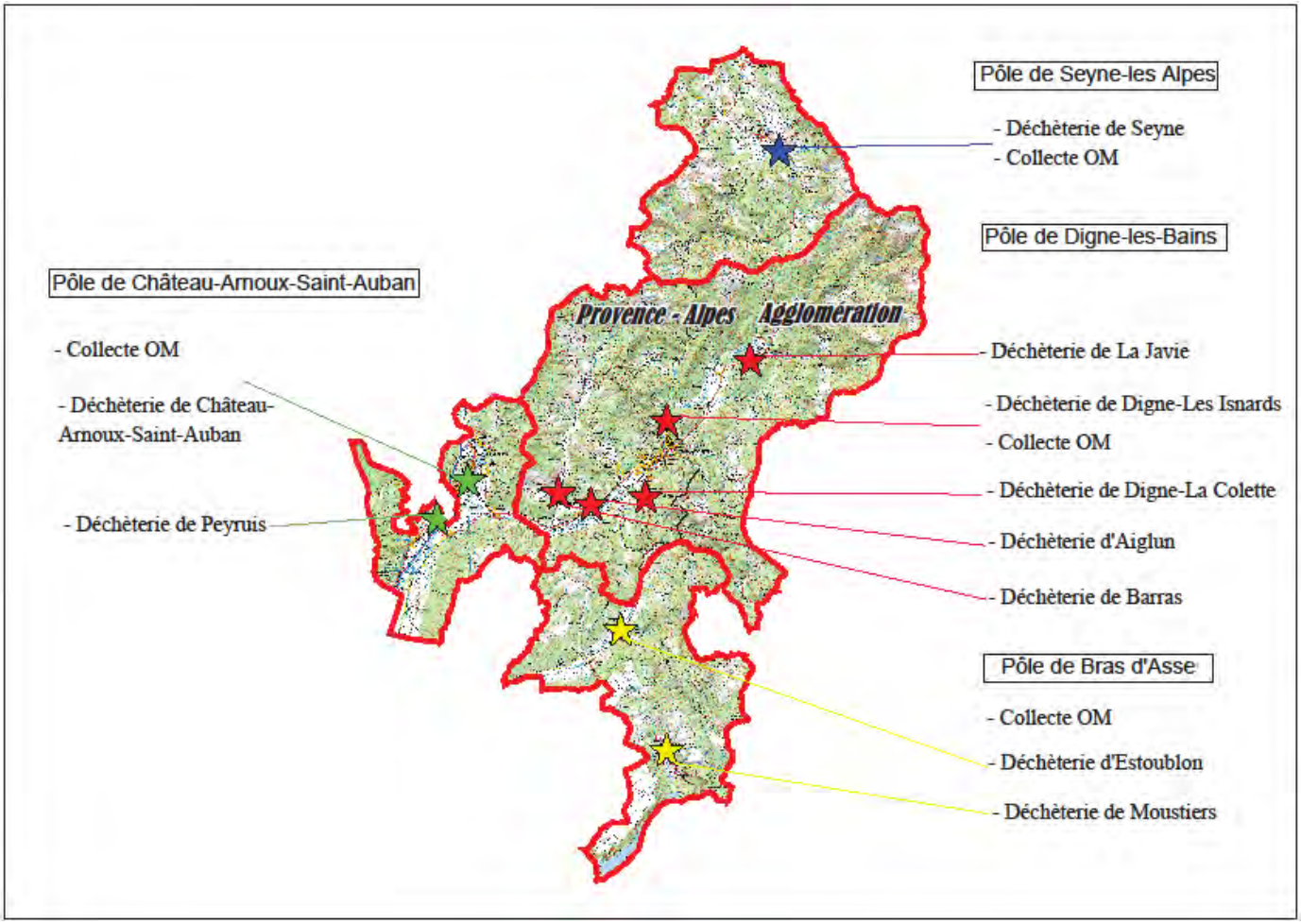

2.3.1.1. MODALITE DE LA COLLECTE SUR CHAQUE SECTEUR

Provence Alpes Agglomération assure la collecte des ordures ménagères pour les 46 communes.

Secteur de Digne les Bains :

Les circuits de collecte s'effectuent au départ des services techniques de PAA (Route de Barles) ; les déchets sont acheminés au quai de transfert de Digne les Bains (La Colette – Route de Nice).

Secteur de Château Arnoux – Saint Auban :

Les circuits de collecte s'effectuent au départ des services techniques de PAA (ZA les Blaches Gombert) ; les déchets sont acheminés au quai de transfert de Lurs.

Secteur de Seyne :

Les circuits de collecte s'effectuent au départ de la déchèterie de Seyne (ZA Les Iscles); les déchets sont acheminés au quai de transfert de Seyne.

Secteur de Bras d'Asse :

Les circuits de collecte s'effectuent au départ de Bras d'Asse ; les déchets sont acheminés directement au CSDU 04 de Valensole.

La tournée de collecte des ordures ménagères représente 120 km pour la vallée de l'Asse et 160 km pour le Plateau (collecte et dépôt sur le site du CSDU de Valensole).

2.3.1.2. LES CHIFFRES DE LA COLLECTE

Nombres d'habitants collectés sur les 4 secteurs

Secteur	Nombre de communes	Population totale
Digne les Bains	20	26 190
Bras d'Asse	10	2 518
Château Arnoux - Saint Auban	8	17 480
Seyne	8	2 728
	TOTAL	**48 916**

Evolution des tonnages par secteur

Année	**2016**	**2017**	**2018**
Tonnage sur le secteur de Digne les Bains	8 021,62	8 061,75	8 369,40
Tonnage sur le secteur de Bras d'Asse	1 127,85	1 097,85	1 120,45
Tonnage sur le secteur de CASA	6 159,88	6 151,75	5 025,76
Tonnage sur le secteur de Seyne	1 099,75	1 039,05	1 077,45
Tonnage total sur PAA	**16 409,10**	**16 350,40**	**15 593,06**
Evolution	-	- 0,36%	- 4,63%

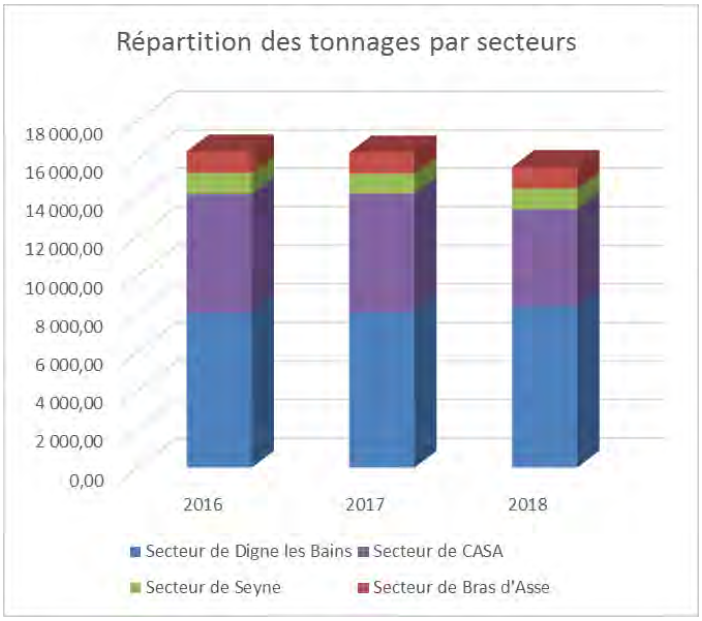

Montant annuel global des dépenses du service

COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT OM	Secteur de Digne les Bains	Secteur de Bras d'Asse	Secteur de CASA	Secteur de Seyne	PAA	Evolution 2017/2018
Cout (€ TTC)	**2 457 050,30**	**333 981,27**	**1 882 198,50**	**349 022,76**	**5 022 252,83**	+ 3,06%
Tonnage OM (tonne)	8 369,40	1 120,45	6 151,75	1 077,45	**16 719,05**	+ 2,25%
Cout à la tonne (€/t)	**293,58**	**298,08**	**374,51**	**323,93**	**322,08**	+ 5,63%
Nombres d'habitant	26 190	2 518	17 480	2 728	**48 916,00**	- 0,01%
Cout par habitant	**93,82**	**132,64**	**107,68**	**127,94**	**102,67**	+ 3,08%

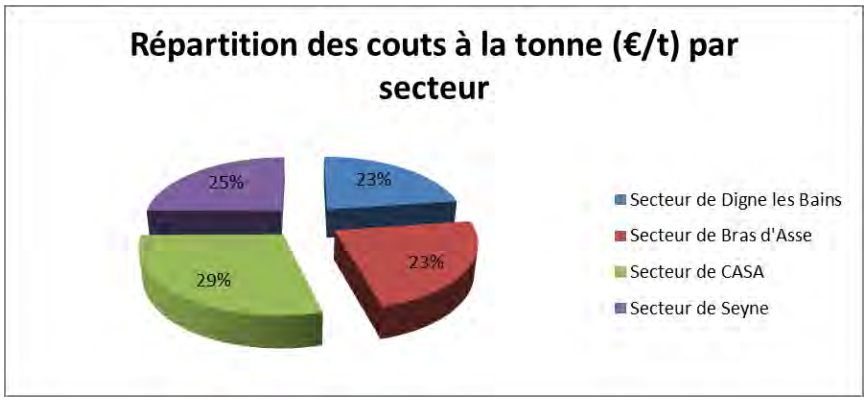

Conclusion

Il est à noter en 2018 une augmentation moyenne sur l'ensemble de PAA de 2,25%. La baisse de tonnage collecté sur l'ex territoire CCMD est due à la fin au 1er janvier 2018 de service la collecte sur le secteur CCLVD.

2.3.2. DECHETTERIES

Les déchetteries de Provence Alpes Agglomération

Secteur de Digne les Bains :

Le secteur de Digne les Bains dispose de 3 déchetteries :

- Les Isnards à Digne les Bains
- Barras
- La Javie

Secteur de Château Arnoux- Saint Auban :

Le secteur de Château Arnoux- Saint Auban dispose de 2 déchetteries :

- Les Blaches Gombert à Château Arnoux- Saint Auban
- La Cassine à Peyruis

Secteur de Seyne :

Le secteur de Seyne dispose de 1 déchetterie :

- Les Iscles à Seyne

Secteur de Bras d'Asse :

L'aire de dépôt des encombrants, située sur la commune d'Estoublon permet la collecte des encombrants et du bois. Elle est ouverte tous les jeudis après-midi et tous les samedis matin.
Une aire de dépôt est située à Moustiers Sainte Marie, à proximité de la station d'épuration communale.
Une benne de collecte de carton a été implantée en juin 2013 sur la commune de Moustiers Sainte Marie.

Coûts de fonctionnement

SERVICE DECHETTERIE	Secteur de Digne les Bains	Secteur de Bras d'Asse	Secteur de CASA	Secteur de Seyne	PAA	Evolution 2017/2018
TOTAL	**374 507,12**	**46 185,47**	**475 196.45**	**116 912.96**	**1 012 802,00**	+ 3,58%

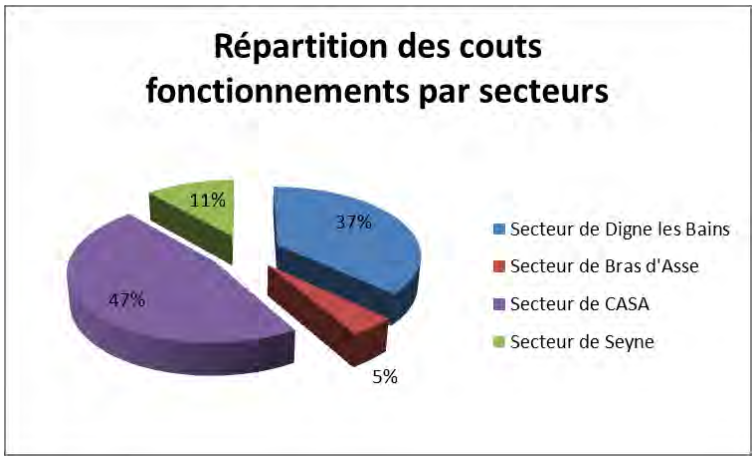

Tonnage et coûts de traitement et valorisation

PAA	CASA ZA BLACHE GOMBERT	PEYRUIS ZA LA CASSINE	DIGNE LES BAINS LES ISNARDS	LA JAVIE	BARRAS	SEYNE LES ALPES ZA LES ISCLES	2018	Evol. 2017/18
Tonnage (T)	4 457,47	1 558,51	4 433,88	265,31	342,73	985,33	**12 043,23**	- 3,25%
Dépenses (€)	195 040,20	46 740,35	109 224,48	20 870,77	22 823,16	43 589,52	**438 288,48**	- 6,46%
Recettes (€)	77 649,84	25 102,51	72 620,23	7 214,89	8 725,60	20 990,27	**212 303,33**	+ 37,44%

Conclusion

Il est à noter en 2018 une baisse de 3,25% des tonnages entrants dans les déchetteries de PAA.
L'augmentation des recettes de 37,44% est due au transfert de certains flux vers les éco-organismes.
La baisse des dépenses de 6,46% est due à la baisse des tonnages entrants.

2.3.3. COLLECTE SELECTIVE

Cout de collecte

COLLECTE TRI SELECTIF	Secteur de Digne les Bains	Secteur de Bras d'Asse	Secteur de CASA	Secteur de Seyne	PAA	Evolution 2017/2018
TOTAL (€)	**156 782,78**	**48 635,70**	SYDEVOM	**16 357,00**	**221 775,48**	+ 7,81%

**cout de collecte inclus dans le cout de transport et traitement*

Cout de transport et traitement

Emballage

EMBALLAGE	2016		2017		2018	
	Tonnage	Cout (€)	Tonnage	Cout (€)	Tonnage	Cout (€)
SECTEUR DE CHÂTEAU ARNOUX	167,79	169 351,47	173,53	182 962,36	186,01	187 639,01
SECTEUR DE SEYNE	41,05	21 978,48	41,10	21 826,81	47,85	24 054,77
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS -	622,36	131 091,05	601,45	128 849,37	683,12	145 671,51
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS -	31,46	31 753,40	32,54	34 305,44	34,88	35 182,31
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS -	10,49	10 584,47	10,85	11 435,15	11,63	11 727,44
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS	664,31	173 428,92	644,83	174 589,96	729,63	192 581,26
SECTEUR DE BRAS D'ASSE	80,08	16 867,25	77,39	16 578,81	87,90	18 743,29
TOTAL	**953,23**	**381 626,12**	**936,85**	**395 957,95**	**1 051,38**	**423 018,33**
Evolution	-	-	- 1,72%	+ 3,76%	+ 12,23%	+ 6,83%

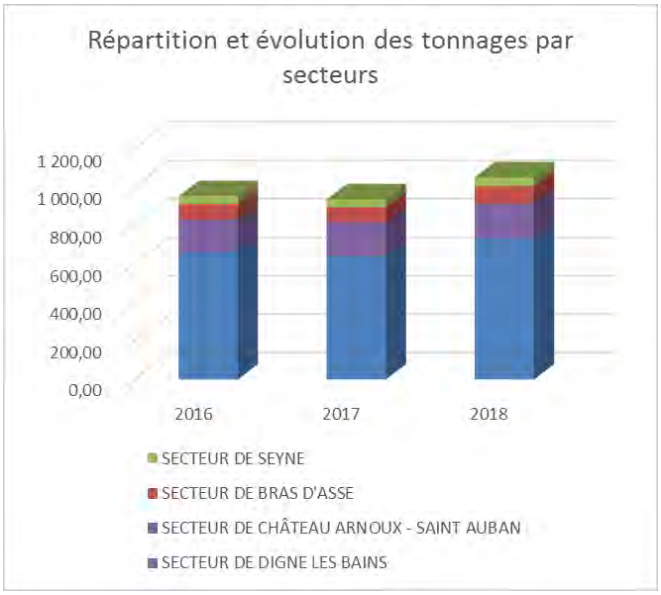

Journaux Revues Magasines (JRM)

JRM	2016		2017		2018	
	Tonnage	Cout (€)	Tonnage	Cout (€)	Tonnage	Cout (€)
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS -	42,51	5 063,12	44,32	5 215,17	52,29	5 639,14
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS -	38,26	4 556,81	39,89	4 693,66	47,06	5 075,22
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS	**80,78**	**9 619,94**	**84,21**	**9 908,83**	**99,35**	**10 714,36**
SECTEUR DE CHÂTEAU	**297,60**	**35 441,87**	**310,26**	**36 506,21**	**366,04**	**39 473,96**
SECTEUR DE SEYNE	**46,77**	**5 569,44**	**48,76**	**5 736,69**	**57,52**	**6 203,05**
TOTAL	**425,14**	**50 631,24**	**443,23**	**52 151,73**	**522,91**	**56 391,37**
Evolution	-	-	+ 4,26%	+ 3,00%	+ 17,98%	+ 8,13%

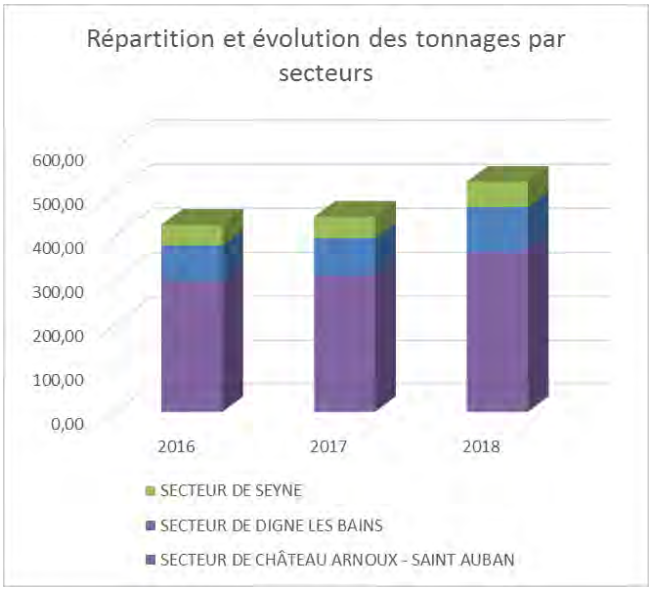

Verre

VERRE	2016		2017		2018	
	Tonnage	Cout (€)	Tonnage	Cout (€)	Tonnage	Cout (€)
SECTEUR DE DIGNE LES BAINS	439,67	44 103,29	461,98	44 121,00	452,04	43 171,33
SECTEUR DE BRAS D'ASSE	124,01	12 440,05	130,30	12 448,53	121,61	11 618,67
SECTEUR DE CHÂTEAU	345,52	30 253,31	344,66	29 968,89	362,69	32 827,93
SECTEUR DE SEYNE	69,10	6 050,66	68,93	5 993,78	72,54	6 565,59
TOTAL	**978,30**	**92 847,31**	**1 005,87**	**92 532,20**	**1 008,88**	**94 183,52**
Evolution	-	-	+ 2,82%	- 0,34%	+ 0,30%	+ 1,78%

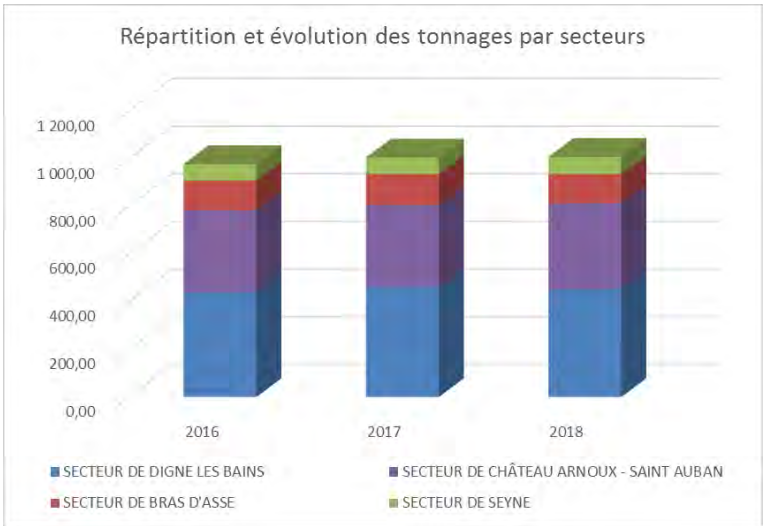

Conclusion

En 2018 nous notons pour le secteur tri flux une augmentation de 6,71% en emballage, 15,24% en JRM et 4,97% pour le verre.
En 2018 nous notons pour le secteur bi flux une augmentation de 11,96% en emballage-JRM et une stabilité pour le verre.
Le tonnage d'OMR augmentant, le tonnage de tri augmente.

Avec les nouvelles consignes de tri de 2019, il est attendu une augmentation du volume des emballages.

2.3.4. ISDI ET PLATE-FORME DE COMPOSTAGE

Provence Alpes Agglomération gère une installation de stockage de déchets inertes (I.S.D.I) (gravats, terre, pierres, tuiles, brique, carrelage, verre, béton, enrobés bitumineux sans goudron), ainsi qu'une plateforme de compostage, situés à La Colette à Digne-les-Bains.

Montant annuel des dépenses du service

SERVICE DECHARGE	Secteur de Digne les Bains	PAA
TOTAL	**158 585,59**	**158 585,59**

Evolution	- 7,03%	- 7,03%

Tonnage recueillis sur le site

Code catégorie	*Types de déchets inertes*	*Tonnages*
17 01 01	Béton	220
17 01 03	Tuiles, céramiques	66
17 01 07	Mélange béton, tuiles, céramiques	2 354
17 03 02	Mélange bitumineux	440
17 05 04	Terres, cailloux	3 298
19 12 05	Verre	2
	Total	**6 381**

Conclusion

Il est à noter une augmentation des apports sur l'ISDI de 10,02%.

2.3.5. BILAN ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

BILAN	Secteur de Digne les Bains	Secteur de Bras d'Asse	Secteur de CASA	Secteur de Seyne	PAA
RECETTE					
TEOM	3 541 400,00	389 555,00	2 280 767,00	724 379,00	**6 936 101,00**
REOM	0,00				**0,00**
Redevance Spéciale	186 587,20				**186 587,20**
Redevance camping	7 204,80	51 610,40		9 816,17	**68 631,37**
Participation CCLDV			69 959,88		**69 959,88**
Déchetteries professionnels	15 857,90		73 132,10		**88 990,00**
Remboursement convention chargement quai de transfert avec le SYDEVOM	25 275,60				**25 275,60**
Soutien à la valorisation	88 560,72		102 752,35	20 990,27	**212 303,33**
Soutien tri sélectif	145 793,77	63 037,31	134 581,85	22 129,62	**365 542,55**
TOTAL COUT RECETTE (€	**4 010 679,99**	**504 202,71**	**2 661 193,18**	**777 315,06**	**7 953 390,93**
Nombres d'habitant	26 190	2 518	17 480	2 728	**48 916,00**
Cout par habitant (€/hab)	**153,14**	**200,24**	**152,24**	**284,94**	**162,59**
DEPENSE					
Ordures ménagères	2 457 050,30	333 981,27	1 882 198,50	349 022,76	**5 022 252,83**
Tri-sélectif	391 522,29	78 997,66	220 466,94	53 180,40	**744 167,29**
Déchetteries	527 425,53	46 185,47	716 977,00	160 502,48	**1 451 090,48**
Décharge	158 585,59				**158 585,59**
Contribution SYDEVOM	43 960,80	5 777,19	26 793,36	5 531,00	**82 062,35**
TOTAL COUT DEPENSE (€ TTC)	**3 578 544,51**	**464 941,59**	**2 846 435,80**	**568 236,65**	**7 458 158,55**
Nombres d'habitant	26 190	2 518	17 480	2 728	**48 916**
Cout par habitant (€/hab)	**136,64**	**184,65**	**162,84**	**208,30**	**152,47**
RECETTE - DEPENSE (€ TTC)	**432 135,47**	**39 261,12**	**-185 242,62**	**209 078,41**	**495 232,38**

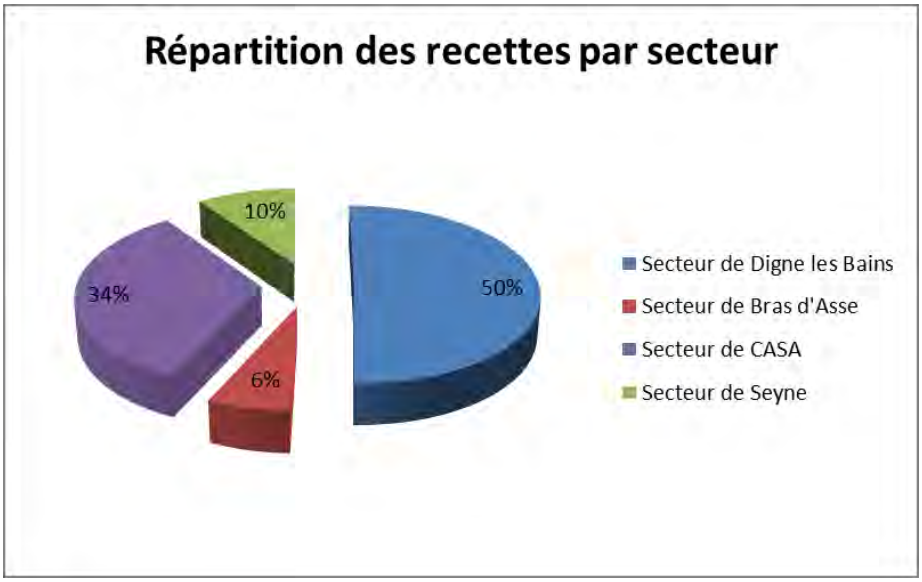

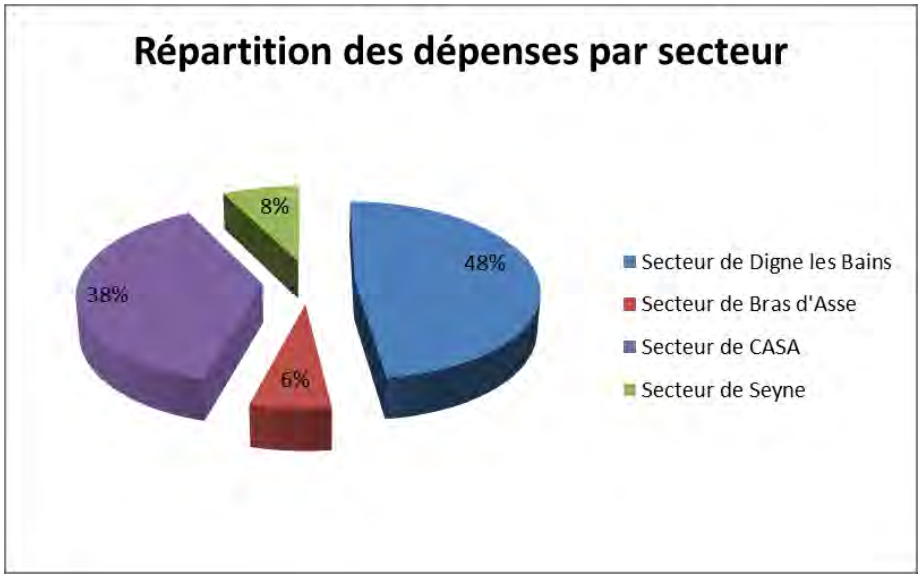

En conclusion, le bilan financier global du pole déchets fait apparaître un solde positif 495 232,38 euros, permettant l'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères et le démarrage de la mise en conformité des déchèteries.

2.3.6. TERRITOIRE ZERO DECHETS ZERO GASPILLAGE (TZDZG)

PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Provence Alpes Agglomération s'est engagée, à travers la labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, dans une démarche de réduction des déchets sur son territoire. L'objectif global est de quitter le « produire, utiliser, jeter » pour le « réduire, réutiliser, recycler ».

Ainsi, PAA s'est engagé, pour 3 ans, dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs généraux suivants :

- Réduire toutes les sources de gaspillage,
- Donner une seconde vie aux produits,
- Recycler tout ce qui est recyclable.

Le projet se décline en de nombreuses actions de terrain à mettre en place afin de se rapprocher de l'idéal « zéro déchet, zéro gaspillage ».

LES ATTENTES DE L'ADEME

Le projet TZDZG comporte 16 axes de travail. Ils correspondent à des actions qui devront être mises en œuvre au cours des trois années.

Ces axes de travail définissent les attentes de l'ADEME qui sont d'harmoniser ainsi qu'optimiser la collecte pour réduire les coûts, réduire les déchets avec l'aspect environnemental induit de même que l'aspect financier lié au coût de collecte et de traitement.

Les actions doivent être :

- Innovantes sur le territoire
- Pérennes
- Préventives
- Reproductibles
- Toucher un grand nombre d'acteurs du territoire
- Créer des synergies avec les entreprises, les acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Créer une dynamique de changement de comportement

L'ADEME impose un suivi avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour mesurer les performances mais aussi **des objectifs chiffrés** qui sont définis ainsi :

- Réduction de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) : atteindre 630 kg/an/habitants en 2020
- Réduction de la quantité de déchets enfouis : atteindre 5340 tonnes de déchets enfouis en 2020

- Augmentation du taux de valorisation global des DMA : atteindre 55 % de valorisation en 2020

SYNTHESE DES PROJETS REALISES ET EN COURS

Le tableau ci-dessous résume les actions passées et en cours de réalisation sur l'année 2017, dans un ordre chronologique. Il fait référence aux sous-actions énoncées dans le planning TZDZG.

Thème	Projets ou *animations*	Principe	But	Date de démarrage / fin	Points 2018
Sensibiliser et changer les comportements	*Incitation au broyage à Champtercier*	*Présentation de PAA, des différents projets mis en œuvre et en cours, les astuces de réduction et les exutoires des flux*	*Sensibilisation du public*	*26/05/2018*	*Animation élaborée en partenariat avec la commune de Champtercier pour initier les habitants à la bonne gestion des déchets verts et promouvoir le nouveau service de broyage mis en place par la commune.*
	Fête du Terroir à Digne Les Bains			*09/08/2018*	*Stand de sensibilisation tenu en collaboration avec le SYDEVOM avec la mise en évidence des différentes techniques de compostage.*
	Foire de la Lavande à Digne Les Bains			*25/08/2018*	*Stand de sensibilisation tenu en collaboration avec la CMA. Un reportage de Fréquence Mistral a été diffusé.*

Promouvoir des actions exemplaires	4.4. Défi des entreprises zéro déchet Edition 1 Projet financé par ADEME et la Région	5 entreprises volontaires sont accompagnées afin de réduire leur production de déchets	Réduire la production de déchets à la source La propagation par l'exemple	Mai à Septembre 2018	Un appel à candidature a été lancé en Mai. 5 entreprises sélectionnées : - GEDIMAT à Peyruis - La Jardinerie de Provence à Digne-Les-Bains - Auriana bar à jus à Digne-Les -Bains - Le Snack and Go à Digne les Bains - Forgerie d'Annabel LIQUORI à Thoard Pour chaque entreprise un diagnostic de gisement des déchets a été réalisé accompagné d'un bilan des solutions de réduction et de valorisation spécifique.
	4.5. Défi des familles, commerces et entreprises zéro déchet Edition 2 Projet financé par ADEME	- Accompagner 40 familles, pendant 8 mois, - Inviter les familles du 1er défi comme ambassadrices du Zéro Déchet - Recenser les acteurs locaux du Zéro Déchet afin de les référencer dans une carte « des bonnes adresses » (Cf. Défi des commerces) Renforcer l'engagement des familles par une communication orientée : « Nous proposons des solutions afin que vous réduisiez de moitié vos ordures ménagères ». - Créer l'opportunité d'aborder d'autres problématiques transversales, liées à un mode de vie plus durable : santé, environnement, alimentation, etc	Réduire la production de déchets à la source La propagation par l'exemple Dynamique de changement de comportement et de prise de conscience	Décembre 2018 – en cours	Rédaction du dossier technique du projet. Délibération prise par le conseil d'agglomération le 12 Décembre 2018
	14.3. Pérenniser le Repair Café en association Projet financé par l'ADEME	C'est un évènement périodique local pour la réparation d'objets divers avec l'aide de bénévoles réparateurs	Réemploi Réduction OM	Novembre 2016 – Septembre 2018	Le Repair Café connait un grand succès auprès des habitants et ne cesse d'avoir des demandes d'évènements. Les bénévoles se sont regroupés et créés ainsi une association nommée « Repair café Durance Provence »
	14.1. Etude de faisabilité d'une Ressourcerie sur la Bassin Dignois Projet financé par l'ADEME/ Région	La création d'une Ressourcerie sur le bassin dignois s'inscrit dans une stratégie de prévention et de réduction des déchets. L'Agglomération souhaite en Les rencontres et les présentations du projet aux partenaires du territoire.	Cette étude permettra une réflexion globale et cohérente sur : • Les acteurs du réemploi • Le schéma de collecte des flux associés au réemploi •L'harmonisation du rayon d'action de ces acteurs • La mise en évidence des synergies	Septembre 2018 – en cours	Elaboration du cahier des charges. Prestataire sélectionné CAP 3 Démarrage de la première phase Diagnostic en novembre 2018

Améliorer la collecte sélective et réduire la part des Ordures ménagères	5.1 Poursuivre l'expérimentation des zones tests Tarification incitative	Le principe des tarifications incitatives consiste à faire payer l'utilisateur du service en fonction de sa production de déchets, sur la base de la facturation de l'eau ou de l'électricité <u>Objectifs zones test</u> : • Préciser et tester les infrastructures à mettre en œuvre • Identifier les adaptations ou corrections nécessaires, ainsi que connaitre le ressenti des administrés concernés • Constituer une base de référence qui pourra servir à l'extension du dispositif dans un premier temps, puis au passage à la TI dans un second temps • Utiliser et intégrer l'ensemble de ces données dans l'étude préalable à l'instauration de la TI qui devrait être réalisée au plus tard en 2017	Inciter les usagers à diminuer la quantité de déchets qu'il jette et de contribuer ainsi à la politique nationale de réduction des déchets. La tarification Incitative est un engagement obligatoire pris avec le territoire zéro déchet zéro gaspillage	Zone 1 : Ganagobie Colonnes OM -octobre 2016- Zone 2 : Château-Arnoux « le belvédère » Containers individuels - Avril 2017 – Zone 3 : Volonne Colonnes OM - Juin 2017 –	Zone 2 : Le nouveau mode de collecte est majoritairement adopté mais le règlement de collecte n'est pas respecté (sacs fermés, containers pleins…). Il est apparu que le volume des bacs n'est pas adapté en fonction du nombre de personnes occupant le foyer. Les bacs de 360L ont été remplacés par des bacs 120L sur demande des usagers. Une lettre d'information a été émise afin de communiquer sur le bilan des 1 an de la zone : - Diminution de 54 % des ordures ménagères collectées - 35 % des bacs sont présentés chaque semaine - 23 % sont présentés pleins - 20 % du litrage disponible est présenté chaque semaine
	5.2. Réunion d'information à destination des élus sur la Tarification Incitative Projet financé par l'ADEME	Les retours d'expérience des 190 collectivités finançant le service avec une redevance ou une TEOM incitative en 2016, nous montrent qu'il s'agit d'un outil puissant pour atteindre les objectifs de prévention et de réduction des déchets. Toutefois, il s'agit d'un projet très structurant pour le service Déchets voire pour la collectivité dans son ensemble, qu'il est nécessaire d'anticiper et d'accompagner pour en récolter les fruits. Quels sont les ressorts du financement du service par la TEOM ? Quel niveau de performance la tarification incitative permettrait-elle d'atteindre ? Concrètement, comment impacterait-elle l'organisation du service et les usagers ? Autant de questions auxquelles l'ADEME a répondu lors de cette réunion d'informations.	Réduction OM Optimisation	22-nov-18	10 personnes présentent dont 6 collectivités représentées

Améliorer la collecte sélective et réduire la part des Ordures ménagères	7.2. Suivre les sites de compostage collectif mis en place par le SYDEVOM	Suivre et évaluer les plateformes de compostage mises en place par le SYDEVOM Référencer et suivre les autres plateformes existantes sur le territoire.	Réduction des OM Mettre en place des synergies et une économie circulaire	Mai 2018 – en cours	8 SITES SUIVIS À CE JOUR : 1 école / 2 collèges / 2 EPHAD / 1 ITEP / 1 Camping / 1 Asso de résidents
	7.5 Inciter au broyage sur place auprès des professionnels et des particuliers « Mise en place d'un pool de collectivités, de professionnels des espaces verts et de location de matériels « pilotes » ainsi que de foyers témoins, exemplaires en matière de gestion des déchets verts » Projet financé par ADEME et la Région	Sensibiliser les gros producteurs et le grand public en initiant une dynamique de gestion des déchets verts pour réduire les apports en déchetteries et le brulage à l'air libre.	Réduire production de biodéchet à la source Réduire DMA Réduire les émissions de CO2 Mise en place d'une économie circulaire	Juin 2017 – en cours	Création d'un pool pilote entre les professionnels des espaces verts, les fournisseurs de matériels et les collectivités. 4 demi journée d'animation/ sensibilsation et d'ateliers réalisées
	8.1. Mis en place de l'extension des Consignes de Tri (ECT) en collaboration avec le SYDEVOM et CITEO Projet financé par CITEO	A partir d'Avril 2019, les habitants pourront déposer **tous les emballages** sans exception dans le bac jaune. La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant récupérés pour être recyclés et valorisés. ➔ Engagement fort de la collectivité **pour faire progresser le recyclage** : améliorer les performances de recyclage des emballages ➔ **Simplification majeure du geste de tri :** emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique seront tous déposés sans exception dans le container de couleur jaune. **Augmentation des volumes des emballages de + 100% au bout de 3 ans** : études du SYDEVOM et retours d'expériences d'autres collectivités ayant réalisé l'extension des consignes.	Harmoniser les consignes de tri sur le territoire Optimiser la collecte et maîtriser ses coûts Améliorer les performances de tri et diminuer l'enfouissement Gagner en qualité pour le flux verre	T2 2018 – en cours	Réalisation du dossier technique. Réunions d'informations auprès des élus réalisées par bassin de vie.

Impliquer les Professionnels	6.1 Etude pour la mise en place d'une redevance spéciale	Étudier les conditions / modalités de mise en place possible de la Redevance Spéciale à l'échelle du territoire de Provence-Alpes Agglomération afin d'unifier le mode de prise en compte	Incitation à la réduction chez les professionnels	Juillet 2017-Mars 2018	Etude réalisée par le Bureau d'étude SCORVAL • Modalités de la Redevance Spéciale définies à l'issue de l'étude • Redevance Spéciale adoptée en Juin 2018 • Application au 1er Janvier 2019
	6.2. Accompagnement des entreprises à la réduction des déchets et au tri	En appui avec les actions menées dans le cadre du TZDZG, Provence-Alpes Agglomération engage des actions qui portent sur une réduction significative des tonnages de déchets enfouis. Dans ce contexte, l'Agglomération met actuellement en place la Redevance Spéciale, qui s'appliquera à partir du 1er janvier 2019, pour les professionnels, publics et privés, les gros producteurs de déchets résiduels : au-delà de 1500L hebdomadaire. Dans ce cadre, les services de l'Agglomération proposent d'accompagner ces professionnels dans une démarche de réduction de leurs déchets d'activités économiques (DAE).	• Informer ces professionnels de leur responsabilité quant à la prise en charge de l'élimination des déchets selon le volume généré. • Accompagner les professionnels vers une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement. • Mailler ces professionnels avec les entreprises locales de valorisation, traitement des déchets et les éco-organismes.	T3 2018 – en cours	• 120 professionnels ou établissements publics contactés par courrier • 87 % d'entre eux ont été rencontré par PAA. • Diminution de 20 % d'assujettis à la Redevance Spéciale • 20 fiches «Diagnostic Déchets» reçues
	6.3. Mise en place de Redevance Spéciale	-	-	T1 2018 à T1 2019	97 professionnels et établissement assujettis à la Redevance Spéciale dont 17 exonérés (passant en prestation extérieure) dont : - 76 facturés en 2019 - 4 restants à la TEOM

2.4. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence Assainissement Non Collectif sur les territoires des ex communautés de communes Asse Bléone Verdon, Pays de Seyne et Haute Bléone.

2.4.1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Le service est exploité en régie au niveau intercommunal par Provence Alpes Agglomération.
Les compétences liées au service sont : le contrôle des installations et la réhabilitation des installations.

Les communes adhérentes au service sont celles des anciennes communautés de communes précitées : AIGLUN, BEYNES, BRAS-D'ASSE, CHAMPTERCIER, CHATEAUREDON, DIGNE-LES-BAINS, ENTRAGES, ESTOUBLON, LA ROBINE-SUR-GALABRE, MAJASTRES, MARCOUX, MEZEL, MOUSTIERS-SAINTE-MARIE, SAINT-JEANNET, SAINT-JULIEN-D'ASSE, SAINT-JURS, SAINTE-CROIX-DU-VERDON , VERDACHES ,SEYNES-LES-ALPES, BARLES , SELONNET, LE VERNET, SAINT-MARTIN-LES-SEYNES, MONTCLAR, AUZET , PRADS-HAUTE-BLEONE, BEAUJEU, LA JAVIE, LE-BRUSQUET, DRAIX, ARCHAIL.

Les indicateurs d'activité du service sont définis par l'Agence de l'eau. Une présentation, extraite du rapport annuel du SPANC 2018 est faite ci-après.

Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **4 293 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 28 352.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 15,14 % au 31/12/2018.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercise 2017	Exercice 2018
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de 100.

2.4.2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;

- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2018 sont les suivants, ceci pour l'ensemble du territoire relevant de ce service :

- Tarif du contrôle des installations neuves en € : 100
- Tarif du contrôle des installations existantes en € : 100
- Tarifs des autres prestations aux abonnés en € (conception, exécution) : 50/ 100

Recettes

	Exercice 2017		Exercice 2018	
	Collectivité	**Total**	**Collectivité**	**Total**
Facturation du service obligatoire en €	20 295.90	20 295.90	41 512.50	41 512.50
Facturation du service facultatif en €	Néant	Néant		
Autres prestations auprès des abonnés en €	Néant	Néant		
Contribution exceptionnelle du budget général en €	Néant	Néant		
Autre en € : primes Agence de l'Eau.	3 000	3 000	4 528	4 528

2.4.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformités}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	805	1017
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1522	1983
Taux de conformité en %	**52.89**	**51.28**

2.4.4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

En partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération a poursuivi les programmes de réhabilitation engagés avant sa création. Pour mémoire, il est rappelé qu'une aide forfaitaire de 3 000 €uros est allouée pour chaque installation réhabilitée, ceci après contrôle de bonne exécution effectué par le service S.P.A.N.C.

Le premier programme, soldé en 2014, a porté sur la réhabilitation de 4 installations sur le territoire des communes de Moustiers Sainte Marie et Saint Jurs ; 12 000 €uros de subvention ont été versés auprès des propriétaires, ceci pour un montant de travaux de 34 406.57 €uros.

Le second programme portant sur 20 installations (sur le territoire des communes ayant approuvé leur plan de zonage ou schéma directeur) a été soldé. Ainsi 60 000 €uros de subvention avaient été versés auprès des propriétaires, ceci pour un montant de travaux de 161 536.94 €uros).

Un troisième programme de réhabilitation comprenant 4 dossiers individuels a été soldé ceci pour un montant de travaux de 33 284.80 €uros) ; les subventions obtenues ont été de 10 400 €uros.

Le quatrième programme de réhabilitation (comprenant 10 dossiers individuels) a été soldé ceci pour un montant de travaux de 96 187.49 €uros et un montant de subvention de 30 000 €uros.

Le cinquième programme de réhabilitation (comprenant 20 dossiers individuels) a été soldé par les services de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Le montant de travaux s'est élevé à 144 783.09, celui des subventions à de 59 918 euros.

Un sixième programme de réhabilitation va être engagé en 2019 (portant sur 10 dossiers individuels). Il s'agira du dernier programme subventionné par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

2.5. VOIRIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET BARRAGE DE VAULOUVE

2.5.1. LA VOIRIE

La voirie d'intérêt communautaire

La compétence voirie pour les voies d'intérêt communautaire, a été transférée par les communes membres de l'ex CCABV. Cette compétence est ainsi exercée sur le territoire de l'ex CCABV.

Suite à la réflexion menée en 2017 et 2018 sur la voirie, l'intérêt communautaire a été redéfini par délibération du 14 novembre 2018. Les voiries ne figurant plus dans la définition de l'intérêt communautaire feront l'objet d'un retour aux communes au 1er janvier 2019.

En 2018, Provence Alpes Agglomération a réalisé des travaux pour un montant de 240 000 € sur les voiries communautaires devant faire l'objet d'un retour aux communes concernées.
Des emplois partiels ont été réalisés sur les voiries suivantes :

- Aiglun : voie du Pré de l'Escale, voie de Monégro, voie Marius Autric
- Beynes : voie accès village
- Bras d'Asse : chemin de l'école, chemin des Oraisonnis, chemin du vieux Bras
- Estoublon : route de Saint Jurs, chemin de Pradelles
- Mézel : chemin de Bellegarde
- Saint Julien d'Asse : chemin de la Boucharde, CD 101 Bras d'Asse
- Sainte Croix du Verdon : route du plateau
- Saint Jeannet : chemin de Chenerilles, chemin de Tante Rose
- Saint Jurs : voie Saint Jurs Estoublon
- Moustier Sainte Marie : voie Montée 16 %

La voirie des zones d'activité

Cette compétence est obligatoire et exercée sur l'ensemble du territoire de PAA depuis le 1er janvier 2017.
A ce titre, PAA doit assurer la gestion et l'entretien des voiries situées dans les zones d'activités suivantes :

- Zone d'activité de la Taura aux Mées
- Zone d'activité Saint-Pierre à Peyruis
- Zone d'activité la Cassine à Peyruis
- Zone d'activité le Mardaric à Peyruis
- Zone d'activité de l'Escale
- Zone des Blaches Gombert à Château-Arnoux-Saint-Auban
- Zone d'activité Saint Pierre au Chaffaut
- Zone d'activité d'Aiglun
- Zone d'activité de Champtercier
- Zone d'activité Saint Christophe à Digne-les-Bains
- Zone d'activité les Sièyes à Digne-les-Bains

- Zone le Pont Rouge à Seyne les Alpes

Durant l'année 2018, sur la voirie de la Zone des Blaches Gombert, des emplois partiels ont été réalisés. En raison d'inondations répétées, une reprise d'un accès ainsi qu'un raccordement au pluvial ont été créés. Un carrefour en signalisation horizontale a été matérialisé (marquage au sol).

Sur la ZA du Mardaric, quelques places de stationnement ont été créées. 3 traversées de route ont été modifiées par la mise en place de buses de section 200, avec création d'avaloir.

L'entretien des espaces verts et de la voirie ont été réalisés sur l'ensemble des zones.

Les travaux et l'entretien sont effectués en régie et des prestataires dans le cadre de marchés à bon de commande ou d'interventions ponctuelles.

2.5.2.L'ECLAIRAGE PUBLIC

PAA est compétente sur les territoires de l'ex CCABV et l'ex CCHB et sur l'ensemble des zones d'activité mentionnées ci-dessus.
Les projets d'éclairage public concernent : la voirie, les cheminements piétons et les pistes cyclables du domaine public.

PAA est compétente sur les territoires de l'ex CCABV et l'ex CCHB et sur l'ensemble des zones d'activité mentionnées ci-dessus.
Les projets d'éclairage public concernent : la voirie, les cheminements piétons et les pistes cyclables du domaine public.

En 2018, un programme de travaux neufs pour un montant de 92 658€ TTC a été réalisé.
En partenariat avec le Syndicat d'Energie 04 (SDE 04) , 3 chantiers de rénovation de l'éclairage public à Digne-les-Bains, à Champtercier, la Robine sur Galabre ont été réalisés : le SDE 04 a procédé à l'enfouissement des réseaux et PAA a remplacé les anciens points lumineux par des points lumineux à source à LED.
Dans le cadre du diagnostic d'éclairage public de 2017, des réfections de postes éclairage public avec la mise en place d'horloges astronomiques pour extinction de l'éclairage sur une période déterminée, ont été réalisées sur les communes de Digne-les-Bains et Champtercier.
Suite à l'aménagement du trottoir en sortie de village de Mézel, l'éclairage public a été tentièrement repris et remplacé par du LED.

Dans le cadre du marché à bon de commande de petits travaux , un montant de 21 000 € TTC a été engagé sur l'ex CCABV, CCHB et les zones d'activités de l'ensemble du territoire.

Le montant des travaux d'entretien (marché de maintenance de l'éclairage public), imputés à la section de fonctionnement, s'élève à 162 308 € pour l'année 2018.

2.5.3. LE BARRAGE DE VAULOUVE

Le barrage de Vaulouve se situe sur le ravin de Vaulouve sur les communes des Hautes-Duyes et du Castellard-Mélan. Il s'agit d'un barrrage en remblai de terre, à noyau d'argile. Alimenté par son bassin versant de 3km2, il permet de créer une retenue de 200 000 m3 destinée à l'irrigation des terres agricoles de la vallée des Duyes.

Le barrage construit en 1991 a été propriété de la Communauté de Commune des Duyes et Bléone, maître d'ouvrage et exploitant.

Depuis le 1er janvier 2017, Provence Alpes Agglomération, succedant à la CCDB, est devenue le nouveau maître d'ouvrage et exploitant. Elle est chargée du suivi de la vie du barrage.

En 2017, la DREAL a mis en demeure Provence Alpes Agglomération de réaliser certaines études et travaux, antérieurement imposés à la CCDB :

- Une étude de danger prescrite par arrêté préfectoral en juin 2012, la date butoir étant fixée au 31/12/2014.
- Un avant-projet pour la mise à niveau de l'évacuateur de crue demandé par le service de contrôle en 2012.
- La réalisation des opérations d'entretien nécessaires au bon fonctionnement des vannes d'irrigation et de vidange.

L'étude de danger, pour un montant de 33 360€ TTC a été lancée en 2017 et s'est poursuivie sur l'année 2018. Le rendu est prévu pour le 1er trimestre 2019.

L'ensemble des travaux d'entretien courant du barrage est réalisé par PAA. Un montant de 3 575 € HT a été dépensé en matériels divers en 2018.

Les frais de fonctionnement (électricité pour les pompes, assurance, ligne téléphonique, agence de l'eau, gestion des documents par le Canal de Provence) s'élèvent à 16 465€.

Les recettes perçues en 2018 s'élèvent à 44 898 € HT et proviennent essentiellement de la facturation de la consommation des irrigants.

Ce barrage, permettant l'irrigation des terres, contribue au maintien et au développement des activités agricoles de la vallée de Thoard.

2.6. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Avant le 1er janvier 2018, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombaient à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités pouvaient s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en était spécifiquement responsable.

A compter du 1er janvier 2018, ces travaux sont exclusivement confiés aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. En effet, la loi a attribué aux communes depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle compétence sur la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence **est transférée de droit** aux communautés de communes, communautés d'agglomération, communauté urbaines et métropoles.

Pour autant, les communes et les intercommunalités peuvent se regrouper afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants, et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. Ainsi, la loi prévoit la possibilité de confier cette compétence à :

- des syndicats mixte de rivières « classiques », tel qu'il en existe sur de nombreux bassins versants ;
- des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) : structures nouvellement créées par la loi ;
- des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).

Les intercommunalités ont par ailleurs la possibilité de créer sur leur territoire une taxe facultative, plafonnée à 40 €/habitant et affectée exclusivement à l'exercice de la compétence GEMAPI.

LES MODALITES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE

Le territoire de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération compte plusieurs cours d'eau. Plusieurs bassins versants étaient déjà structurés et organisés. Il s'agit :

- de l'Asse et ses affluents,
- de la Bléone et ses affluents,
- de la Durance et ses affluents,
- du Verdon et ses affluents,

Il a été décidé de confier la gestion de la compétence GEMAPI aux syndicats de rivières intervenant sur une partie de ces cours d'eau existants:

- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) pour la Bléone et ses affluents
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) pour l'axe durancien.
- Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA) pour l'Asse et ses affluents
- Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon pour le Verdon et ses affluents

- SIVU d'Entretien des Berges du Verdon pour Moustiers-Sainte-Marie et Sainte-Croix-du-Verdon

Au 1er janvier 2018, PAA s'est ainsi substituée aux communes membres au sein des syndicats suivants pour les missions relevant exclusivement de la compétence GEMAPI :

- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB)
- Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA)
- SIVU d'Entretien des Berges du Verdon (la compétence GEMAPI de ce syndicat est en cours d'expertise)

Il est à noter que PAA était déjà adhérente au SMAVD pour 6 de ses communes membres (Château Arnoux, L'escale, Les Mées, Peyruis, Volonne et Ganagobie).

En 2018, PAA a participé à la démarche de concertation pour organiser la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Verdon, initiée par le Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional du Verdon afin de préparer une future adhésion.

Le territoire de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération compte également d'autres cours d'eau sur lesquels aucune structuration n'était en place en matière de gestion des cours d'eau. Ils sont dits « orphelins ». Ce sont notamment :

- Le Vançon sur sa partie aval,
- La Blanche sur sa partie amont,
- Le Rancure sur sa partie amont,
- Le Barrasson,
- La Valsette,
- Le Mardaric,
- ….

LES ACTIONS GEMAPI EN 2018

La compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L 211-7-I du Code de l'environnement, à savoir les missions suivantes :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

En 2018, un travail de diagnostic a été mené avec les partenaires intervenants sur la gestion des milieux et la prévention des inondations du territoire de l'intercommunalité, afin d'identifier les premières actions et ou opérations associées à cette nouvelle compétence à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Une réflexion relative à la situation des cours d'eau dits orphelins au regard de la compétence GEMAPI a été menée. **PAA a confié la conduite de diagnostics sur certains de ces cours d'eau** :

- Pour la Blanche, le Rancure et les ravins situés entre le Vançon et la Bléone à l'Escale et à Volonne : au SMDBA en partenariat avec le SMAB.
- Pour le Vançon : au SMAVD.

Certaines actions en cours faisaient déjà l'objet d'un conventionnement entre les communes et les syndicats (SMAB et SMAVD) pour 2018 et **ont été poursuivies** ou reprises intégralement par PAA :

Pour la Durance (SMDBA)

Commune	Descriptif de l'opération
Commune des Mées Système d'endiguement	Restructuration - Etudes préalables et autorisation en système d'endiguement avec travaux
	Restructuration - projet et dossier de consultation des entreprises (PRO-DCE)
	Convention d'assistance technique pour les ouvrages– couts d'entretien

Pour la Bléone et ses affluents (SMAB)

Commune	Descriptif de l'opération
Commune de Digne les Bains Travaux aménagement de seuil	Convention de coopération et de mise à disposition des ouvrages pour la réalisation des travaux d'accompagnement à l'aménagement du seuil du Grand Pont sur la Bléone » (hors dépenses prévues au budget annexe eau et assainissement).
Commune de Digne les Bains Diagnostic des digues	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des missions d'assistance technique et administrative pour la réalisation des diagnostics et la mise en place de la surveillance des digues de Bléone– Phase 2 modifiée
Commune de Digne les Bains Travaux arasement de seuil	Convention de coopération et de mise à disposition des ouvrages pour la réalisation des travaux d'accompagnement à l'arasement complet du seuil du Pont des Chemins de Fer (CFP) sur la Bléone
23 communes adhérentes	

Restauration et entretien des boisements des et des lits	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des boisements rivulaires et des lits

PAA s'est vu confié, par transfert des communes, **la gestion et l'exploitation de plusieurs digues** :

- Ouvrages de protection sur la commune des Mées :
  - ✓ Epi de la Roberte
  - ✓ Epi de Trabuc (ouvrage classé)
  - ✓ Digue Longitudinale amont (ouvrage classé)
  - ✓ Digue Longitudinale aval (ouvrage classé)
  - ✓ Digue de l'Annonciade
- Ouvrages de protection sur la commune d'Aiglun :
  - ✓ Digue de la ZAE Espace Bléone (digue classée C)
- Ouvrages de protection sur la commune de Digne les Bains :
  - ✓ Sur la rive gauche de la Bléone :
    - Digue des Arches (digue classée B)
    - Digue des Epinettes amont (digue classée B)
    - Digue des Epinettes aval (digue classée B)
    - Digue des Ferréols
    - Digue du Plan d'eau des Férréols
    - Digue du Grand Justin amont
  - Sur la rive droite de la Bléone :
    - Digue de la Gineste (digue classée C)
    - Digue de la Sèbe
  - ✓ Sur le torrent des Eaux Chaudes :
    - Digue du camping de la Pantoufle
    - Digue de Barbejas (digue classée C)
    - Digue du centre commercial (digue classée B)
- Ouvrages de protection sur la commune du Chaffaut :
    - Digue du Gibassier

Enfin, **des travaux d'urgence** ont été confiés par PAA au SMAB sur la digue des Epinettes amont à Digne les Bains. En effet, un risque d'effondrement de la digue avait été identifié suite au crue de l'automne-hiver 2017-2018.

INSTAURATION DE LA TAXE GEMAPI

Le transfert de la compétence GEMAPI au bloc communal s'effectue sans transfert de ressources mais avec la possibilité pour chaque EPCI[8] de créer une taxe (Article 1530 bis du code général des impôts) exclusivement affectée à l'exercice de cette compétence.

[8] Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Outre les cotisations aux syndicats, les actions à mener dans le cadre de la compétence GEMAPI représente une charge conséquente pour la communauté d'agglomération.
Afin de financer ces opérations, estimées à 500 000 € par an, la communauté a instauré la taxe « gemapi », qui sera applicable à compter du 1er janvier 2019.

La taxe est votée chaque année par la communauté d'agglomération avant le 1er octobre pour recouvrement l'année suivante. Elle est perçue uniquement par celle-ci pour les besoins financiers propres à ses dépenses Gemapi ou pour financer sa cotisation au syndicat mixte auquel elle a délégué tout ou partie de sa compétence. La taxe Gemapi est ce que l'on appelle une taxe affectée (elle ne peut servir à autre chose que la gestion des milieux aquatiques ou la prévention des inondations).

2.7. VIE TERRITORIALE

2.7.1. EQUIPEMENTS CULTURELS

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire. Ces équipements, gérés par les anciennes communautés de communes sont les suivants :

- Ecole des Beaux-Arts IDBL,
- Médiathèque François Mitterrand, Médiathèque Louis-Joseph et leur réseau,
- Complexe cinématographique « Le Cinématographe »,
- Ecole de musique communautaire de Saint-Auban,
- Conservatoire à rayonnement départemental Olivier-Messiaen
- Le Théâtre Durance,
- Le centre culturel Simone Signoret,
- Les salles polyvalentes de Château-Arnoux-Saint-Auban, l'Escale, Volonne, Peyruis, Malijai,
- Les monuments historiques : Eglise Saint-Martin de Volonne

En outre, PAA est compétente pour la définition et la mise en œuvre de politiques communautaires en matières sportives et culturelles, complémentaires aux politiques communales.

2.7.1.1.L'ECOLE DES BEAUX-ARTS IDBL

Présentation

L'école d'art idbl intercommunale Digne-les-Bains est un établissement public d'enseignement artistique qui dépend de la Communauté Provence Alpes Agglomération.

Elle est implantée dans un bâtiment de 1900 m2 dont les espaces sont spécialement équipés et conçus pour l'enseignement et la diffusion des arts plastiques et des arts visuels avec des ateliers techniques récemment équipés (infographie/PAO, gravure, céramique, volume/sculpture, design

graphique, photo/vidéo), des salles de cours, un pôle administratif, une salle d'exposition, une salle de conférences et une bibliothèque.

L'enseignement est dispensé par des professeurs diplômés et qualifiés dans chacune des disciplines enseignées.

Ses 4 missions principales sont :

1. L'enseignement des arts plastiques et des arts visuels (cours et ateliers) en direction de tous les publics (enfants, adolescents et adultes) dans toutes les disciplines inhérentes à ces deux domaines

2. Une formation post bac à plein temps de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique (cette formation fait partie du réseau des classes préparatoires publiques **APPEA** agrée par le Ministère de la Culture)

3. des partenariats culturels et éducatifs avec les institutions culturelles du bassin Dignois : musée Gassendi, Cairn centre d'art, médiathèque, centre culturel René Char, Les rencontres cinématographiques, Réserve géologique, IUT, IUFM ; Théâtre Durance, mais également, **Régionales :** Fonds Régional d'Art Contemporain de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'école supérieure d'art de la ville d'Aix-en-Provence, etc.

4. la diffusion et la promotion de l'art contemporain par l'intermédiaire de la programmation du **bild** (bureau d'implantation des lignes digne) : programmation d'expositions, de conférences, de voyages d'étude, de workshops, d'événements, etc.)

Effectif 2018/2019

L'école d'art intercommunale de Digne **idbl** enregistre **514** inscriptions, toutes catégories d'élèves confondues.

- ✓ **75** Enfants résidants PAA
- ✓ **3** Enfants résidants hors PAA
- ✓ **65** Adolescents résidants PAA
- ✓ **5** Adolescents résidants hors PAA
- ✓ **288** Adultes résidants PAA
- ✓ **63** Adultes résidants hors PAA
- ✓ **15** Étudiants classe préparatoire

- ✓ **0** Curistes

Effectif 2018 / 2019 École d'art intercommunale de Digne IDBL

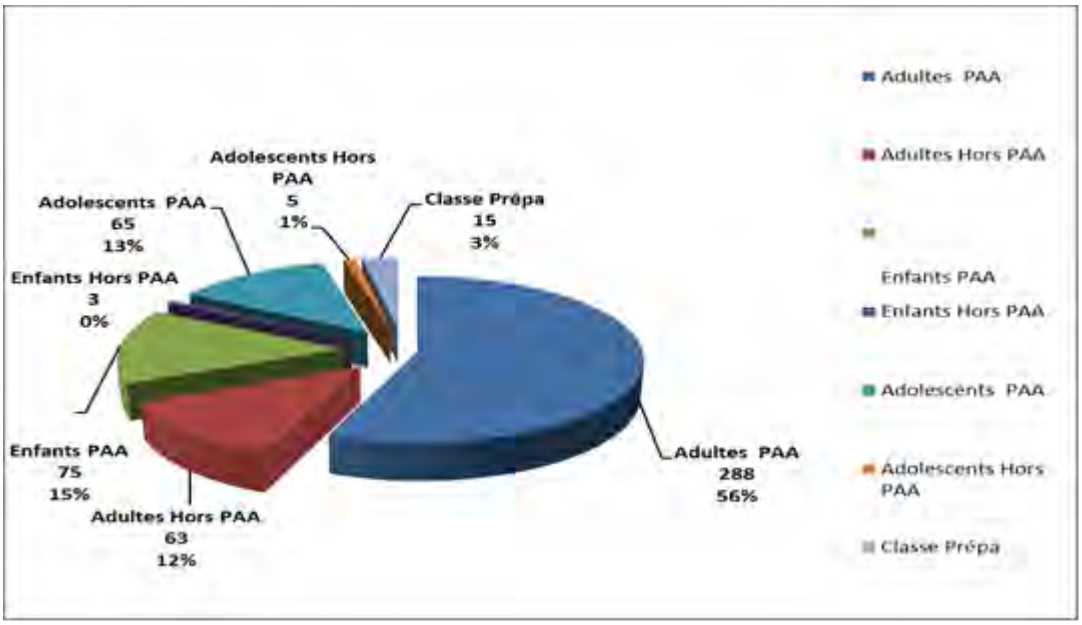

L'effectif de l'**idbl** est essentiellement constitué de résidents de la Communauté Provence Alpes Agglomération soit **85%** et **15%** de résidents extérieurs à la Communauté Provence Alpes Agglomération.

Activités d'enseignement

Ateliers et cours de pratique artistique tous publics

L'école d'art idbl intercommunale Digne-les-Bains est un établissement d'enseignement artistique public qui dispense son enseignement en direction de tous les publics (enfants, adolescents et adultes) sans condition préalable et cela dans toutes les disciplines inhérentes aux arts plastiques et aux arts visuels.

L'enseignement est prodigué par des professeurs diplômés et qualifiés dans chacune des disciplines enseignées. L'inscription à l'école se fait chaque année en septembre et ouvre droit pour, les adolescents et adultes, à tous les ateliers et cours de l'école selon trois choix prioritaires et à toutes les activités de programmation du **bild** (bureau d'implantation des lignes digne) : expositions, conférences, workshops, événements… gratuitement (sauf voyages d'étude).

Une inscription ponctuelle est également proposée aux curistes en villégiature à Digne-les-Bains.

Cours, ateliers & disciplines

L'école dispense 65 cours ou ateliers hebdomadaire soit:

- ✓ **6** cours pour les enfants de 5 à 13 ans.
- ✓ **4** cours spécifiquement adressés aux adolescents de 14 /18 ans.

- ✓ **29** cours pour les adultes & adolescents
- ✓ **26** cours pour les étudiants de la classe de préparation aux concours d'entrée aux établissements supérieurs d'enseignement artistique.

Son enseignement a été prodigué dans 12 disciplines différentes :

- ✓ Dessin expression graphique
- ✓ Peinture *(Huile, acrylique et techniques aquarellées)*
- ✓ Gravure
- ✓ Modelage
- ✓ Céramique
- ✓ Volume /Sculpture
- ✓ Bande dessinée, illustration, PAO
- ✓ Photographie / Vidéo
- ✓ Informatique numérique
- ✓ Design graphique
- ✓ Modelage et croquis d'après modèle vivant
- ✓ Dessin d'observation, analytique et projet

La classe préparatoire de l'école d'art intercommunale de Digne idbl

L'école d'art idbl intercommunale Digne-les-Bains est un établissement d'enseignement artistique public spécialisé dans le domaine des arts plastiques et des arts visuels qui propose une formation post bac à plein temps, d'une année scolaire (35 heures de cours hebdomadaires) de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique : écoles supérieures des beaux-arts, écoles d'architecture, écoles d'arts appliqués.

Cette formation fait partie du réseau des classes préparatoires publiques APPÉA agrée par le Ministère de la Culture.
Elle s'adresse aux élèves bacheliers âgés de 17 à 23 ans (sauf dérogation). L'admission se fait sur entretien devant un jury de sélection au mois de mai, juin et septembre de chaque année, précédé d'un dépôt de dossier de candidature qui doit parvenir à l'établissement entre le mois de mars et de mai (à demander à l'administration de l'école) (sans frais d'inscription préalable) L'enseignement est prodigué par des professeurs diplômés et qualifiés dans chacune des disciplines enseignées.

Cette formation pour l'élève a pour vocation de :

- Le préparer aux épreuves des concours d'entrée des écoles supérieures d'art et de l'aider à constituer son dossier de travaux personnels.
- Lui donner des bases techniques dans chacune des disciplines enseignées.
- Le familiariser aux enjeux formels, conceptuels et théoriques qui sont au cœur des modalités d'enseignement des écoles supérieures d'art.

Favoriser l'élaboration d'un discours révélateur de :

- Sa motivation, sa singularité, son esprit critique, sa curiosité et sa culture générale, en vue des entretiens de sélection.
- L'aider à déterminer son orientation au regard des offres proposées par les établissements d'enseignement supérieur.

L'enseignement est dispensé selon 5 pôles :
Arts plastiques / image / volume/espace /design/graphique / culture générale, histoire de l'art.

Des bilans et des mises en situation d'épreuves ponctuent la formation, ainsi que des interventions/workshops de plasticiens ou théoriciens, de voyages d'étude et des participations aux partenariats développés avec le Fonds régional d'art contemporain (FRAC PACA) et les écoles supérieures d'art de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Les élèves profitent pleinement de l'activité du **bild** (bureau d'implantation des lignes Digne) :
Programmation d'expositions, conférences et événements artistiques.

Résultat des concours 2017/2018

100% des élèves de la classe de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique ont été lauréat des divers concours dans des écoles prestigieuses comme La Villa Arson de Nice, ENSBA Lyon ; isdaT beaux-arts Toulouse, ENSBA Chalon sur Saône, ENSBA Quimper et de Brest, École Supérieure d'Art d'Aix en Provence, ENSBA de Nîmes, ENSBA d'Annecy, ENSBA Angers, ENSBA Metz et Mulhouse.

En complémentarité à son enseignement l'école d'art intercommunale de Digne organise chaque année une série d'évènements.

2.7.1.2. LES MEDIATHEQUES ET LEUR RESEAU

Depuis le 1er janvier 2017, Provence Alpes Agglomération gère les médiathèques qui relevaient de la compétence de l'ex CCABV et de l'ex CCMD :

- la Médiathèque François Mitterrand située à Digne-les-Bains et son réseau
- la Médiathèque Louis-Joseph située à Château-Arnoux Saint-Auban et son réseau (Les Mées, Peyruis & Volonne)

La carte ci-après présente la localisation des médiathèques et leur réseau.

Localisation des médiathèques et leur réseau

Réseau Asse Bléone Verdon : Digne-les-Bains, Champtercier, Mézel, Estoublon, Saint-Jurs

Réseau Moyenne Durance : Château-Arnoux Saint-Auban, Les Mées, Peyruis, Volonne

Les médiathèques ont **des missions** précises afin de servir au mieux la population :

- Un accès égalitaire à tous les médias en matière de loisirs, de culture, d'information et de formation continue,
- Le développement de la lecture sous toutes ses formes auprès des jeunes,
- La consultation et l'emprunt de documents très variés, du livre au fichier numérique,
- L'accès à la formation et à l'information des usagers mais également des partenaires et des professionnels auxquels les médiathèques peuvent apporter conseils et accompagnement dans le cadre de projets spécifiques,
- La mise en valeur du patrimoine, des œuvres et des créateurs.

Elles ont également pour mission de favoriser le plaisir de la découverte et l'épanouissement personnel au moyen de différentes formes d'expression culturelle.

Ce sont des lieux de détente, des espaces d'autonomie où s'inventent des idées et des pratiques.

Le personnel

- Médiathèque de Digne-les-Bains et réseau Asse-Bléone-Verdon
  Personnel : 19 agents dont 18 ETP
  Bibliothèques réseau : 15 bénévoles

- Médiathèque de Château-Arnoux et réseau Moyenne Durance
  Personnel : 10 agents dont 8 ETP
  Bibliothèques réseau : 3 bénévoles

Afin d'assurer ses missions et de fournir aux usagers un service de qualité, le personnel doit se former dans un métier complexe en perpétuelle évolution.

Formations	Nombre de jours Digne-les-Bains	Nombre de jours Château-Arnoux-Saint-Auban & réseau	Nombre de pers. formées par Digne-les-Bains	Nombre de pers. formées par Château-Arnoux-Saint-Auban
Formation du personnel	96	47	« une œuvre, un auteur : Bernard Friot » 20	
Formations des acteurs du réseau	3	Volonne 3	2 personnes pendant 6 jours	3
Stagiaires accueillis	Digne-les-Bains	Château-Arnoux-Saint-Auban		
	4	3		

Par la formation de ses agents, Provence Alpes Agglomération garantit le professionnalisme des acteurs de la lecture publique.

Par ailleurs, l'année 2018 a été consacrée à la restructuration et à la rationalisation des effectifs.
Avec le départ en retraite de la directrice de la médiathèque de Digne en août 2018, la directrice du réseau de moyenne Durance a pris la direction de la médiathèque de Digne et du réseau de lecture publique le 5 novembre 2018. Elle a été remplacée à la direction de la médiathèque de Château-Arnoux par la responsable de la médiathèque des Mées. Pour remplacer un agent qui a pris son service à la médiathèque des Mées, un agent de Digne a pris ses fonctions à la médiathèque de Château-Arnoux.

Les fonds documentaires

Les budgets d'acquisitions (46000€ pour Digne-les-Bains et 53000€ pour le réseau moyenne Durance) permettent l'accroissement et le renouvellement des collections selon une politique documentaire ayant pour but d'assurer la pertinence et la qualité de celles-ci.
Les budgets sont répartis par support (livres, CD, DVD, revues), mais également par section (adulte, jeunesse) et par genre (romans, documentaires, albums, bandes dessinées etc).

Détails Acquisitions 2018	Digne-les-Bains	Château-Arnoux Saint-Auban
Acquisitions 2018 Livres	1658	2390
Acquisitions 2018 cd	166	303
Acquisitions 2018 dvd	145	414
Acquisitions 2018 partitions	0	24
Fonds ancien (ouvrages antérieurs à 1811)	7959	0
Abonnements revues	134	85
Total collections documentaires	113037	86812

Fréquentation et prêts

Statistiques fréquentation et prêts médiathèques Château-Arnoux Saint-Auban, Digne-les-Bains et leur réseau :

	Digne-les-Bains	Digne réseau	Château-Arnoux Saint-Auban	Réseau moyenne Durance	Moyenne réseau PAA	Moyenne nationale*
Heures d'ouverture hebdomadaire	31h	Champtercier 7h Estoublon 4h Mézel 4h Saint-Jurs 3h	22h30	Les Mées 15h Peyruis 17h Volonne 11h45		16h
Inscrits actifs	7642	Champtercier 17 Estoublon 25 Mézel 24 Saint-Jurs 23	1312	NC	20 %	13 %
Prêts annuels	207 496	Champtercier 1519 Estoublon 1265 Mézel 2076 Saint-Jurs 456	79 337	Les Mées 17824 Peyruis 6886 Volonne 2195	9 Prêts annuels par hab.	2,1 Prêts annuels par hab. 2,1
Augmentation prêts entre 2017 & 2018	+4321	Champtercier +1249 Estoublon +384 Mézel +1306 Saint-Jurs +320 total : 3259	+1547	+2349		
Dépenses acquisitions par habitant					3€	2,66 €

*source des chiffres : Centre National du Livre

Ce qu'il faut retenir pour les deux réseaux de lecture publique :

- Les médiathèques du territoire et du réseau ont une fréquentation et un nombre de prêts **supérieurs à la moyenne nationale**
- **29 agents** professionnels au service de la lecture publique
- **319 054 emprunts** (dont 11 476 prêts de documents supplémentaires par rapport à 2017)
- **143 journées** de formation pour les personnels salariés
- **8 954 usagers** inscrits
- **Deux navettes** en service une à deux fois par semaine pour la circulation des documents qui ont prouvées leur efficacité comme en témoigne l'augmentation sensible des prêts sur les deux réseaux
- Deux catalogues **consultables en ligne et le prêt informatisé** dans toutes les bibliothèques des deux réseaux
- Plus **de 11 955** personnes participant aux animations

Les Services 2018

Pôle dignois

-Navette et circulation des documents
Les documents circulent sur le réseau depuis mi-octobre 2017.
Sur un an, 1436 documents ont circulé dont 599 réservations et 837 retours.
Ce sont aussi environ 300 documents qui ont été réaffectés (dons, pilons) ou informatisés sur Digne et donc transportés.

Ce sont pour l'instant en majorité les lecteurs dignois qui effectuent des réservations de documents localisés sur les petites bibliothèques (car beaucoup plus d'inscrits), mais on note une augmentation constante des pratiques de réservations et circulations d'une bibliothèque à l'autre pour les lecteurs inscrits dans les petites bibliothèques.
De plus en plus d'usagers utilisent la navette pour rendre les documents empruntés dans une autre bibliothèque que celle d'emprunt.

5 médiathèques/bibliothèques : Digne-Les-Bains, Champtercier, Estoublon, Mézel et Saint-Jurs.

52 heures de formation/informatisation ont été dispensées par le personnel de la médiathèque.

La navette La Vagabonde circule une fois par semaine et permet, grâce à la carte unique, d'emprunter et de rendre les documents dans n'importe laquelle des 5 bibliothèques du réseau

Formation et partage de savoirs
-A Koha (en modules de 1/2 journées) : 1 j sur Estoublon, 0,5 j sur Mézel (fin d'informatisation), 4,5 j sur Champtercier (renouvellement de l'équipe de bénévoles)
-A Bokeh (portail public), à chaque passage de navette les mercredis après-midi auprès des bibliothécaires et des publics.
-Au Portail de la médiathèque départementale auprès des bibliothécaires lors des passages navettes.
-Rencontre fin d'informatisation à Mézel et comité acquisitions littérature adulte, entre équipe adulte de Digne et bénévoles du réseau.
-Présentation nouveautés et coups de cœur littérature jeunesse à Digne (en partenariat avec l'UDAF) entre équipe jeunesse Digne, bénévoles Lire et faire lire, bénévoles réseau.
-Les équipes de bénévoles sont invités sur Digne à venir rencontrer les éditeurs et représentants jeunesse en même temps que l'équipe de Digne.

-Idem pour comités de lectures régionaux et formations proposées par la médiathèque départementale 04 et voisines.

Support bibliothéconomique et technique
Lors des rotations navette, récupération de documents à informatiser, qui sont ramenés saisis à la rotation d'après.
Certains documents pilonnés sur Digne sont proposés aux bibliothèques du réseau, notamment les pilons d'albums jeunesse.
Les dons effectués par les lecteurs dignois sont en partie réorientés sur les petites bibliothèques.
Idem dans l'autre sens. Il en résulte un enrichissement des fonds.
Présence aux Assemblées Générales des associations porteuses : Marque Page à Estoublon, ASC à Mézel.
Réunion de coordination en mairie de Champtercier entre mairie, école, bénévoles et employée municipale.
Aide à l'aménagement des espaces et des documents, notamment sur Champtercier et Estoublon.
Recherche documentaire et réservations pour les bibliothécaires à la demande et sur des sujets précis.

Communication
-Mise en ligne régulière sur le portail des médiathèques des animations et autres mises à jour des bibliothèques du réseau. Ce qui engendre une plus grande lisibilité de l'information.
-Diffusion des catalogues papiers des dernières acquisitions sur les petites bibliothèques.

Animations
-En collaboration avec les Médiathèques Moyenne Durance, rencontre atelier avec Bernadette Després sur Mézel et Digne (communication commune sur le Réseau des bibliothèques PAA).
- En collaboration avec la BDP, le dispositif « Memor'Images » à Champtercier met les élèves de l'école en relation avec les résidents de la maison de retraite les Lavandines, ce avec le soutien des bibliothécaires de Champtercier.
-Recherche d'information sur de possibles animations tournantes et relais auprès des bénévoles du réseau, lesquels sont en demande constante tant au niveau des moyens que des contenus.

Conclusion
Avec un peu plus d'une année de mise en circulation des documents et du personnel sur le Réseau Dignois, on peut d'ores et déjà affirmer que les pratiques et les attentes sont satisfaisantes et en constante augmentation. Ce tant au niveau de la navette (circulation des documents), que des attentes des petites bibliothèques auprès de Digne (support bibliothéconomique et technique, échanges d'informations, mise en relation des pratiques d'un lieu à l'autre).
En fin d'année 2018, à Estoublon, l'équipe a pu faire évoluer les horaires d'ouverture, en offrant une nouvelle plage horaire les mercredis après-midi de 15h à 17h.
A Champtercier, après que l'équipe ait été complétée, une nouvelle plage horaire a pu également être proposée, de 14h à 18h les mercredis.
Le réseau est dynamique, motivant pour les bénévoles et évolutif. Il offre aux usagers de Digne et des petites bibliothèques, ainsi qu'aux personnels un supplément de service public et d'intérêt.

Pôle moyenne Durance Moyenne Durance

4 médiathèques/bibliothèques : Château-Arnoux Saint-Auban, Les Mées, Peyruis et Volonne
-ouverture du prêt informatisé à la bibliothèque de Volonne dont le fonds est en ligne depuis 2018 sur le portail commun
-une boîte de retour permettant la restitution des documents en-dehors des heures d'ouverture de la médiathèque

-Les échanges de documents par la navette mise en place en décembre 2017 entre les 4 bibliothèques continuent à augmenter (66 documents par semaine) grâce à la carte unique.

Actions culturelles et animations

Les principales actions culturelles menées tout au long de l'année poursuivent 3 grands objectifs : valoriser les collections et développer la lecture, conquérir de nouveaux publics en multipliant les accès au savoir et à la culture, développer la formation des publics au numérique, positionner les médiathèques comme acteurs essentiels de la culture au sein de la collectivité.

Principales actions éducatives, culturelles et sociales en 2018

- Médiathèque de Digne-les-Bains

162 actions menées dans les locaux de la médiathèque : expositions, conférences, projections, rencontres littéraires, heure du conte, concerts, atelier, participation au festival Inventerre

60 actions hors les murs : crèches, portage de livres à domicile une fois par mois pour 7 personnes isolées (moyenne de 106 documents prêtés à chaque portage), présentation du prix littéraire des lycéens et apprentis, praxinoscope dans les écoles, lectures et animations dans 2 maisons de retraites (Notre Dame du Bourg 7 séances et Reine Béatrix 6 séances)

65 classes (de la maternelle au lycée) ont été accueillies en 2018

Formations pour adultes : accueil de groupes du GRETA, d'Emergence PACA, de la Ligue de l'Enseignement

Des actions envers les publics en difficulté ou empêchés sont menées tout au long de l'année : accueil de jeunes migrants, accueil de jour Saint Martin (adultes atteints de pathologies neuro-dégénératives), adultes handicapés, jeunes de l'IME, 12 portages de documents à domicile pour 8 personnes, accueil de résidents du Val des Roches (service médico-social des Hautes Alpes).

Total fréquentation animations : **7 270 personnes**

Partenaires : Cinéma de l'Alhambra, Pôle régional de l'image, Marseille direction des services départementaux de l'Education Nationale, médiathèque départementale des Alpes de Haute Provence, conservatoire à rayonnement départemental de Digne-Les-Bains, Centre culturel René Char, Codes 04, Espe 04, Canopé, IDBL, Udaf, Greta, maisons de retraite, CCAS, centre de jour, Archives départementales des Alpes de Haute Provence, Le Cinématographe, librairie La Ruelle, Femmes solidaires, MJC de Château-Arnoux Saint-Auban, revue Verdons, fondation Alexandra David-Neel

- Médiathèque de Château-Arnoux et réseau Moyenne Durance

10 conférences dont 5 Unipop avec Le Cinématographe

Festival BD avec invitée Bernadette Després : Pour Les Mées et Château-Arnoux Saint-Auban, le public des expositions n'a pas été comptabilisé, 173 ateliers et film BD concert Accueil de l'exposition « l'album en rebonds » et journée de formation autour à Château-Arnoux

Festival Maili Mailo théâtre/Cinématographe/médiathèque : 4 jours d'animations à Château public touché

Animation « Lettres d'A» avec spectacle théâtral 90 personnes
Atelier d'écriture « La factrice »
Accueil de l'Atelier du spectateur
Accueil de l'Atelier « T'as tout lu »
Soirée lecture Proal et rencontre autour de l'œuvre de Jean Proal
L'Histoire du prieuré de Ganagobie : Exposition d'un mois
Fonds de l'éditeur Robert Morel Matinée de présentation
Exposition eau et archéologie en moyenne Durance : 3 semaines
Participation au festival Inventerre
Journées Musique d'automne :film et spectacle sous la lune aux Mées
Atelier hip hop: exposition avec scolaires, ligue de l'enseignement, Maison familiale et rurale
« Café gourmand littéraire » : 11 animations avec le centre social
« Adieu Berthe » : 3 spectacles aux Mées
Animation semaine du son : film et intervention musicale
Heure du conte dans les bibliothèques du réseau : 6 journées

16 classes accueillies régulièrement aux Mées, accueil ponctuel de scolaires à Château-Arnoux-Saint-Auban et Peyruis
Accueil régulier de 5 crèches, 2 IME, 2 centres de loisirs, le RAM
Comité de lectures réseau
Ecole de musique de Saint-Auban : 3 samedis musicaux avec la médiathèque de Château-Arnoux-Saint-Auban - « chante-moi une histoire » avec la médiathèque des Mées
L'exposition « Le chemin de la vie » collaboration avec l'IME Les Oliviers pour présenter l'exposition (accueil de classes, public et résidents pendant une semaine
Julia Woignier illustratrice : aux Mées une classe de 18 enfants
Atelier Noël avec l'auteur Muriel Cardelin

Total fréquentation animations : **4685 personnes + les scolaires et le public de certaines expositions non comptabilisé**

Partenaires : le centre social La Marelle, la ligue de l'enseignement, la maison familiale et rurale, l'association Lire et faire lire, les deux IME, l'association l'Entrée des artistes, le réseau des assistantes maternelles, les crèches, les écoles, les associations du Patrimoine de Château-Arnoux Saint-Auban et L'Escale, le service départemental de l'Archéologie, le musée Calvet à Avignon, le collège Camille Reymond, les archives départementales et la médiathèque départementale, le festival Inventerre, EDF, les librairies L'arbousier à Oraison et De fil en page à Château-Arnoux.

Bilan et projets

La stabilité du nombre d'inscrits et l'augmentation régulière des prêts et entrées grâce aux deux réseaux sont un gage de la bonne vitalité des médiathèques, le lectorat est fragile et toujours à conquérir et à fidéliser. La médiathèque de Digne-Les-Bains continue et développe ses actions avec les maisons de retraite.
Les animations proposées attirent un public varié et nombreux. Les partenariats engagés avec les structures culturelles présentes sur le territoire permettent d'enrichir considérablement l'offre et de croiser les publics.
Les médiathèques, services culturels de proximité, sont non seulement des lieux de prêts et

d'emprunts mais aussi d'ouverture, de rencontres et d'échange proposant de multiples entrées, de multiples usages et parcours.

- Le Contrat territoire Lecture

Mis en place en 2010, le dispositif des contrats territoire-lecture (CTL) permet d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture, grâce à un diagnostic territorial.

Dans l'objectif de définir le schéma départemental pour les médiathèques, un Contrat Territoire Lecture entre PAA, le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC PACA Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur) a été signé en octobre 2017.
Ce contrat mis en œuvre pour la période 2017-2019 prévoit un nouveau cadre partenarial.

2018 a été une année déterminante pour la rédaction des conclusions du CTL. Les résultats du diagnostic lancé fin 2017 dans le cadre du Contrat Territoire Lecture sur la mise en réseau des bibliothèques sur le territoire de Provence-Alpes Agglomération seront présentés au Conseil d'Agglomération et se concrétiseront à la fin du printemps 2019. A l'issue du diagnostic territorial, les élus auront des éléments de décision concernant le futur réseau des bibliothèques et médiathèques au sein de l'Agglomération. Des solutions seront proposées afin d'envisager au mieux l'avenir du réseau dans un objectif de service public de qualité, équitable et viable sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs fixés: la constitution d'un réseau avec un tarif unique et à terme une seule carte d'adhérent valable sur l'ensemble des bibliothèques du réseau, un système de gestion des bibliothèques (SIGB)commun via un logiciel libre avec portail commun, une politique documentaire raisonnée, une aide technique et logistique des têtes de réseau vers les petites bibliothèques, des actions de lutte contre l'illettrisme, des actions hors les murs destinées aux publics éloignés du livre, une politique d'animations concertées et l'aide au développement du numérique sur un territoire.

- Requalification de la médiathèque Louis Joseph

Cette requalification s'inscrit dans le projet global de restructuration du centre culturel Simone Signoret situé à Château-Arnoux-Saint-Auban.
Une agence d'architecture a été choisie en 2018 pour conduire la première phase des travaux de réhabilitation de la médiathèque, selon l'étude pour le plateau des Lauzières qui avait été commandée préalablement à un cabinet d'architectes. Une demande de subvention au titre de la DETR 2019 a été effectuée.

2.7.1.3. AUTRES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS RELEVANT DE L'AGGLOMERATION

- **Complexe cinématographique « Le Cinématographe »**

Le cinématographe, situé à Château-Arnoux-Saint-Auban, est géré par l'Association de Gestion du Cinématographe (AGC).

Une convention de concession domaniale a été conclue avec cette association par l'ex Communauté de communes de la Moyenne Durance.

Le cinématographe est une exploitation cinématographique de 3 salles en équipement numérique, pouvant accueillir jusqu'à 450 spectateurs.
Le cinématographe parvient à capter un public large en raison de sa notoriété, de la qualité de sa programmation et des animations proposées.

Il est labellisé Jeune Public, Recherche et Découverte, Patrimoine et Répertoire et s'appuie également sur un réseau d'acteurs culturels et sociaux de proximité.

Responsable départemental des dispositifs d'éducation à l'image pour le jeune public (collège et école au cinéma), il propose de nombreuses séances consacrées aux scolaires.
Parallèlement, une politique tarifaire attractive est en place pour le jeune de moins de 20 ans.

Outre la programmation de divertissement, le cinéma propose une offre culturelle et éducative :

- les manifestations nationales et valorisation du cinéma d'auteur français et européen
- des retransmissions en direct ou différé : opéras, ballets, cinéma et peinture
- une programmation de moments particuliers, selon l'actualité cinématographique ou sous forme thématiques : cinéma italien, cinéma nature et environnement, coups de cœurs du Cinématographe avec des films en avant-première pour les Rendez-vous d'automne, et la venue régulière de personnalités comédiens , réalisateurs, journalistes spécialisés, experts pour enrichir les débats.
- les rendez-vous mensuels avec Uni'Pop, une forme d'université populaire, réunissant autour d'une thématique un conférencier et un film
- des Cine pt'tit dej en collaboration avec le centre social la Marelle ,
- la participation à la manifestation MAILI-MAI-LO, organisée par la Médiathèque Louis Joseph (cinéma enfant, adolescent, tout public)
- la participation en octobre 2018 au festival Inventerre, avec la diffusion de documentaires, en présence de certains réalisateurs.

Le nombre d'entrées total sur 2018 est de **84 500** (2017 : 83 315).

Outre la convention de concession domaniale, Provence Alpes Agglomération a attribué une subvention de 40 000 € à l'association en 2018.

- **Ecole de musique communautaire située à Château-Arnoux-Saint-Auban**

Créée en 1977, l'école de musique communautaire est installée dans les anciens locaux de l'école primaire des garçons à Saint-Auban. Elle fonctionne grâce à des prestations de service effectuée par convention avec les Centres Musicaux Ruraux, intervenant sur le carrefour Moyenne Durance depuis 1958.

Le projet d'établissement de l'école est en résonnance avec la philosophie et l'éthique des Centres Musicaux Ruraux : « la Musique pour Tous » s'articule autour des lignes directrices suivantes :
- accès au public le plus large
- pédagogie souple et adaptée
- accent mis sur la pratique collective
- ouverture sur le monde social et culturel

L'école intervient dans les établissements scolaires du primaire et de la maternelle situés sur le territoire de l'ex Communauté de communes de la Moyenne Durance.

Les principaux chiffres de l'activité en 2018:

Intervention scolaire			
Commune		Secteur d'intervention	Effectifs concernées par l'intervention musicale
Château Arnoux	Ecole Freinet	élémentaire	413 élèves
	Ecole P. Langevin	maternelle élémentaire	
	Ecole Font Robert	maternelle	
	Ecole Paul Lapie	Maternelle élémentaire	
Volonne		maternelle	177
Peyruis		maternelle	310
L'Escale		maternelle	151
Malijai		maternelle	219

Intervention au CAEM (école de musique de Saint Auban)	
Chorales	
Chorale enfant	6 élèves
Chorale répertoire populaire	20
Chorale ensemble féminin	13
Chorale grandes œuvres	25
Cours d'instrument	
Saxophone	6
Trompette	7
Piano	24
Flute traversière	4
Violon	16
Clarinette	2
Guitare	12
Violoncelle	2
Accordéon diatonique	14
Ensembles instrumentaux	
Ensemble clarinette et flute traversière	5

Ensemble flute à bec	13
Ensemble accordéon	14
Musique de chambre	11
Orchestre adulte (du dimanche)	15
Orchestre junior	19
Ateliers collectifs	
Formation musicale	19
Guitare	12
Jardin musical	5
Eveil musical	8

Provence Alpes Agglomération prend en charge l'intégralité du salaire des professeurs sous forme de contrat de prestation de service avec la Fédération des Centres Musicaux Ruraux.
Le montant versé en 2018 est de 240 409.16 €.

- **Conservatoire à rayonnement départemental Olivier-Messiaen**

Le conservatoire est géré par un syndicat mixte ouvert composé de 3 membres : le département des Alpes de Haute Provence, la DLVA[9] et PAA.

Il accueille chaque semaine plus de 900 élèves de l'ensemble du département. Il est implanté sur les périmètres de Durance Luberon Verdon Agglomération -antenne de Manosque -et de Provence Alpes Agglomération - antenne de Digne-les-Bains.

> Nombre d'élèves inscrits au 06/11/2018 : 939 dont **419 élèves sur le territoire de Provence Alpes Agglomération** en 2018 (399 en 2017)

La principale mission du conservatoire est la sensibilisation et la formation des futurs amateurs et professionnels aux pratiques artistiques et culturelles. Agréé par le Ministère de la Culture, il offre la garantie d'une qualité d'enseignement. La formation est divisée en cycles d'études permettant aux élèves de progresser selon leur propre rythme.

L'organisation de concerts et de spectacles, occupe une place importante dans l'activité de l'établissement. Le Conservatoire participe ainsi activement à l'enrichissement personnel des élèves et à la vie artistique du département.

Le Conservatoire poursuit de multiples collaborations avec les acteurs culturels du département, qui permettent t à l'établissement d'être présent sur l'ensemble du territoire en conduisant différentes actions artistiques et pélagiques

La contribution de Provence Alpes Agglomération pour l'année 2018 est d'un montant de 636 061 € (658 053 € en 2017).

[9] DLVA : Communauté d'agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération

Le Théâtre Durance

Le Théâtre Durance, situé à Château-Arnoux-Saint-Auban est actuellement géré sous la forme d'une délégation de service public.

Le Théâtre Durance est, depuis sa création en 2007, conventionné avec le Ministère de la Culture et de la Communication, pour le jeune public, les résidences de création et les actions transfrontalières et labellisé par le Conseil Régional Provence Alpes Cotes d'Azur.

En 2018, l'ensemble des partenaires signent une convention unique, sous la dénomination **« Scène conventionnée d'intérêt national- art et création/ Pôle régional de développement culturel ».**

L'architecture, comme la scénographie ont été conçue en adéquation avec le projet artistique de manière à pouvoir répondre aux exigences de la création contemporaine pluridisciplinaire et faire coexister simultanément diffusion et résidence d'artistes.

Le Théâtre Durance créé ainsi les conditions d'une pérennité de l'artistique sur le territoire.

La saison 2017-2018 (octobre-mai) en quelques chiffres :

Diffusion

- **40 spectacles** dont 26 intramuros ;3 pour les Echappées, 6 pour les Escapades, 5 pour la fête de la musique
- **81 représentations** dont **24 représentations scolaires**
- **457 abonnées**
- **Fréquentation globale : 15 752 places**
  Fréquentation Théâtre Durance : 10 977 personnes *(taux moyen de remplissage 90%)* dont
  Fréquentation les Echappées : 1 129 personnes
  Fréquentation aller-Retour* : 789 *le public est invité à partager un spectacle « ailleurs » (Centre culturel René Char, La passerelle à Gap) et en retour les spectateurs de ces lieux sont invités au théâtre Durance
  Fréquentation Les Escapades : 1 500 personnes

- Prix moyen des places (hors exonérés) : 9.33 euros

.

Soutien à la création

- 112 jours de présence en résidence
- 16 Compagnies soutenues : 11 compagnies régionales, 5 projets théâtres, 4 projets danse, 4 projets musique
- 53 144€ HT d'apport en numéraire
- 114 529 € HT d'apport en industrie

Le Théâtre met également à disposition ou en location ses locaux pour l'organisation d'évènements : congrès des maires des Alpes de Haute Provence, spectacles des Jeunesses Musicales de France, Musiques d'automne (organisée par la médiathèque Louis Joseph), spectacles organisés par des associations… Il a été mis à disposition pour une occupation totale de 25 jours en 2018.

Provence Alpes Agglomération a versé une subvention d'équilibre dans le cadre du contrat de délégation de service public, d'un montant de 720 030 € en 2018.

2.7.2. EQUIPEMENTS SPORTIFS

La communauté d'agglomération est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Ces équipements, en 2018, sont les suivants :

- Gymnase du Pays de Seyne
- Piscines de Château-Arnoux-Saint-Auban, Peyruis, Seyne-les-Alpes,
- Gymnase halle couverte des Lauzières, Grabinsky, Paul Lapie et aires sportives,
- Stades des Mées, Château-Arnoux-Saint-Auban, l'Escale, Volonne, Malijai, Mallefougasse-Augès, Peyruis.
- Squash et dojo de Château-Arnoux

Les compétences exercées au 1er janvier 2017 par Provence alpes Agglomération sont issues de la compilation des statuts des anciennes communautés de communes.

Dans le cadre de la clarification et de la rationalisation des compétences exercées par la communauté d'agglomération, une réflexion sur la compétence « équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » a été engagée dès l'année 2017. En 2018, les travaux ont pu être achevés.

Une définition de l'intérêt communautaire, actée par délibération du 14 novembre 2018, précise qu'à compter du 1er janvier 2019, seul le squash de Château-Arnoux demeure de compétence communautaire à compter du 1er janvier 2019.

Les autres équipements sportifs feront l'objet d'un retour aux communes à compter du 1er janvier 2019.

2.7.3. ENFANCE, PETITE ENFANCE

Lors de la création de Provence Alpes Agglomération, la compétence Petite enfance était exercée sur les territoires de l'ex CCABV et l'ex CCDB.
En 2018, cette compétence a été élargie aux territoire des communes de Volonne, l'Escale, Seyne-les-Alpes, Montclar, Malijai et Le Brusquet.

En 2018, ont ainsi été intégrées au service Petite enfance de la communauté d'agglomération, trois nouvelles crèches associatives et deux accueils Collectifs de Mineurs.

Afin de gérer au mieux ce transfert, une convention de gestion a été signée pour l'année 2018, confiant la gestion des équipements aux communes susmentionnées tout en intégrant le coût de cette gestion aux dépenses de l'agglomération.

Afin d'acompagner au mieux ces transferts , des rencontres ont été organisées dans les divers sites, tout au long du premier semestre, permettant de visiter les locaux, de rencontrer les équipes et de répondre à toutes les questions, éthiques ou pratiques.

Ainsi, au 1er janvier 2018, le service Petite enfance de PAA regroupe :

- Cinq crèches associatives : Le Jardin Enchanté et la Maisonnée à Digne-les-Bains, Les Petits Loups à Montclar, Les Canaillous à Volonne, La Ruche à Seyne-les-Alpes.
- Cinq crèches intercommunales : Les Premiers Pas, le P'tit jardin à Digne-les-Bains, Les Petits Santons à Moustiers-Ste-Marie, Bédunia à Beynes, Les Gar'nements à Mallemoisson
- Un Relais Assistantes maternelles intercommunal, ainsi que les actions du Relais itinérant des Mées dans les communes de Volonne, l'escale et Malijai.
- Cinq Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) gérés par la Fédération Léo Lagrange, par délégation de Service Public, ceux de Digne-les-Bains, Moustiers-Ste-Marie, Aiglun et Estoublon.
- Deux ACM intercommunaux : Les chardons Bleus à Malijai et Les Pitchouns au Brusquet.

L'ACM intercommunal de Mallemoisson a été intégré à celui d'Aiglun, sa directrice mise à disposition de Léo Lagrange pour le temps extrascolaire. Cette mutualisation, grâce à l'accueil de la commune d'Aiglun dans ses locaux scolaires, a permis une offre de service aux familles centrale et cohérente. Modèle d'entraide communautaire, cette réponse apportée par la collectivité permet une couverture globale du territoire, en réponse à des bassins de vie.

2.7.3.1. LES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Les structures petite enfance à gestion associative

- **Crèche Le Jardin Enchanté- Digne-les-Bains- Crèche Associative-20 places**

La convention pluriannuelle qui lie PAA à l'association s'est achevée au 31 décembre 2018.
La nouvelle convention sera discutée et signée courant 2019.

Un bureau a été installé par l'équipe technique de PAA, permettant un travail serein et une concentration nécessaire aux tâches de direction, et de recevoir les parents en confidentialité.

Le taux d'occupation de la crèche est stable (73%) et les familles sont entièrement satisfaites de l'accueil réservé à leur enfant dans cette crèche.

- **Crèche La Maisonnée- Digne-les-Bains -Crèche Associative-20 places**

La convention pluriannuelle qui lie PAA à l'association s'est achevée au 31 décembre 2018.

L'association a modifié son statut, passant d'associatif à parental afin d'entrer dans le Contrat enfance Jeunesse et de permettre à la collectivité gestionnaire de bénéficier de recettes supplémentaires dans le cadre du CEJ.

La crèche a dû demander un agrément pour deux places en moins, en cours d'année 2018, afin de faire face notamment à des soucis de personnel, et à la configuration des locaux, qui reste problématique.

Un projet de construction permettant à la structure d'aménager dans des locaux neufs et aux normes requises a été mené par la commission petite enfance de la collectivité, et un relevé topographique du terrain près de l'école a été effectué.

Le taux d'occupation répond aux exigences de la convention et dépasse les 70%, et la satisfaction des familles utilisatrices ne se dément pas.

- **Crèche Les Petits Loups- Montclar- Micro-Crèche Associative-10 places**

Cette structure a la particularité d'ouvrir le week-end en saison hivernale, afin d'accueillir les enfants des vacanciers. Toutefois, l'année 2018 a vu les demandes d'accueil des familles locales augmenter, et les locaux ne permettant pas un agrément supplémentaire, il est difficile d'accueillir le public saisonnier.

- **Crèche La Ruche- Seyne-les-Alpes--Crèche Associative-16 places**

A Seyne également, la demande a explosé et, en 2018, l'association a choisi de demander un agrément au Conseil départemental pour deux places supplémentaires.
La structure a été confrontée à d'importantes difficultés financières. Le montant de la subvention annuelle a été augmenté, afin d'éviter la fermeture.

- **Crèche Les canaillous-Volonne et l'Escale-Crèche Associative-19 places**

La crèche a été entièrement rénovée et agrandie en 2017 par les communes, permettant d'offrir aux familles la fourniture des couches et des repas et permettant à l'association de percevoir des prestations plus importantes de la CAF.

Les directrices de ces trois nouvelles structures ont été intégrées au réunions de coordination, ont pu ainsi rencontrer les autres professionnelles petite enfance de PAA.

L'année 2019 verra la signature de conventions partenariales entre les associations gestionnaires et Provence Alpe Agglomération.

Les structures petite enfance intercommunales, en régie directe

- **Crèche « Les petits santons » à Moustiers-Ste-Marie-Crèche Intercommunale-20 places-**

Cette crèche, ouverte toute l'année, n'est pleine qu'en saison d'été. Elle fonctionne avec une dizaine d'enfants l'hiver, conservant le même taux d'encadrement. Elle ne fait pas partie du Contrat Enfance Jeunesse et ne bénéficie donc d'aucune prestation à ce titre.

La collectivité s'est engagée à lancer un programme d'investissement pour cette structure, qui ne répond plus aux normes en vigueur.
Des travaux de mise aux normes sont nécessaires afin d'être en capacité avec les attentes de la PMI

- **Le P'Tit Jardin-Lieu de socialisation-Structure Intercommunale-15 places-**

Cette structure d'accueil, totalement atypique, répond à un réel besoin sur le territoire. Les enfants y sont accueillis à partir de 16 mois pour deux à trois demi-journées par semaine. Le P'Tit Jardin ferme sur le temps du repas de midi.
La structure est ouverte 4 jours dans la semaine, le vendredi étant réservé à l'accueil des assistantes maternelles, dans le cadre des activités du RAM. Trouver un autre local pour accueillir le RAM permettrait d'ouvrir le p'tit jardin une matinée supplémentaire, d'optimiser les recettes et de répondre à la demande du public.

Ce lieu est largement identifié par tous les organismes sociaux de la ville et du département, comme possible accueil des enfants rencontrant des situations problématiques. (CAMPS, PMI, CADA, etc.) Or, à l'initiative de l'équipe, une réunion a été organisée pour affirmer l'importance de la pluralité : refus de conventionner avec les institutions pour réservation de places. Néanmoins, le public accueilli vient essentiellement des établissements sociaux et les enfants qui fréquentent la structure actuellement proviennent de huit cultures différentes, soit huit langages.

L'équipe, cohérente et soudée, a bénéficié de séances d'analyses des pratiques, et de formations spécifiques à l'accueil d'un tel public, subventionnées par la CAF.

- **La récré**

A défaut de la création d'un LAEP, le p'tit jardin remplit le rôle d'accompagnement à la parentalité. Cette mission a été renforcée cette année encore par l'octroi de subventions par la CAF pour organiser des ateliers enfants-parents au sein de la structure.

Les ateliers enfants-parents connaissant un succès grandissant, le projet a été développé en 2017, et poursuivi en 2018, à moyens constants, en réalisant les temps d'accueil le vendredi après-midi dans les locaux du p'tit jardin.

Le conseil départemental, ainsi que plusieurs associations oeuvrant dans le secteur social, mettent des professionnels à disposition pour l'accueil du public.

L'ensemble des accueillants bénéficient de séances d'analyse de la pratique, financées à 80% par la CAF.

- **Crèche « Les Premiers Pas » à Digne-Les-Bains- Crèche Intercommunale-49 places-**

La structure fonctionne de manière satisfaisante, même si l'irrégularité des inscriptions et des plannings des parents ne permet pas un taux d'occupation optimal.

Comme tous les EAJE[10] du département, la crèche de Digne-les-Bains accueille des enfants en situation de handicap et l'équipe encadrante souhaite améliorer la qualité de cet accueil. La directrice participe à des réunions CAF/PMI dans le cadre du projet « accueil pour tous ». La CAF développe depuis plusieurs années la socialisation des enfants porteurs de handicap et propose des aides au financement pour un renfort de personnel permettant un accompagnement individualisé. Un enfant est actuellement accueilli dans ce cadre, bénéficiant de l'accompagnement d'une auxiliaire dont le poste est financé à 80% par la Caisse d'Allocations Familiales.

[10] établissements d'accueil du jeune

Il est à noter que de nombreux arrêts maladie sont à déplorer dans cette structure, obligeant à financer un pool de remplaçantes, onéreux pour la collectivité. Deux Educatrices de Jeunes Enfants, recrutées en 2016 et 2017 ont démissionné . L'année 2018 a vu l'arrivée d'une Educatrice de Jeunes Enfants qui travaillait au P'tit jardin.

- **Micro-crèche de Beynes- Crèche Intercommunale-10 places-**

L'ouverture de cette structure a eu lieu le 1er avril 2016, avec quatre enfants inscrits et des agents issus de la crèche de Digne avec possibilité de retour dans la structure d'origine en cas de non remplissage de la crèche. Or, à ce jour, les 10 places sont occupées, il existe une liste d'attente et nous avons dû demander à la PMI une dérogation pour accueillir 11 enfants certains jours de la semaine. Le 4ème agent a été recruté fin 2016.
L'équipe d'encadrement effectue un travail de proximité, judicieux en milieu rural et a su s'intégrer rapidement dans la vie locale.

- **Crèche « Les Gar'nements »-Mallemoisson-Crèche Intercommunale-30 places-**

Cette crèche a vu le départ de la directrice en 2018, qui n'a encadré la structure qu'un an, Devant les difficultés de recrutement d'une nouvelle responsable, un intérim de direction a été confié à la directrice du p'tit jardin à qui il a été demandé également la réalisation d'un « audit » afin de cerner les atouts et les difficultés de la structure.

Un travail sur l'aménagement des espaces a été réalisé ainsi qu'une réorganisation du fonctionnement interne de la crèche, par de fréquentes réunions d'équipe, un changement des plannings, une ré écriture des fiches de poste. Un important travail administratif, notamment la modification des contrats avec les parents et la remise à jour du logiciel de gestion a également été réalisé. Une nouvelle directrice a été recrutée fin 2018.

- **Relais Assistantes Maternelles**

Le renouvellement d'agrément par la CAF a été signé, à l'issue d'un bilan approfondi sur le fonctionnement du service.

La fréquentation par les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent a augmenté et une matinée supplémentaire a permis de dédoubler le groupe.

Ici encore, l'adaptation des locaux permettraient d'optimiser le travail des équipes, comme évoqué ci-dessus, de libérer le P'tIt Jardin le vendredi**.**

Concernant les inscriptions au guichet unique, de plus en plus de familles monoparentales ou totalement isolées sont reçues. On note une baisse globale de la demande. La scolarisation à 2 ans (deux classes à Digne) impacte les EAJE et les assistantes maternelles. On peut constater également une profonde modification des profils des familles fréquentant les lieux d'accueil avec notamment une nette hausse de la précarité et une difficulté croissante à anticiper et se projeter.

LES ACCUEIL COLLECTIFS DE MINEURS

L'année 2018 a été marquée par le retour de la semaine scolaire à quatre jours.

Les communes de Digne-les-Bains et d'Aiglun ont demandé à PAA de remettre en place un accueil de loisirs le mercredi matin. Les ACM concernés étant gérés par la fédération Léo Lagrange, un avenant à la DSP a été signé, afin d'organiser cet accueil du mercredi.

- **Accueil de Loisirs La Sympathie, Accueil de Loisirs de Moustiers-Ste-Marie, Accueil de Loisirs d'Aiglun, Accueil de loisirs d'Estoublon**

Ces accueils de loisirs sont gérés par la fédération Léo Lagrange Méditerranée, suite au renouvellement de la Délégation de Service Public, pour sept ans.
Après une prise de connaissances du territoire élargi, le travail de l'équipe porte sur de nombreux projets inter centres et l'effort de fédérer tous les accueils de loisirs de Provence Alpes Agglo.
Des **réunions** avec la responsable régionale de Léo Lagrange et le directeur de l'ACM de Digne-les-Bains, ont été organisées régulièrement .

- **Accueil de Loisirs d'Estoublon**

La fréquentation du mercredi étant totalement insuffisante, il avait été décidé de fermer cet accueil à partir de janvier 2017.
Mais, suite au changement de la semaine scolaire, de nombreuses demandes des familles du territoire ont émergé et l'accueil de loisirs a ouvert de nouveau en septembre 2018. La gestion de cet accueil de loisirs par Léo Lagrange fait partie d'une dynamique globale de mutualisation et permettra d'alléger le service petite enfance d'importants soucis de gestion de cette structure.
L'agent qui dirigeait cet accueil de loisirs a intégré l'équipe d'encadrement de la micro crèche Bédunia.

2.7.3.2. LE SERVICE PETITE ENFANCE

Le service petite enfance est un relais entre les structures et les élus de la collectivité, une force de proposition et une aide à la décision des élus réunis au sein d'un groupe de travail Petite enfance :

- Il participe à la définition des orientations de la politique de la collectivité en matière de petite enfance et fait appliquer la politique correspondante dans le cadre du projet éducatif du territoire.
- Il cooordonne les activités des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants et des Accueils de Loisirs dans le cadre du projet global de l'intercommunalité, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs.
- Il coordonne, pilote et évalue les Contrats Enfance Jeunesse.

Cette coordination se traduit par les missions suivantes :

Le service Petite Enfance **encadre** les directrices des structures intercommunales. Il gère quotidiennement les budgets, les bons de commandes et les factures, les demandes de travaux, les congés, maladies, absences et remplacements du personnel de tous ces lieux d'accueil.
Il participe aux réunions, conseils d'administration, assemblées générales des structures et effectue des visites régulières dans chaque établissement.
Il organise des **réunions de coordination**, au moins deux fois par mois avec les directrices des structures intercommunales, au moins deux fois par an avec l'ensemble des responsables de l'intercommunalité, ALSH et crèches. Ces rencontres favorisent les échanges des professionnels d'un

même territoire, permettent des projets communs et favorisent l'esprit de dialogue et de solidarité, valeurs essentielles du projet éducatif.
Il **accompagne** et soutient les équipes et les responsables des structures dans le respect de leurs singularités, spécificités, personnalités. Il encourage l'autonomie des professionnels.

Il supervise les projets d'activités et pédagogiques. Il travaille aux projets de développement du service. Il entretient une veille informative et juridique dans le domaine de l'enfance.

Il rencontre les partenaires institutionnels, qui sont principalement la CAF, la PMI et la DDCSPP, constitue les dossiers administratifs pour conventions avec ces partenaires.
Il prépare les travaux du groupe de travail petite enfance et accompagne les transferts des structures.

2.7.4. Le Service Intercommunal de Restauration

Le SIRES (service intercommunal de restauration) est un service créé et géré par la Communauté de Communes des Duyes et Bléone depuis 1986 et jusqu'au 1er janvier 2017.
Ce service public est géré par Provence Alpes Agglomération en régie directe, depuis le 1er janvier 2017.
Il consiste en une cuisine centrale basée à Thoard (quartier Le Serre, 04380 THOARD) qui élabore et livre chaque jour les repas aux cantines scolaires locales, à la crèche, à l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires et à quelques personnes âgées à leur domicile.
Il s'agit d'un service de portage en liaison chaude.

Le SIRES fonctionne selon diverses périodes, en fonction du type de public concerné :

- 36 semaines scolaires de quatre jours avec livraison des cantines de Barras, Mallemoisson, Mirabeau et Thoard, livraison de la crèche les Gar'nements à Mallemoisson, livraison de l'accueil collectif de Mineurs « Tartine et compagnie », en période de vacances scolaires. Il assure également la livraison des repas au domicile des personnes âgées.
- le mercredi : la crèche et les personnes âgées,
- les petites vacances : la crèche, les personnes âgées et l'ACM de Mallemoisson situé soit à l'école de Mallemoisson, soit à celle du Chaffaut, soit à l'école de Mirabeau, en alternance.
- l'été : la crèche, les personnes âgées et l'ACM.

Cette organisation permanente (à l'exception d'une semaine entre Noël et le 1er janvier) nécessite un personnel permanent dont le nombre et les horaires varient selon la quantité de repas à préparer et le nombre de lieux différents à livrer.

Le personnel affecté à ce service a le statut de la fonction publique territoriale et est composé de trois agents permanents plus un remplaçant. La partie administrative et comptable est gérée par les services administratifs généraux de la Communauté d'agglomération.

La responsable du service assume les fonctions de cuisinière et d'économe. Elle dirige les deux autres personnes concernées par les fonctions de cuisinier. Parmi ces deux derniers agents, l'un est affecté à la livraison des repas et à tous les contrôles (températures, échantillons, traçabilité des produits…)

L'ensemble du personnel du service est sous la direction de la responsable du service petite enfance de PAA et de la présidente de la collectivité.

Les plats réalisés en cuisine sont conditionnés pour leur livraison dans des bacs gastro-normes en inox ou en plastique alimentaire. L'usage de film plastique alimentaire est parfois nécessaire pour un meilleur transport ou pour la conservation de matières premières en armoire froide.

Volumes de production annuelle et capacité journalière

Nombre de repas distribués par type	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Ecoles	16 204	16 726	14 282
Personnes âgées	1 455	1 690	1 942
Personnel (SIRES)	411	423	310
Crèche	5 494	6 096	3 900
Accueil loisirs	1 494	1 578	1 180
Total annuel	25 058	26 513	21 614
Nombre de jours	246	245	247
Moyenne journalière	101.86	108.22	87.50

Ce service ne peut plus fonctionner en l'état actuel de sa structure : déficit important du fait d'un prix de revient du repas à 8€ pour un prix de vente à 3, 50€, problèmes récurrents en matière de personnel, matériel professionnel à changer, toiture à refaire….

Il a été demandé au service petite enfance de trouver des solutions de rationalisation.
Suite à étude, la proposition est de confier la fourniture et la livraison des repas à un prestataire extérieur. La cuisine centrale serait dans ce cas fermée, mais le service serait maintenu.

2.7.5. Les Maisons de Service au public

Depuis le 1er janvier 2017, Provence Alpes Agglomération exerce la compétence.

2.7.5.1. La maison de Service au public a Seyne les Alpes

La Maison des Services au Public de Seyne les Alpes a été intégrée en janvier 2017 comme une nouvelle compétence de l'agglomération dignoise, Provence Alpes Agglomération (PAA), dans une volonté de maintenir sur les territoires ruraux de l'espace communautaire, un espace de proximité en matière d'accès aux services, de conseils, d'accompagnement et de facilitation administrative et numérique.

Depuis 2007, la configuration des locaux permet à l'usager de bénéficier des services offerts par la MSAP et le CMS (Centre Médico-social Département 04). La complémentarité des deux structures offre à l'usager la possibilité d'une prise en charge dynamique et réactive.

L'animation de la MSAP de Seyne-les-Alpes est assurée par un agent.

L'accompagnement individuel, cœur de métier de la MSAP, se développe bien et permet un réel soutien à des personnes qui ont du mal à accomplir seules leurs démarches administratives.

Au-delà de l'accompagnement individuel, l'action de la MSAP s'illustre aussi par l'animation de réseaux, l'impulsion de dynamiques sur son territoire d'intervention. La valorisation de la structure MSAP auprès des élus et des socioprofessionnels constitue un axe important de travail.

L'animation du réseau des MSAP est assurée par l'ADRETS afin de renforcer la coopération, favoriser l'échange et la réflexion sur les pratiques et stimuler la créativité des agents.

L'année 2018

- **La médiation numérique :** la maitrise de l'outil informatique et celle de la navigation sur internet sont devenues des compétences essentielles dans les démarches administratives. Les ateliers informatiques permettent de développer les savoirs faire dans ce domaine et de rassurer les usagers. La fréquentation est bonne. Ils ont lieu une fois par mois avec un thème précis. Cette année l'accent est mis sur la création d'un espace personnel sur impôts.gouv afin de faciliter la déclaration en ligne des impôts, obligatoire à partir de cette année.
- **L'organisation du Forum de l'Emploi, en partenariat avec la MSAP de l'Ubaye :** cette rencontre a été une belle réussite ! Grâce au partenariat entre les deux EPCI (PAA et CCVUSP[11]), une navette gratuite a été mise en place entre la vallée de la Blanche et Barcelonette, où se déroulait le Forum. Il y avait toutefois peu d'employeurs de la Vallée de La Blanche. Les liens partenariaux restent à développer et à consolider. L'événement est reconduit cette année à l'automne.
- **Le comité de pilotage :** le comité de pilotage de la MSAP de Seyne a eu lieu le 18 octobre 2018 à la Maison de Pays de Seyne les Alpes. Les échanges ont été riches et intéressants.

Tableau des permanences à la MSAP

Structure	Sur site	Mail/Tel/Fax/site internet
Secours Catholique	Oui RDV au 06.63.08.01.51 (Mme SAVORNIN)	OUI. Prendre contact MSAP
Mission locale	Oui RDV au 04.92.31.66.08 ou 06.86.94.94.63 (Mme GUEDE)	OUI. Prendre contact MSAP
CAF	Non	OUI. Prendre contact MSAP
CARSAT	Non	OUI. Prendre contact MSAP
Pôle Emploi	Non	OUI. Prendre contact MSAP
CPAM	Visio 2jours/mois	OUI. Prendre contact MSAP
MSA	Visio tous les jours	OUI. Prendre contact MSAP
Initiative Alpes du Sud (Aide à la création/reprise d'entreprise)	Oui RDV au 06.98.22.27.02 (Mme FAUGERON)	
Logiah (accompagnement pour travaux dans votre logement)	Dernier mardi du mois sur le marché - RDV au 04.92.71.02.34	OUI. Prendre contact MSAP
ADSEA 04	Oui RDV possible avec une assistante sociale Conseil Départemental 04 en vue d'une mesure	OUI. Prendre contact MSAP
AILE (insertion par l'activité économique)	Oui, sur demande, contact avec la MSAP	OUI. Prendre contact MSAP

[11] Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

La fréquentation de la MSAP en 2018

La fréquentation de la MSAP est stable, même en hausse, ce qui dénote une demande et un besoin bien installé sur le territoire.

Statistiques fréquentation 2018 (les chiffres entre parenthèses sont ceux de 2017)

Nombre de visites	**1337 (1090)**	**Demandes**	**1424 (1191)**
Dont femmes	**768 (696)**		
Hommes	**627 (394)**		
Premières visites	**217**		
15-24 ans	106		
25-49 ans	479		
50-64 ans	666		
65 ans et +	154		
Actifs	461		
Demandeurs d'emploi	233		
Inactifs	707		
Accès aux services (internet/photocopies)		**575 (567)**	
Autres demandes		**891 (624)**	
Dont			
CARSAT + retraite		138 (75)	
Préfecture		129	
CPAM + santé		106 (103)	
Pôle Emploi et emploi		138 (82)	
CAF		125 (101)	
MSA		11 (18)	
Administration et finances		15	
CV et Lettres de motivation		42 (37)	
EDF		9 (0)	
Autres demandes (accueil et infos droit/justice/vie locale)		111 (172)	
Logement		34	
Social et solidarités		33	

2.7.5.1. Un projet de MSAP sur le Val de Durance

Les services ont travaillé sur un projet de Maison de Service au Public sur le Val de Durance. En effet, suite aux conclusions du schéma départemental d'accessibilité au public, la commune de Château-Arnoux Saint-Auban est fléchée pour recevoir une maison de services au public.

L'ancien hôpital de Saint-Auban réhabilité par la commune, sur ses fonds propres, devrait recevoir ce service.

La centralité de la commune de Château Arnoux Saint-Auban sur le Val de Durance permettra d'améliorer le maillage des MSAP sur le territoire de Provence Alpes Agglomération. Ce projet vise à compléter et à offrir un service de qualité sur la grande majorité du territoire intercommunal. Cette implantation facilitera l'accès de la population du Val de Durance aux services des administrations et des organismes publics.

2.7.6. POLITIQUE DE LA VILLE

PRESENTATION DE LA COMPETENCE

La politique de la ville est **une politique contractuelle qui vise**, comme le précise la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et à la cohésion urbaine à :

- Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers
- Réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Cette politique, qui **relève de la compétence de Provence Alpes Agglomération depuis le 1er janvier 2017**, repose sur un « contrat de ville » qui réunit : l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, la ville de Digne les Bains et d'autres partenaires : la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence, Pôle Emploi, l'Agence Régionale de Santé, les bailleurs sociaux et les chambres consulaires. La nouvelle politique de la ville associe également les habitants des quartiers dans le cadre des conseils citoyens.

L'ensemble de ces acteurs se sont engagés, pour une durée de 6 ans, à mobiliser leurs efforts en faveur des quartiers prioritaires pour agir selon trois axes d'intervention :

- ⇨ **la cohésion sociale**, qui se traduit par des actions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice, en portant une attention particulière aux familles monoparentales,
- ⇨ **le cadre de vie et le renouvellement urbain**, afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants du quartier prioritaire,
- ⇨ **le développement de l'activité économique et de l'emploi**, dans l'objectif de réduire les écarts de taux d'emploi entre les habitants du quartier prioritaire et ceux de la ville, en particulier au bénéfice des jeunes.

Dans le même temps, les contrats de villes prennent en compte les axes transversaux obligatoires :

- ⇨ **la jeunesse**
- ⇨ **l'égalité femmes-hommes**
- ⇨ **la lutte contre les discriminations**.

Pour Provence Alpes Agglomération, la géographie prioritaire a conduit à retenir pour le contrat de ville 2015 – 2020, un territoire prioritaire de 2 130 habitants composé de deux quartiers de Digne les Bains.

- ✓ **le centre ancien**,
- ✓ **le Pigeonnier**.

CONTEXTE LOCAL 2018

Le contrat de ville est basé sur un diagnostic local qui a été réalisé au cours du 1er semestre 2015. Ce diagnostic a permis aux signataires de préciser les enjeux de ce contrat 2015-2020 selon chaque axe et de fixer des orientations stratégiques pour répondre à ces enjeux. Des objectifs opérationnels et des pistes d'actions ont également émergé de ce diagnostic.
Le contrat de ville détaillé est consultable sur le site de la ville de Provence Alpes Agglomération :
https://www.provencealpesagglo.fr/politique-de-la-ville/

- **2018, une année charnière**

L'année 2018 est l'année de mi-parcours du contrat de ville. Une évaluation des modalités de mise en œuvre et des résultats de cette politique à 3 ans a été organisée au cours de l'année 2018. Cette évaluation permet d'envisager les adaptations nécessaires pour répondre aux objectifs visés avant la fin du contrat en 2020.

- **Vers une prorogation des contrats de ville**

Les députés ont adoté en 2018, dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 2019, un amendement gouvernemental prévoyant de proroger de deux ans les contrats de ville en cours. Ce qui portera à 2022 l'échéance des 435 contrats en cours, débutés en 2015.

EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Au second semestre 2018, une évaluation à mi-parcours du contrat de ville a été réalisée. Elle a été confiée à l'Association Régionale de Développement Local (ARDL).
Les objectifs de cette évaluation ont été d'interroger :

- L'organisation de la gouvernance du contrat de ville ;
- L'adéquation entre les actions menées et les objectifs du contrat ;
- La dimension participative du contrat de ville et la place des conseils citoyens.

L'évaluation a également contribué à repérer les axes de travail à renforcer. L'évaluation du contrat de

ville est disponible sur le site de Provence Alpes Agglomération, onglet Habiter, se déplacer puis Politique de la ville.
https://www.provencealpesagglo.fr/politique-de-la-ville/

Les grands axes de préconisation qui ressortent de cette évaluation sont les suivants :

- **Le besoin de renforcer la gouvernance et l'animation du contrat de ville**

Les signataires du contrat de ville sont invités à s'impliquer plus fortement dans leur engagement contractuel afin de faire vivre ce projet commun. Cet engagement se déclinera dans le développement de leur lien avec les opérateurs et avec les habitants.
Afin de renforcer l'animation du contrat de ville auprès des opérateurs, des habitants et également des signataires, Provence Alpes Agglomération avec le soutien des services de l'Etat a choisi de créer en 2019 un poste d'animation du contrat de ville qui viendra en soutien de la cheffe de projet.

- **La nécessité de valoriser davantage des actions et les éléments de réussite du contrat de ville**
- **L'importance de soutenir les travaux du Conseil Citoyen.**
- **La nécessité d'une articulation étroite en contrat de ville et « Action Cœur de Ville ».**
- **L'urgence de structurer un Centre Social ancré en centre-ville**

PROGRAMMATION 2018

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette politique contractuelle qu'est la politique de la ville, Provence Alpes Agglomération lance chaque année un appel à projet auprès des opérateurs locaux. Cet appel à projet invite les opérateurs à présenter des projets qui répondent aux enjeux et objectifs du contrat de ville.
https://www.provencealpesagglo.fr/politique-de-la-ville/
Ces projets doivent également répondre à un certain nombre de critères d'éligibilité définis préalablement par le comité de pilotage.

Les critères sont les suivants :

- L'inscription dans les thématiques prioritaires et répondant aux objectifs précisés dans l'appel à projet.
- La pertinence, l'effet levier et le caractère innovant de l'action proposée sur le territoire.
- Le caractère structurant de l'action.
- La mutualisation des moyens et le partenariat.
- L'articulation pertinente avec les actions et dispositifs existants sur le territoire.
- La qualité méthodologique du projet (diagnostic partagé, conduite et pilotage de l'action, modalités d'évaluation).
- L'opérationnalité de l'action
- La prise en compte de la mobilisation et de la participation du public et les outils de mesure et d'évaluation ad hoc.

Les projets sont étudiés par un comité de programmation qui évalue la recevabilité des projets. Les

partenaires co-financeurs organisent ensuite le financement des projets retenus.
Provence Alpes Agglomération et le CGET[12] engagent des crédits spécifiques.
La CAF04, le département des Alpes de Haute Provence et le Conseil Régional co-financent certaines actions « politique de la ville » dans le cadre du droit commun
Les projets et les co-financements sont validés lors d'un comité de pilotage associant l'ensemble des cosignataires du contrat, puis votés en assemblée délibérante de PAA concernant les crédits PAA.

- **Planification de la programmation**

TACHES	GESTIONNAIRE	DATES
Lancement AAP (mail+site ville+réseaux)	Chefs de projets	10 janvier 2018
Date de réponse AAP	Opérateurs	9 février 2018
Réunion de présentation opérateurs/signataires	Chefs de projet	26 février 2018
Programmation	Comité de programmation	13 mars 2018
Validation de la programmation	Comité de pilotage	27 mars 2018
Vote en conseil communautaire PAA		PAA = 27 juin 2018

- **Réponse à l'appel à projet 2018**

Nombres d'actions	2018	
	Demandes	Retenues
Pilier développement éco/emploi	12 dont 7 nouvelles	9 dont 4 nouvelles
Pilier cohésion sociale	13 dont 3 nouvelles	11 dont 1 nouvelle
Pilier cadre de vie	1	1
TOTAL	26 dont 10 nouvelles	21dont 5 nouvelles

- **Crédits spécifiques engagés**

	2015	2016	2017*	2018
ETAT	102 125 €	108 000 €	108 000 €	108 000 €
VILLE	53 303 €	53 000 €		
REGION	18 000 €	12 000 €		
EPCI			53 000 €	53 000 €
TOTAL	173 428 €	173 000 €	161 000 €	161 000 €

[12] CGET Commissariat général à l'égalité des territoires

- **Observations 2018 & préconisations**

Retrait du soutien de la Région au titre des contrats de ville

- Nécessité de mobiliser la région dans le cadre du droit commun

1 seul projet déposé sur le pilier cadre de vie/renouvellement urbain

- Affiner les attentes des cosignataires sur ce pilier pour mobiliser les opérateurs

Peu de prise en compte spécifiques des axes transversaux (ni valorisés)
Trop peu de projets « sur-mesure » au contrat de ville
Une qualité rédactionnelle et méthodologique des projets encore insatisfaisante
Les modalités de mobilisation des publics et valorisation des actions sont très rarement évoqués.

- Retravailler les modalités de l'AAP
- Renforcer l'animation/formation politique de la ville en direction des opérateurs

- **Répartition des crédits spécifiques par pilier**

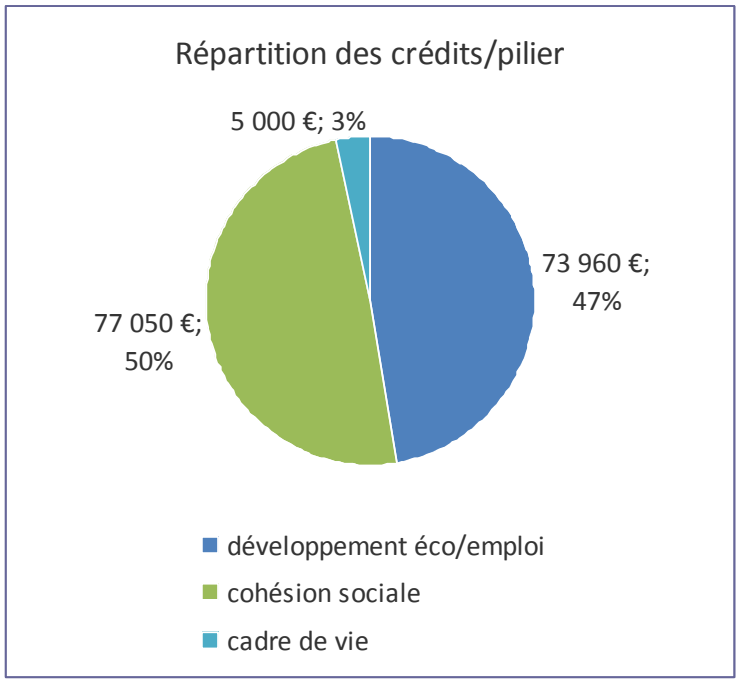

- **Répartition des actions par pilier**

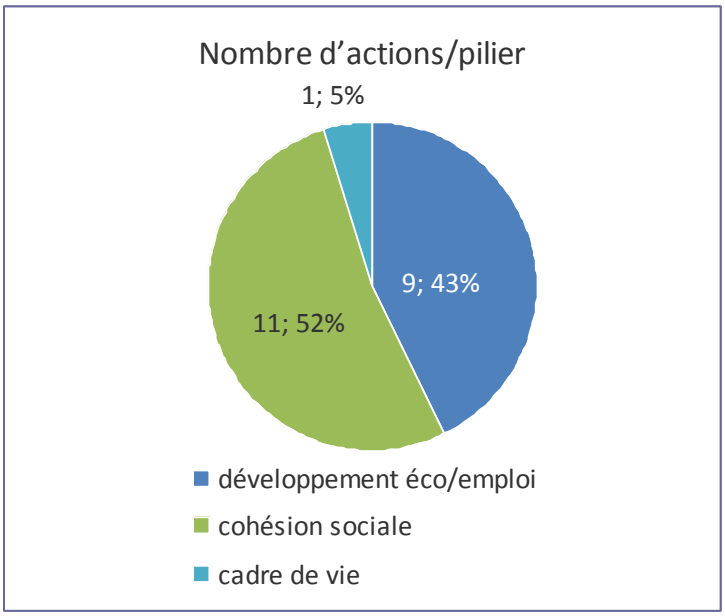

- **Répartition des crédits spécifiques des différents financeurs**

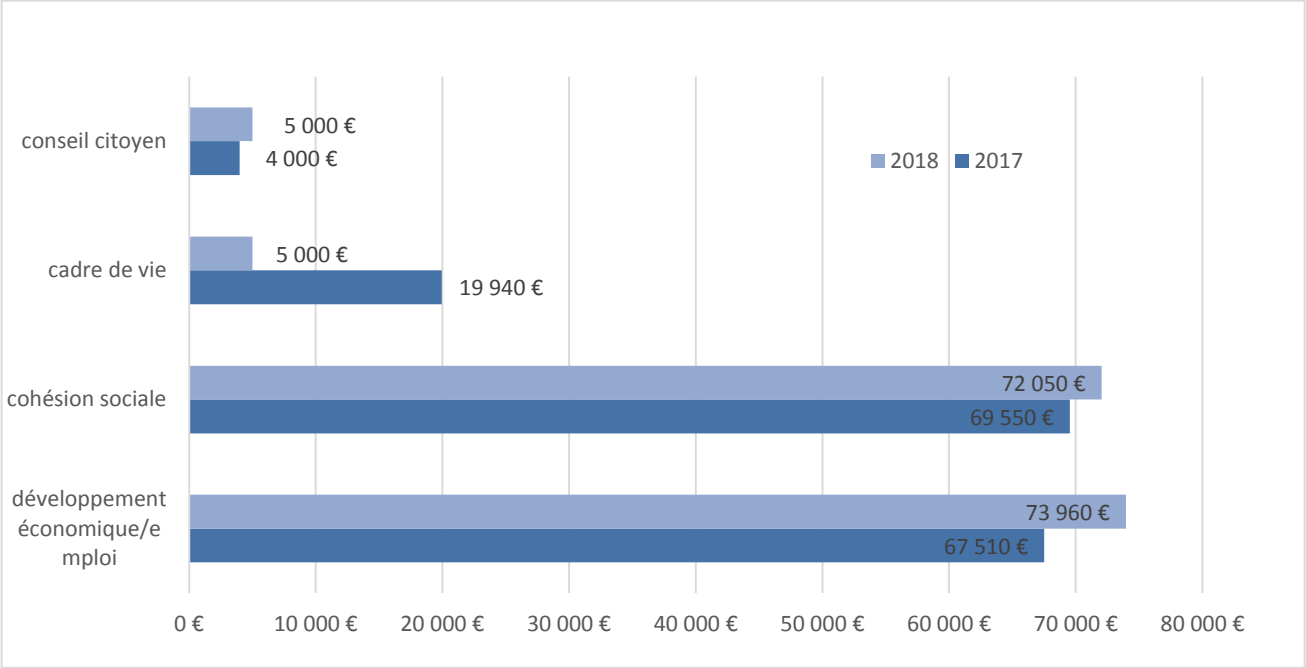

Les crédits spécifiques politique de la ville sont inscrits au budget principal de Provence Alpes Agglomération. En 2018, 52 310 € de crédits spécifiques ont été engagés.

MOYENS ET MISSIONS

Pour assurer l'animation du contrat de ville, Provence Alpes Agglomération dispose :

- D'une cheffe de projet mise à disposition par la ville à hauteur de 0,1 ETP (2 jours/ mois)
- D'un secrétariat administratif mis à disposition par la ville à hauteur de 0,05 ETP

Les moyens bureautiques et logistiques sont mis à disposition gratuitement par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Digne les Bains.

Cette équipe de 0,15 ETP a assuré en 2018 :

La programmation de l'appel à projet 2018

En 2018, un appel à projet diffusé auprès de 32 opérateurs locaux, relayé par la presse locale, la page facebook de la ville de Digne les Bains et disponible sur le site de Provence Alpes Agglomération à compter du 10 janvier 2018.

En 2018**,** le temps d'animation auprès des opérateurs a consisté en une demi-journée de présentation de l'appel à projet (3h) animé par les chefs de projets politique de la ville de l'Etat et de PAA et le 26 janvier 2018. 7 cosignataires étaient présents.
De plus, 3 porteurs ont sollicité des RDV individuels pour présenter leurs projets.
Cette rencontre a mobilisé 19 opérateurs locaux.
26 dossiers ont été déposés par 19 opérateurs différents.

En 2018, le comité de programmation (techniciens représentants les cosignataires) a été réuni pour l'instruction partagée des dossiers le 13 mars 2018. 8 /17 partenaires représentés.
Le comité de pilotage a été réuni le 27 mars 2018 pour valider la programmation. 10/23 partenaires représentés.

L'animation territoriale du contrat de ville

- Animation locale auprès des opérateurs locaux (mise en lien des opérateurs, RDV de travail avec opérateurs, promotion du contrat…), notamment :
    - Participation active à l'action Cœur de ville et sa mise en place
    - Travail avec la CAF, le Conseil Citoyen et la ligue de l'enseignement pour le développement d'un centre social
    - Participation aux comités de pilotage de certaines actions

- Contribution active au développement et au fonctionnement du conseil citoyen politique de la ville (participation aux rencontres, soutien logistique…) :

- Articulation étroite avec les politiques d'Etat grâce à la relation de travail étroite avec la déléguée du préfet tout au long de l'année.

- Réalisation et diffusion d'un livret de promotion de la programmation 2018 du contrat de ville édité à 300 exemplaires

L'évaluation à mi-parcours

En 2018**,** afin de mener à bien l'évaluation à mi-parcours :

- 2 comités de pilotage ont été réunis au démarrage et à la fin (27/06 et le 29/11)
- 2 réunions de travail avec les partenaires ont été organisées (11/07 et 25/09)
- 7 réunions de travail (2h) ont été réalisées avec l'évaluateur

L'organisation de deux formations à l'usage de DAUPHIN

Afin de pouvoir déposer leur demande de subvention en ligne sur le nouveau site dédié DAUPHIN, les services de l'Etat nous ont demandé d'organiser des séances de formation animées par un agent de l'Etat.

En 2018**,** 2 séances de formation réunissant 21 opérateurs locaux ont été organisées.

2.7.7. GENS DU VOYAGE

Cette compétence, obligatoire pour la communauté d'agglomération, est exercée par Provence Alpes Agglomération depuis le 1er janvier 2017.

RAPPEL DE LA COMPETENCE

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage (Loi besson II) prévoit qu'un schéma départemental détermine les secteurs géographiques d'implantation des aires d'accueil des gens du voyage. Le schéma départemental est élaboré et approuvé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental, après avis des communes et EPCI[13] concernées et de la commission consultative des GDV[14].

Le Schéma Départemental des Gens du Voyage est en cours de révision depuis 2011, étant bloqué par la difficulté de statuer sur la création d'aires de grands passages.
Le 17 décembre 2018, les services de l'Etat et du Conseil Départemental ont réuni la commission consultative des gens du voyage réinstallée depuis le 17 juillet 2018 et dont PAA est membre. Il s'agissait de faire le point sur les avancées liées à la mise en place d'une aire de grand passage dans le département. A ce jour le schéma départemental est toujours en cours de révision.

La loi distingue deux types d'aires :

- **Les aires permanentes d'accueil** (alinéa 1er du II de l'article 1er de la loi Besson II) qui rassemblent entre 15 à 50 places maximums et sont destinées aux gens du voyage itinérants dont les durées de séjour dans un même lieu sont variables et peuvent aller jusqu'à plusieurs mois. Ces dernières doivent être accessibles toute l'année et permettre des séjours de longue durée.

- **Les aires de grand passage** (article 4 renvoyant à l'alinéa 2 du II de l'article 1er de la loi Besson II) qui sont « destinées à répondre aux besoins des gens du voyage à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels, avant et après ces grands rassemblements ». Elles doivent permettre d'accueillir un plus grand nombre d'itinérants, jusqu'à 200 caravanes.

Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental et sont tenues de participer à sa mise en œuvre. Elles doivent mettre à disposition des gens du voyage une ou plusieurs aires d'accueil aménagées et entretenues. Ces dépenses d'aménagement constituent des dépenses obligatoires.
Les communes de moins de 5000 habitants qui n'ont pas d'aires permanentes ou qui n'en financent pas ont néanmoins l'obligation de permettre la halte des gens du voyage sur des terrains qu'elles leur indiquent pendant une période d'au moins 48 heures (CE 2 décembre 1983, req n°13205).

[13] Etablissement Public de Coopération Intercommunale ; [13] Gens Du Voyage

La compétence « création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » dont le **transfert est rendu obligatoire aux intercommunalités** par la loi NOTRe intègre la réalisation des aires permanentes d'accueil d'une part et des aires de grand passage d'autre part (rapport d'information du Sénat du 9 juillet 2015, N°617).

La loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 (article 148) a étendu la compétence « création, aménagement et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » en **y ajoutant des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Les intercommunalités à fiscalités propre sont alors pleinement compétentes pour la réalisation et la gestion :

- Des aires permanentes d'accueil,
- Des aires de grands passages,
- Des terrains familiaux locatifs.

AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL DE PAA

Les communes de plus de 5000 habitants sont soumises aux obligations de la loi Besson II à savoir de disposer d'une aire d'accueil permanente d'accueil des gens du voyage. Digne-les-Bains et Château-Arnoux ont été dans l'obligation de satisfaire à cette règle, l'une en créant dès 2000 une aire d'accueil et l'autre en conventionnant avec la commune de Sisteron pour la mutualisation de son aire d'accueil. Depuis lors, les réalités et les cadres ont évolués. L'organisation de l'accueil des gens du voyage est dorénavant envisagée principalement dans le cadre des Schémas Départementaux des Gens du Voyage, il conviendra donc que le prochain schéma statue sur les besoins du territoire en la matière.

L'aire d'accueil des gens du voyage de Digne les Bains

Dans le cadre de la création de la communauté d'agglomération et des transferts de compétences afférents, la ville de Digne les Bains met à disposition de Provence Alpes Agglomération depuis 2017 son aire d'accueil temporaire selon les dispositions notifiées au procès-verbal de mise à disposition.

- L'aire d'accueil est fermée depuis Aout 2015 et son état est très dégradé. Cette aire nécessite des travaux conséquents pour une mise en conformité.

Les conditions de réhabilitation de l'aire d'accueil de Digne les Bains sont à l'étude.

L'aire d'accueil de Solheilet de Sisteron

Selon les termes de la délibération N°21 du 8 novembre 2017 du conseil d'agglomération de Provence Alpes Agglomération, une convention de mutualisation relative à l'aire d'accueil des gens du voyage de Solheilet (située à Sisteron et proposant 15 places) lie PAA à la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. Ainsi, PAA remplit partiellement son obligation de proposer sur son territoire une aire permanente d'accueil.

La gestion de cette aire d'accueil est assurée par un comité de gestion composé de 3 membres élus de chaque EPCI. Un comité de suivi organe opérationnel de la gestion, est composé d'un élu et d'un technicien référent de chaque EPCI.

PAA assure une participation financière au fonctionnement et aux investissements de cette aire à hauteur de 50 % des dépenses réelles assumées par la CCSB[15].

En 2018, le comité de suivi s'est attaché à renouveler le marché de gestion de l'aire d'accueil ainsi qu'à envisager les modalités pour la réhabilitation de l'aire d'accueil.

Comités de suivis et comités de gestion

- Comité de suivis : non formalisés en 2018, les comités de suivi ont été réalisés sous la forme d'échange courriel et téléphonique dans le cadre des travaux liés au marché de gestion de l'aire d'accueil et aux modalités de partenariat PAA/CCSB dans le cadre de la réhabilitation de l'aire. Un contact régulier entre les membres du comité de suivi a eu lieu tout au long de l'année.
- Le 11/09 comité de gestion : présentation du nouveau prestataire et bilan de la saison estivale 2018.
- Le 29/10 comité de gestion : présentation de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'aire d'accueil.

Bilan financier 2018

- Le coût annuel de fonctionnement de l'aire d'accueil en 2018 s'élève à 76 130 €
- Les recettes (régies et aide au logement temporaire-ALT) s'élèvent à 31 727 €
- Le reste à charge pour les EPCI partenaires s'élève donc à 44 403 €
- **Le coût pour PAA en 2018 s'élève à 22 201 €**

Nouveau gestionnaire

La gestion antérieure de l'aire d'accueil de Solheilet par la société VAGO n'a pas donné satisfaction à la CCSB qui a repris cette aire en gestion dans le cadre du transfert de compétences en janvier 2017. Cette insatisfaction étant partagée par le comité de gestion et le marché avec VAGO se terminant en juillet 2018, un nouveau marché a été proposé.

Depuis le 1er septembre 2018, Saint-Nabor service assure la gestion de l'aire d'accueil dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Saint-Nabor est une association basée à Saint-Avold (Moselle). Elle emploie actuellement 200 salariés et s'occupe de la gestion d'une quinzaine d'aires d'accueil des gens du voyage, de terrains familiaux et de grands passages. Le coût annuel de cette prestation s'élève à 64 872 €/an.

Projet de réhabilitation de l'aire de Solheilet

Au regard de la vétusté de l'aire et de nombreux dysfonctionnements techniques (distribution des fluides notamment), mais également de la confusion entre cette aire d'accueil et les terrains attenants de la commune de Sisteron, le comité de gestion avait demandé en 2017 la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'aire.

Cette étude de faisabilité pour la mise aux normes a été réalisée par les services de la CCSB et présentée en comité de gestion du 29/10/2018.

[15] Communauté de communes Sisteronais Buëch

Le projet s'élève à 586 325 € TTC. Il est proposé en réalisation en 2 tranches 2019 et 2020 avec des aides DETR 2019 et 2020 à hauteur de 40%, CRET à hauteur de 10%, label bois des Alpes-bonification DETR 5% et 45% à charge de la CCSB soit 218 532 €.

Ce reste à charge devra être envisagé en cofinancement entre le CCSB et PAA comme le prévoit la convention de mutualisation.

Bilan et perspectives

A ce jour, la réponse apportée sur le territoire de l'agglomération par l'aire d'accueil du Solheilet n'est pas satisfaisante tant en termes de places offertes (15), que de couverture territoriale pour l'accueil des gens du voyage ou encore au regard des charges que cela impose à la collectivité pour une aire qui ne répond pas à ses obligations en matière d'accueil des gens du voyage.

Il est important, dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, que la communauté d'agglomération ait une vision détaillée de la situation et des besoins. Sur la base de ce diagnostic, des décisions relatives soit à l'adaptation de l'outil soit à sa remise en question devraient intervenir.

GRANDS PASSAGES

En 2018, PAA a été impactée par 3 grands passages (contre 6 en 2017).

Passages 2018

Commune	dates du séjour	nombre de semaines	Lieu de Séjour	Nombre de foyers	Nom du Pasteur	Protocole d'accord	Dégradations
Château Arnoux- Saint Auban	28/05 au 4/06	1	Stade Grabinsky (communal)	60	VEZIN	convention + 600€	non signalées
Digne les Bains	20/06 au 25/07	5	Stade Ménard (communal)	35	FLORES	conventions +1200€	pas de dégradations
Volonne	5/07 au 19/07	2	Espace Durance (intercommunal)	25	RABUFFETI	Convention + 350 €	Dégradations mineures prises en charge par PAA

PAA a participé à une réunion de préparation des grands passages qui s'est tenue le 14/05 en préfecture.

Les agents de PAA se sont tenus à disposition des communes afin de mettre en œuvre les formalités nécessaires à l'accueil des GDV. Cependant il s'avère que les médiations et accueils ont principalement été réalisés par les agents communaux et les élus des communes impactées.
Les mises à disposition de containeur et le ramassage des ordures ménagères a été réalisé par PAA.
Les charges liées à l'accueil (eau, électricité) ont été prises en compte par les communes impactées.
Les dons réalisés par les GDV ont été encaissés par les communes.

Si des projets pour l'accueil des grands passages sont en cours de réflexion, en 2018 PAA ne disposait toujours pas de lieu de stationnement pour les grands passages comme le prévoir la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Projet d'entente départementale pour la création d'une aire de Grand Passage

Depuis 2016, Sandrine COSSERAT maire de Volonne, mandatée par l'Association des Maires de France (AMF), anime en lien avec les 8 intercommunalités du département, les services de l'Etat (préfecture, DDCSPP et DDT) et le conseil départemental un groupe de travail afin de dégager les réponses satisfaisantes en matière d'accueil des grands passages.

Madame COSSERAT est assistée dans ce travail par :

- Gérard ESMIOL, conseiller communautaire délégué aux gens du voyage ;
- Un agent de PAA mis à disposition par le pôle planification qui travaille dans le cadre de la compétence GDV exclusivement sur ce dossier ;
- La chargée de mission PAA gens du voyage.

Le projet de ce groupe de travail prévoit :

- Une entente de solidarité départementale pour le partage des frais inhérents à la réalisation d'une aire de grands passages dans les Alpes de Haute Provence (PAA, DLVA, et 6 communautés de communes) - réalisé en 2017.
- **La recherche de terrain(s) pour accueillir une aire de grand passage**

Ce groupe de travail est constitué

- D'un comité de pilotage : 8 intercommunalités du territoire, les services de l'Etat (préfecture, DDCSPP et DDT) et le conseil départemental ;
- D'un comité technique qui associe les techniciens des 8 intercommunalités, des services de l'Etat et du Conseil départemental piloté par PAA, avec le soutien de Durance Lubéron Verdon Agglomération (DLVA).

Travaux réalisés en 2018 :

- **Septembre 2017**, délibération prise par PAA pour porter une étude pré-opérationnelle d'identification de terrains pour la réalisation d'Aires de Grands Passages avec l'aide financière des 8 EPCI et du Conseil Départemental 04.
- **Février 2018**, organisation du comité de pilotage : présentation du bureau d'étude, réunion de lancement, méthodologie de recherche d'une aire.
- **Avril 2018**, organisation du comité technique : présentation des premiers éléments de sélection des terrains (emprise 5 et 10 km, taille, zones à risques etc.).
- **Mai 2018**, participation à la réunion annuelle en Préfecture, avec les services de l'Etat et les EPCI pour faire le point sur les annonces de grands passages 2018.
- **Juillet 2018**, organisation du comité de pilotage : mise en évidence par le bureau d'études et les services SIG de PAA et de la DLVA que les critères sélectifs de choix des terrains conduisent à une impasse. Au lieu d'identifier des terrains précis répondant à des critères trop sélectifs, il est souhaitable d'exclure en priorité toutes les zones qui sont, de façon certaine, incompatibles avec une aire de grand passage. Validation de la modification de la démarche par le comité de pilotage.

- **Septembre 2018**, organisation du comité de pilotage : intervention de la DDCSPP[16] pour présenter le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage ; Présentation des nouveaux résultats de l'étude AGP par le bureau étude : 36 terrains priorisés dans la nature de sols avec exclusion des terrains agricoles et soumis à la PAC[17] ; Echanges sur le principe d'accueil (une ou plusieurs aires, 2 à 3 terrains sur chaque communauté de communes avec principe de tirage au sort …)
- **Octobre 2018**, présentation d'un point d'étape à l'AMF 04 et visite par les techniciens de PAA, DLVA et bureau d'étude pour identifier les potentialités des 36 premiers terrains identifiés sur divers critères (accès, réseaux AEP EU, électricité etc.).
- **Novembre 2018**, organisation du comité de pilotage : présentation de fiches synthétiques des terrains visités pour validation ou pas des critères et hiérarchisation des propositions de terrains et visite sur place des 11 terrains retenus lors du précédent comité de pilotage en présence d'élus et techniciens ; in fine sélection de 5 terrains pour une étude complémentaire.
- **Décembre 2018**, participation réunion en Préfecture de la commission consultative des gens du voyage.
- **Prévision pour 2019** : poursuite de l'analyse des contraintes des terrains et point d'étape au Président de l'AMF 04.

Propositions d'alternatives pour répondre au mieux à la gestion de l'accueil de grands passages sur le territoire PAA.

En 2018, une proposition de réalisation de terrain d'accueil des grands passages non-permanents désigné par tirage au sort parmi les communes de plus de 1500 habitants a été formulée. Cette proposition n'a pas pu se concrétiser.

Par ailleurs, des rencontres ont été réalisées avec le FDSEA, l'ONF et la SAFER pour la recherche de terrains mobilisables. Aucune de ces rencontres ne s'est avérée fructueuse. Il sera donc nécessaire d'envisager la mise a disposition de terrains intercommunaux, communaux ou privés dans le cadre de la sélection de terrains pour l'accueil des grands passages par l'agglomération.

Fin 2018, force est constater que l'émergence d'une solution consensuelle d'accueil des grands passages n'a pas pu se concrétiser.

MOYENS ET MISSIONS

Pour assurer la mission Gens du Voyage, Provence Alpes Agglomération dispose de :

- Une chargée de mission GDV mise à disposition par la ville de Digne les Bains à hauteur de 0,05 ETP (1 jour/mois)
- Un adjoint à la chargée de mission GDV mis à disposition par la ville de Digne les Bains à hauteur de 0,05 ETP (1 jour/mois) -
- Un chargé de projet dédié au travail de projet d'entente départementale pour une partie de son temps de travail

Cette équipe assure :

[16] Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
[17] Politique Agricole Commune

- La gestion des accueils de grands passages (plutôt sur le territoire de Digne les Bains) – accueil physique/gestion des procédures administratives/gestion des protocoles.
- Le suivi du dossier projet d'entente départementale pour les aires de grands passages.
- L'accompagnement technique des élus pour la construction de solutions et pour l'aide à la décision tant sur les aires de grands passages que sur les aires d'accueil.
- La participation active au comité de gestion et comité de suivi de l'aire d'accueil du Solheilet.

Les moyens bureautiques et logistiques sont mis à disposition gratuitement par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Digne les Bains.

2.8. LES PARTENAIRES ET LES AIDES AUX ORGANISMES

Afin de mettre en oeuvre ses compétences et ses missions de service public, Provence Alpes Agglomération a plusieurs partenaires, auxquels elle apporte une participation financière.

Les participations pour l'année 2018, sont exposées ci-après.

Les syndicats mixtes

- **Syndicat Mixte du Massif des Monges (S3M)**

Le montant de la participation apportée par Provence Alpes Agglomération a été de 4 800 € en 2018.

- **Syndicat Mixte de fourrière de Vallongues**

Provence Alpes Agglomération adhère au Syndicat Mixte de fourrière de Vallongues en lieu et place de la CCABV au titre de la compétence facultative « chenils ». La cotisation pour 2018 s'est élevée à 3 442.50€.

- **Syndicat Mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental "Olivier Messiaen"**

Le montant de la participation apportée par Provence Alpes Agglomération a été de 636 061 € en 2018.

- **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)**

Provence alpes Agglomération adhère SMAVD en lieu et place de la communauté de communes Moyenne Durance. Le montant de la participation 2018 est de 16 187.20 €.

- **Syndicat des Berges du Verdon**

Provence alpes Agglomération adhère au syndicat des Berges du Verdon en lieu et place des communes de Moustiers Sainte Marie, Sainte Croix du Verdon, au titre de la compétence gemapi. La cotisation pour 2018 s'est élevée à 7 577.06€.

- **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bélone (SMAB)**

Le montant de la participation apportée par Provence Alpes Agglomération a été de 96 533.42€ en 2018

- **Syndicat Mixte des berges de l'Asse (SMDBA)**

Le montant de la participation apportée par Provence Alpes Agglomération a été de 6011.68 € en 2018.

- **SICTIAM**

Le montant de la participation apportée par Provence Alpes Agglomération a été de 11 000 € en 2018.

Les délégations de services publics

- **Théâtre Durance :** au titre de la délégation, la participation en 2018 est de 720 030 €

- **Léolagrange :** au titre de la délégation pour la gestion des accueil collectifs de mineurs, la participation en 2018 est de 510 596.04€

Les associations

Les subventions attribuées aux associations en 2018 sont les suivantes :

- **Office du tourisme Provence Alpes :** 763 123€

Provence Alpes Agglomération a confié la promotion touristique à l'office du tourisme, par le biais d'une convention d'objectifs.

- **Association des amis dignois** (chenil de Digne-les-bains) : 52 934€
- **Association de gestion le Cinématographe :** 40 000 €
- **Agence de développement économique (ADE 04) :** 25 000 €
- **Mission locale :** 47 288€
- **Initiative Alpes de haute Provence :** 33 095€

Les associations gestionnaires de crèches :

- **Maison de la famille :** 99 080 €
- **Le jardin enchanté :** 99 080€

- **Association des maires des communes thermales :** 4 087.85 €
- **Association des communautés de France (ADCF) :** 5 136.92 €
- **Amicale du personnel communal du canton de la Javie :** 400 €
- **Amicale du personnel de PAA (A2P2A) :** 30 000 €
- **Atelier de Musique Improvisée :** 21 000 €
- **Academy numérique :** 27 500€
- **CDRP randonnées 04 :** 2 500€
- **Cobiac (collectif de bibliothécaires):** 1 000€
- **Compost'ere :** 2 750€
- **Culturel de mézel (bibliothèque) :** 1 000 €
- **Délégation locale Jeunesse Musicale de France :** 4 800€
- **Foire de la Lavande :** 55 000 €
- **Marques pages (bibliothèque Estoublon) :** 500€
- **Maison régionale de l'eau :** 5 000€
- **Musique dans la vallée :** 2 310 €
- **Objectifs nature en haute provence :** 1 700€
- **Syndicat hippique et mulassier :** 15 000 € versé en 2018 au titre de la subvention 2017
- **Université populaire rurale ouverte (UPRO) :** 7 030€

Les subventions versées dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 :

Au titre de la programmation 2018 du Contrat de Ville de Digne les Bains, Provence Alpes Agglomération engage 52 310 € de crédits spécifiques. L'Etat intervient également dans le cadre de crédits spécifiques 2018 à hauteur de 108 000 €. D'autres partenaires interviennent dans le cadre de leurs crédits de droits communs dans le soutien de ces opérateurs et de leurs projets d'actions.

En 2018, les crédits alloués par Provence Alpes Agglomération ont été répartis comme précisé dans le tableau ci-après :

NOM DE L'OPERATEUR	Titre de l'action	Subvention versée
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI		
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)	Bourses des locaux vacants	1 600 €
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)	Accompagnement de l'action « Ma boutique à l'essai »	3 000 €
CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	Mobilisation et valorisation des compétences invisibles des femmes pour leur accès à l'emploi	4 000 €
INITIATIVES ALPES DE HAUTE PROVENCE	« Ma boutique à l'essai »	3 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	AILE association intermédiaire	1 510 €
MISSION LOCALE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	Jeunes-Entreprises, vers un parcours citoyen	2 000 €
NOS ROUTES SOLIDAIRES	Locations de véhicule et auto-école associative	3 000 €
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION-SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Etude de faisabilité d'une société foncière en quartier politique de la ville	3 000 €
COHESION SOCIALE		
A FLEUR DE PIERRE	Jardins solidaires	5 000 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIGNE LES BAINS (CCAS)	Atelier Santé Ville	4 500 €
COMITE DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT 04 (CDAD)	Développement de l'information et de l'accompagnement juridique à destination des habitants des quartiers politique de la ville	2 500 €
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	Orchestre de quartier du Pigeonnier	2 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Portage et animation du conseil citoyen politique de la ville	5 000 €

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 04	Une WEB-TV éducative, participative et associative	2 000 €
LUDIRUNNER	Animations ludiques de quartiers	2 000 €
PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIQUE (PEP) ALPES DU SUD	Vacances et accompagnement à la scolarité	1 000 €
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF)	Accompagnement scolaire, 1 heure pour 1 enfant	4 200 €
UNIVERSITE POPULAIRE RURALE OUVERTE (UPRO)	Langue et citoyenneté	1 000 €
CADRE DE VIE		
ENERG'ETHIQUE 04	Auto-réhabilitation accompagnée	2 000 €

Provence Alpes Agglomération

4 rue Klein

04000 DIGNE-LES-BAINS

04 92 32 05 05

www.provencealpesagglo.fr

provence alpes agglo